

UN MANUEL POUR ENSEIGNER LES DROITS DES ENFANTS

# COLEGA

Bureau de Genève pour l'Education aux Droits de l'Homme



LEÇONS DE 30  
MINUTES

Enfants de 6 à 10 ans



*« Ce livre pratique et divertissant est un merveilleux outil au service des enfants, jeunes et adultes et je suis très reconnaissante à GO-HRE pour L'avoir produit. J'espère qu'il pourra servir un grand nombre de personnes et ainsi contribuer à la promotion, au respect et à la mise en œuvre de tous les droits de l'homme. »*

Claire de Lavernette  
Présidente de l'ONG « Liaison Working Group  
on Human Rights Education and Learning »

Genève, Suisse  
2017

# COLEGA

## UN MANUEL POUR ENSEIGNER LES DROITS DES ENFANTS



ENFANTS  
6 À 10 ANS

Bureau de Genève pour l'Éducation aux  
Droits de l'Homme

En tant que facilitateurs et enseignants travaillant avec les jeunes, vous pouvez adapter le contenu de ce manuel à votre propre culture et situation.  
Cependant, ce manuel doit être utilisé dans son intégralité.  
*Aucune leçon ne doit être supprimée ou modifiée par rapport à l'objectif d'origine.*  
Vous devez vous familiariser avec la Déclaration universelle de Droits de l'homme, ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant, les deux sont inclus à la fin de ce manuel.

En portugais et en espagnol, « colega » signifie collègue, ami, copain ou compagnon. C'est un mot qui semble amical et attrayant lorsqu'il est lu ou prononcé par des gens partout, même si le mot ne fait pas partie de leur langue.

Le caractère chinois pour « colega » (同事) exprime l'idée de personnes ensemble en harmonie. C'est l'espoir de ce manuel.  
**Colega** invite tout le monde main dans la main à embrasser une culture universelle des droits de l'homme.

Copyright © 2021 par Intellectual Reserve, Inc.  
Tous les droits sont réservés.

Publié par le Bureau de l'éducation aux droits de l'homme de Genève, [www.go-hre.org](http://www.go-hre.org).

Correspondance relative à cette publication ou à la reproduction  
ou la traduction de tout ou partie de celui-ci doit être adressée à:  
Bureau de Genève pour l'éducation aux droits de l'homme  
E-mail: [Learninghumanrights@gmail.com](mailto:Learninghumanrights@gmail.com)

Édition française, version 3

Avril 2021

# CONTENU

## INTRODUCTION

PRÉFACE ET APERÇU	7
-------------------	---

## LEÇONS

C-1, <i>Nés libres</i>	11
C-2, <i>J'ai des droits</i>	33
C-3, <i>Est-ce une discrimination ?</i>	53
C-4, <i>La Famille, une belle chose</i>	75
C-5, <i>L'amour au foyer</i>	89
C-6, <i>Je peux choisir !</i>	99
C-7, <i>Les mots font la différence</i>	115
C-8, <i>Mon droit d'être moi</i>	131
C-9, <i>Le travail des enfants est in juste !</i>	153
C-10, <i>Je vais aller à l'école</i>	173

## LES OUTILS DU FACILITATEUR 197

### SECTION I : CONTEXTE GÉNÉRAL 199

Contexte historique

Droits de l'homme

Droits des enfants

Education aux droits de l'homme

L'importance d'éduquer les enfants aux droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme, résumé

La Convention relative aux droits de l'enfant, résumé

Musique dans le manuel Colega

### SECTION II : LIGNES DIRECTRICES ET SUGGESTIONS 208

Informations générales

Meilleures pratiques et facilitateurs efficaces

Meilleures pratiques pour les facilitateurs

Meilleures pratiques pour la « salle de classe »

Méthodes d'enseignement

Évaluation et autocritique

SECTION III : ACTIVITÉS, MOTIVATIONS ET EXAMEN 217

SECTION IV : CHANTS 221

Here We Are Together

Je viens vers toi

Soyons gentils

This Little Light of Mine

We are Different

Colega

SECTION V : GLOSSAIRE 227

SECTION VI : DOCUMENTS 231

Version complète et versions adaptées aux enfants

La Déclaration universelle des droits de l'homme

La Convention relative aux droits de l'enfant

# PRÉFACE

*COLEGA: Un manuel pour l'éducation aux droits de l'homme* est un produit du Bureau de Genève sur l'éducation aux droits de l'homme (GO-HRE) avec des bureaux internationaux à Genève, en Suisse. Le programme GO-HRE est affilié au David M. Kennedy Center for International Studies de l'Université Brigham Young, une organisation non gouvernementale accréditée par les Nations Unies, dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

Ce manuel est une compilation des meilleures pratiques issues de notre propre expérience et de notre imagination créatrice. Nous nous sommes également inspirés des leçons tirées des nombreux manuels, et d'excellents programmes sur les droits de l'homme créés par des organisations et des personnalités du monde entier, tels que le Conseil de l'Europe, Amnesty International, le Wergeland Center et Equitas Play It Fair, pour n'en citer que quelques uns. Nous reconnaissons volontiers les publications de ces organisations comme étant la source de la majeure partie du contenu de ce manuel. Leur travail et leurs exemples fidèles sont une inspiration.

**COLEGA** est une ressource pédagogique pour les volontaires GO-HRE opérant dans une variété de contextes nationaux, linguistiques et médiatiques à travers le monde, à l'usage de tous les éducateurs aux droits de l'homme.

L'objectif pédagogique de **COLEGA** est double :

**La diffusion des connaissances** sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant, en particulier parmi les jeunes d'âge scolaire.

**Comportement des droits de l'homme.** Un sous-produit de la connaissance est un comportement compatible. Nous pensons qu'un comportement compatible avec la connaissance des droits de l'homme augmentera et créera des climats ou des cultures fondées sur les principes des droits de l'homme.

Nous sommes particulièrement redevables à ceux qui ont offert du temps et de l'expertise pour parcourir les montagnes de matériel d'éducation aux droits de l'homme disponible. Ils sont maintenant trop nombreux pour être mentionnés individuellement. Nous devons beaucoup à beaucoup.

Nous ne sommes ni les premiers ni les derniers à être impliqués dans l'éducation aux droits de l'homme. Nous espérons que ce manuel profitera aux efforts continus pour construire et renforcer une culture mondiale des droits de l'homme alors que nous nous concentrons sur les enfants, notre meilleur espoir pour l'avenir.

**COLEGA** n'est pas à vendre et n'a aucun but lucratif. Nous avons fait tous les efforts possibles pour citer les sources et les adaptations. Nous nous excusons pour toute omission et serons heureux de les corriger dans la prochaine édition.

Genève, Suisse  
Mars 2019

# APERÇU

## QUEL EST L'OBJECTIF DU MANUEL COLEGA?

Ce manuel vise à promouvoir l'éducation aux droits de l'homme dans divers contextes et comprend des activités d'apprentissage qui sont non seulement divertissantes, mais aussi motivantes.

## À QUI EST IL DESTINÉ?

1. Les enfants âgés de 6 à 16 ans, pour aider à inculquer les comportements des droits de l'homme dans leur conscience et leur comportement.
2. Les facilitateurs et les enseignants, pour améliorer l'enseignement et la promotion des valeurs des droits de l'homme dans leur interaction avec les enfants en incorporant les idées et les leçons dans les activités prévues.

## QUE CONTIENT LE MANUEL COLEGA?

Le manuel contient des plans de cours généraux, des conseils pédagogiques pratiques et des activités sur des droits de l'homme spécifiques. **COLEGA** est divisé en cinq sections :

- Préface et aperçu
- Contexte général
- Lignes directrices et suggestions pour les facilitateurs
- Activités, motivation et examen
- Leçons, chants et documents

## LES LEÇONS

À la fin de chaque leçon, il y a une feuille « Notes et réflexions du facilitateur » afin que vous puissiez enregistrer tout changement, nouvelle idée ou défi pour référence future. Vous devez conserver tous les originaux utilisés pour les leçons et les activités dans un dossier pour une utilisation ou référence future.

## COMMENT UTILISER LE MANUEL COLEGA

**1. Lisez les informations générales** contenues dans la section I « Outils pour le facilitateur », à la fin du manuel. Familiarisez-vous avec l'histoire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de la Convention relative aux droits de l'enfant, ainsi que les principes et valeurs des droits de l'homme. Vous trouverez également des informations sur l'utilisation de **COLEGA**.

**2. Planifiez vos leçons et activités adaptées à l'âge des élèves à l'avance.** Identifiez des activités et des stratégies pour répondre aux besoins de vos élèves et jeunes particuliers.

**3. Discutez régulièrement avec vos collègues de l'utilisation de COLEGA.** Partagez vos réussites et les défis auxquels vous avez été confrontés, et travaillez ensemble pour identifier les moyens d'améliorer l'utilisation du manuel.

**4. Facilitateurs :** Parcourez les leçons du manuel dans un ordre chronologique. Ils s'appuient les uns sur les autres de manière à aider au mieux les enfants à apprendre et à se souvenir du contenu.

(Adapté de Play It Fair! Boîte à outils d'éducation aux droits humains pour les enfants, 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits humains.



# Leçons



# Enfants

6 à 10 ans



## Nés libres

**LIBRES ET ÉGAUX -  
NOUS AVONS TOUS LE  
DROIT À LA VIE, À LA  
LIBERTÉ ET À LA  
SÉCURITÉ**

**ÂGE :** 6-10 ans

### POINTS D'APPRENTISSAGE

1. Nous nous relayerons pour parler et partager nos idées.
2. Les règlements aident à maintenir l'ordre dans la classe.
3. Les droits de l'homme sont nécessaires pour que tous les enfants vivent en liberté et en sécurité.
4. Il existe un lien étroit entre les besoins humains et les droits de l'homme.

### MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Tableau à feuilles ou tableau noir
- Marqueurs ou craie
- Un bâton de parole (bâton court)
- Liste des présences
- Questionnaire d'évaluation des élèves
- Chant : Here We Are Together
- Image des Nations Unies
- Image d'Eleanor Roosevelt
- Illustrations de la Déclaration universelle des droits de l'homme (conservez les illustrations pour les futures leçons.)
- Notes et réflexions du facilitateur



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE  
DES Droits de l'Homme

### SIMPLIFIÉE

#### DROIT À L'ÉGALITÉ

##### Article 1

Nous sommes tous nés libres et égaux en dignité et en droits. Nous avons tous nos propres pensées et idées. Nous devrions tous être traités de la même manière.

#### LES DROITS DE L'HOMME APPARTIENNENT A NOUS TOUS

##### Article 2

Ces droits appartiennent à tout le monde, quelles que soient nos différences.

#### LE DROIT À LA VIE, À LA LIBERTÉ ET À LA SÉCURITÉ

##### Article 3

Nous avons tous le droit à la vie et de vivre en liberté et en sécurité.

**PREMIER JOUR DE CLASSE** : préparez le lieu de rencontre. Essayez de le rendre soigné et propre.

**AVANT la première Leçon** : faites un **LISTE DES PRÉSENCES**, où vous pourrez écrire les noms des enfants qui viennent afin de pouvoir suivre leur présence. Un exemple de la liste des présences se trouve à la fin de la leçon. Cela vous aidera à connaître les enfants.

### **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)**

- Accueillez chaque enfant avec enthousiasme à son arrivée et montrez-lui où s'asseoir.
- Présentez-vous brièvement et dites aux enfants à quel point vous êtes heureux et impatient de commencer ce cours sur les droits de l'homme.
- Expliquez que vous aimez les droits de l'homme et qu'ils l'aimeront aussi.

### **INTRODUCTION**

#### **Activité : le bâton de parole**

Demandez : Quelqu'un sait-il ce qu'est un bâton de parole ? (montrez aux enfants un petit bâton.)

Expliquez : Certains peuples autochtones utilisent un bâton de parole lorsqu'ils veulent dire quelque chose en groupe. Lorsqu'une personne a le bâton, personne d'autre ne peut dire un mot.

- Si vous voulez parler en classe, **levez la main** et attendez d'avoir le bâton de parole. Lorsque vous avez terminé, vous remettez le bâton de parole au facilitateur ou à quelqu'un d'autre dont la main est levée. Nous allons utiliser le bâton de parole ici dans notre classe.
- Utilisons maintenant le bâton de parole. Nous le passerons en nous disant nos noms et notre plat préféré. J'ai le bâton, donc je vais commencer.
- Je me nomme \_\_\_\_\_ et mon plat préféré est \_\_\_\_\_.

Passez le bâton à l'enfant à côté de vous.

L'enfant : je me nomme \_\_\_\_\_ et mon plat préféré est \_\_\_\_\_.

L'enfant passe le bâton à la personne suivante, et ainsi de suite jusqu'à la fin.

**CONSEIL AU FACILITATEUR** : Sii le groupe est trop grand pour passer confortablement le bâton de parole, l'animateur peut le brandir comme un symbole pour rappeler aux enfants de se relayer et d'écouter avec respect lorsque quelqu'un parle.

Dites : Bien joué ! Nous devons maintenant décider de quelques règlements pour une classe ordonnée.

## DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)

### Activité : les règles de notre classe

Demandez : Quel règlement aimeriez-vous avoir pour une classe ordonnée ?

- Lorsque vous avez une idée, levez la main et je vous passerai le bâton de parole.

Le facilitateur ou un autre adulte écrit toutes les idées au tableau ou sur papier.

Permettez aux enfants de choisir les **trois ou quatre** qu'ils préfèrent ou jugent les plus importantes.

Essayez d'inclure au moins ces trois :

- **L'écoute** : Une seule personne parlera à la fois. Levez la main et attendez le bâton de parole.
- **Le respect** : Nous n'utiliserons que des mots qui font du bien aux uns et aux autres.
- **L'application** : Nous écouterons attentivement et suivrons les directives du facilitateur.



Demandez : Que pensez-vous qu'il devrait se passer si quelqu'un ne respecte pas le règlement? N'oublions pas d'utiliser notre bâton de parole.

Le facilitateur ou un autre adulte écrira toutes les idées au tableau ou sur papier. Laissez les enfants vous aider à décider. Rappelez-leur d'utiliser le bâton de parole pendant qu'ils donnent des idées.

Le facilitateur doit suggérer quelque chose de simple comme exemple pour que les enfants sachent que ce ne sera pas une punition sévère. Par exemple : Rester une minute après la fin de la leçon et tout le monde part.

Expliquez que vous allez créer une liste des règlements de la classe et le mettre là où tout le monde peut la voir.

**CONSEIL AU FACILITATEUR** : La liste des règles DE LA CLASSE doit être très simple. Affichez-la pendant chaque leçon où les enfants peuvent la voir. Vous pouvez vous référer brièvement au règlement lorsque cela est nécessaire pour rappeler aux enfants un point particulier. Emportez la liste avec vous chaque jour si vous n'avez pas d'endroit sûr pour la laisser.

### Activité : ÉVALUATION DES ÉLÈVES (10 minutes)

Un questionnaire est fourni à la fin de la leçon. C'est un formulaire avec quelques questions pour recueillir des informations. C'est court, rapide et facile à faire.

Expliquez : Je vais vous poser quelques questions. Ne vous inquiétez pas si vous ne connaissez pas les réponses.

### Remplissage du questionnaire.

Comment faire : Après chaque question, comptez le nombre total de réponses « oui » et « non » pour chaque question et notez les totaux sur le questionnaire. Conservez ce papier dans un endroit sûr pour l'utiliser à la fin du cours.

## CONCLUSION (5 minutes)

Dites : Merci d'avoir répondu aux questions si joyeusement.

- La prochaine fois, nous parlerons des Nations Unies et des droits de l'homme.
- C'est par exemple le droit d'avoir une famille, le droit d'être en sécurité et le droit de dire aux autres ce que nous ressentons et ce que nous pensons.
- On les appelle les droits de l'homme. Vous allez adorer en apprendre davantage sur eux !

## DÉFI

Dites : Parlez à votre famille et à vos amis de notre amusant bâton de parole aujourd'hui.

- Lorsque vous parlerez avec d'autres personnes cette semaine, n'oubliez pas de les laisser s'exprimer sans les interrompre.
- J'ai hâte de vous voir la prochaine fois. Passez une bonne semaine !

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** lorsque vous avez terminé le questionnaire **D'ÉVALUATION DES ÉLÈVES**, il doit être sauvegardé. Vous utiliserez exactement le même questionnaire à la fin de l'ensemble du cours. À ce moment-là, vous comparerez les deux questionnaires pour vous aider à évaluer ce que les enfants ont appris. Ceci est très important pour déterminer ce que les enfants ont APPRIS. C'est aussi un moyen de susciter leur intérêt pour la matière. Il est utile d'avoir une autre personne avec vous pour compter et enregistrer les réponses.

## BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (10 minutes)

- Assurez-vous que les règles de la classe sont affichées à un endroit où les enfants peuvent les voir.
- Accueillez chaque enfant avec enthousiasme à son arrivée et montrez-lui où s'asseoir.

**Activité : Chant, Here We Are Together** (la musique et le lien Internet sont à la fin de la leçon.)

Dites : Je suis si heureux que nous soyons tous ici aujourd'hui. Commençons par une petite chanson. Écoutez pendant que je vous la chante, puis nous la chanterons tous ensemble.

Enseigner le chant : Chantez le couplet par vous-même la première fois avec beaucoup d'enthousiasme, en utilisant les noms de quatre enfants. Puis chantez avec tout le monde deux ou trois fois.

Dites : Chantons maintenant ensemble. Chantez les premières lignes avec moi, tous ensemble :

Ensemble :            Nous voici tous ensemble, ensemble, ensemble,  
                              Nous voici avec notre visage heureux.

Facilitateur : Il y a Martha et Peter et Suzie et Henry (montrant chacun de ces enfants, un par un)

Ensemble :            Oh, nous voici ensemble dans notre endroit heureux.

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** La musique, les chants et les rimes sont une merveilleuse façon de commencer le cours. «Here We Are Together» est une excellente chanson parce que les enfants adorent entendre leurs propres noms. Si vous l'utilisez régulièrement, les enfants auront hâte de commencer chaque leçon avec elle.

Chantez le couplet au moins deux ou trois fois de suite afin de pouvoir nommer quelques enfants différents lors de chaque cours.

Si vous ne connaissez pas la musique, chantez les paroles sur une mélodie différente. Si c'est trop compliqué, sautez ce chant et chantez-en un qui soit énergique et familier aux enfants.

## REVUE (5 minutes)

Demandez : Est-ce que vous vous souvenez quand je vous ai dit à quel point j'aime les droits de l'homme ? Quelqu'un ici a-t-il déjà entendu parler des « droits de l'homme » ?

Pendant que les enfants répondent, n'oubliez pas d'utiliser le bâton de parole.

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** Si la taille de la classe est trop grande pour passer confortablement le bâton de parole, l'animateur peut le tenir et l'utiliser comme symbole pour rappeler aux enfants de se relayer et d'être respectueux lorsque quelqu'un d'autre parle.

## INTRODUCTION (5 minutes)

Demandez : Que comprenez-vous par « droits de l'homme » ? Que signifie le mot « **droit** » ?

- Quel est la signification de : « droits de l'homme » ?

Expliquez : **Un droit est COMME une règle** qui existe parce que c'est la chose juste ou correcte à faire.

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** A proprement parler, un « droit » n'est pas une «règle». Cependant, l'idée d'une règle peut aider les jeunes enfants à comprendre ce qu'est un droit.

Demandez : Donc, si un droit était comme une règle qui existe parce qu'il est juste, quels seraient les droits de **l'homme** ?

Expliquez : **Les droits de l'homme sont certaines choses que nous devrions avoir simplement parce que nous sommes des êtres humains.** Ce sont des droits et des libertés qui appartiennent à nous tous. Nous avons tous besoin de choses comme la liberté et la nourriture, un endroit où vivre, jouer et des familles.

- Ce genre de choses s'appelle des droits et nous les avons tous. Ce serait juste, ne pensez-vous pas ?
- Chacun a le droit à la vie et le droit de vivre en liberté et en sécurité, peu importe la personne ou son lieu de résidence. Ce sont des choses qui aident les gens à vivre dignement.
- « Dignité » est un autre mot nouveau. Quelqu'un peut-il me dire ce que signifie la « dignité »?

Laissez les enfants répondre. Écrivez leurs réponses au tableau ou sur papier.

Expliquez : La dignité signifie respecter ou traiter quelqu'un avec gentillesse ou courtoisie. Nous devrions tous être traités avec respect simplement parce que nous sommes des êtres humains.

Demandez : Pouvez-vous penser à d'autres droits, en plus de la liberté et de la dignité, que chacun devrait avoir ? Avez-vous le droit d'aller à l'école ? Avez-vous le droit de vivre en paix ?

Demandez : Avez-vous déjà entendu parler de **la Déclaration universelle des droits de l'homme** ?

- Je vais le répéter, puis je veux que vous le répétiez aussi. « La Déclaration universelle des droits de l'homme ».
- Répétons-le ensemble : « La Déclaration universelle des droits de l'homme ».

## **DÉVELOPPER ET DISCUTER** (5 minutes)

### **Activité : Bref historique de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)**

Expliquez : Il y a de très nombreuses années après la Seconde Guerre mondiale, lorsque des millions de personnes ont été tuées et que de nombreuses autres ont perdu leur maison et leur famille, les dirigeants du monde se sont réunis et ont formé une nouvelle organisation. Ils l'ont appelé les Nations Unies.

Montrez l'image des Nations Unies trouvée à la fin de la leçon.

Expliquez : Ils ont rédigé une liste de droits qui appartenait à des gens partout dans le monde. Cette image montre des drapeaux de tous les pays qui appartiennent aujourd'hui aux Nations Unies. Les gouvernements du monde ont promis de protéger tout le monde.

Montrez la photo d'Eleanor Roosevelt et expliquez :

- Voici Mme Eleanor Roosevelt. Elle était responsable du groupe qui a rédigé la liste des droits, il y a plus de 70 ans en 1948. Elle s'appelle la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.
- *La Déclaration universelle des droits de l'homme* est un document important qui dit que ces droits nous appartiennent simplement parce que nous sommes des êtres humains, garçons et filles, hommes et femmes. Ils nous aident à avoir la dignité et à être libres et en sécurité pendant que nous grandissons.

### **Activité : illustrations des droits de l'homme** (10 minutes)

Invitez : Approchez-vous et asseyez-vous à côté de moi. Lisons quelques-uns de ces droits pendant que nous regardons quelques photos de nos droits de l'homme.

- Lisez le texte écrit sous chaque image.
- Demandez aux enfants de lever la main s'ils souhaitent faire des commentaires sur chaque illustration.

## **CONCLUSION** (5 minutes)

Demandez : Comment appelons-nous le document qui protège tous nos droits de l'homme ? Disons-le tous ensemble. (La Déclaration universelle des droits de l'homme.)

- Vous rappelez-vous quels sont les droits que nous recherchions ?

Montrez à nouveau les images aux enfants.

Expliquez : Regardons les images une fois de plus. Laissez-moi vous rappeler de quoi il s'agit :

Articles 1, 2 et 3	Nous sommes tous nés libres et égaux en dignité et en droits. Nous avons tous le droit de vivre et d'être protégés.
Article 16	Nous avons tous le droit d'avoir une famille et d'être pris en charge.
Article 18	Nous avons tous droit à une religion ou à une conviction.
Article 19	Nous avons tous le droit de dire aux gens ce à quoi nous pensons.
Article 29	Nous devons tous prendre soin les uns des autres.

Article 30

Personne ne peut nous retirer ces droits.

## **DÉFI**

Demandez : Que pouvez-vous faire pour prendre soin de quelqu'un ?

- Cette semaine, trouvez quelqu'un pour vous aider.
- Je vous remercie d'être venus aujourd'hui. J'ai déjà hâte de vous revoir la prochaine fois !

CONSEIL AU FACILITATEUR: Gardez les images pour les leçons futures.

Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois ?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

**Faites deux copies** pour en avoir une pour chaque leçon.

**Matériel didactique**



# QUESTIONNAIRE ÉTUDIANT 1

Date \_\_\_\_\_

Nom de la ville ou du village \_\_\_\_\_

Âge des enfants (6 à 10 ou 11 à 16 ans) \_\_\_\_\_

Ce n'est pas un test. Les enfants ne connaîtront pas toutes les réponses.

	OUI	NON
<p>1. Quelqu'un a-t-il entendu parler des Nations Unies ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Levez la main si c'est le cas. (Comptez les mains.)</li><li>• Levez la main si vous n'avez PAS entendu parler des Nations Unies. (Comptez les mains.)</li></ul>		
<p>2. AVEZ-VOUS DEJA ENTENDU PARLER DES « DROITS DE L'HOMME » ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Levez la main si c'est le cas. (Comptez les mains)</li><li>• Levez la main si vous n'avez PAS entendu parler des droits de l'homme. (Comptez les mains)</li></ul>		
<p>3. PENSEZ-VOUS AVOIR CERTAINS DROITS DE L'HOMME ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Levez la main si vous pensez que oui. (Compter)</li><li>• Levez la main si vous pensez ne pas en avoir. (Compter)</li></ul>		
<p>4. QUELQU'UN PEUT-IL ME DIRE LES DROITS DE L'HOMME QU'IL PENSE AVOIR?</p> <p>Laissez tous les enfants répondre. Ne vous inquiétez pas de savoir si la réponse est bonne ou non. Comptez simplement le nombre d'enfants qui répondent.</p>		

Conservez les **évaluations des élèves** avec votre manuel pour vous y référer à la fin de ce cours.

# Nous voilà ensemble

chanson traditionnelle

Ludique ♩ = 144

Musical score for the first system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "Nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble, en - semble, en - semble, Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en -".

Musical score for the second system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "semble a - vec no - tre vi - sage heu - reux. Il y a (nom) et (nom) et (nom) et".

Musical score for the third system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "(nom); Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble \_\_\_ dans no - tre en - droit heu - reux."

\*phrases alternatives...

Ici nous allons une marche, une marche, une marche...

Nous sommes en train de chanter, chanter, chanter ...

Ici nous applaudissons, applaudissons, applaudissons ...



**LES NATIONS UNIES**



Photo de la bibliothèque et du musée FDR.

## ELEANOR ROOSEVELT TENANT LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

Elle a été acceptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948.

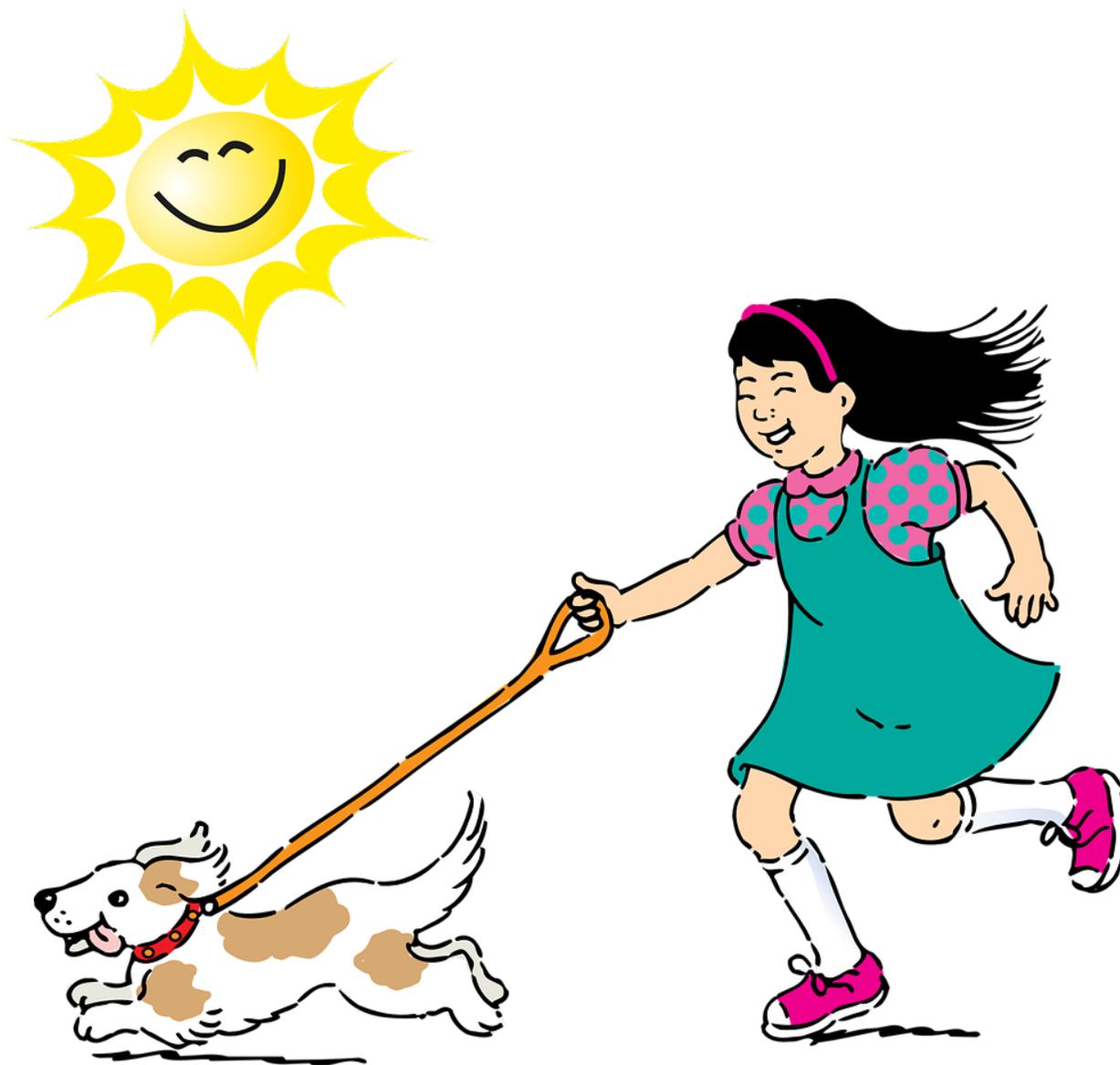
Montré ici : La Déclaration universelle des droits de l'homme traduite en espagnol.

La Déclaration a été traduite dans la langue de chaque nation qui appartient aux Nations Unies.



**Articles 1 et 2.** Nous sommes tous nés libres dans la dignité et avec des droits. Nous avons tous nos propres pensées et idées. Nous devrions tous être traités de la même manière. Ces droits appartiennent à tout le monde, quelles que soient nos différences.

Que font les enfants? Ont-ils l'air heureux? Ils rebondissent de joie, profitant du bonheur et de l'excitation que la liberté offre à chacun de nous.



**Article 3.** Nous avons tous droit à la vie  
et de vivre en liberté et en sécurité.

Cette fille est heureuse d'être en vie.  
Elle court pour suivre son petit chien,  
jouissant des bénédictions de la liberté et de la sécurité.

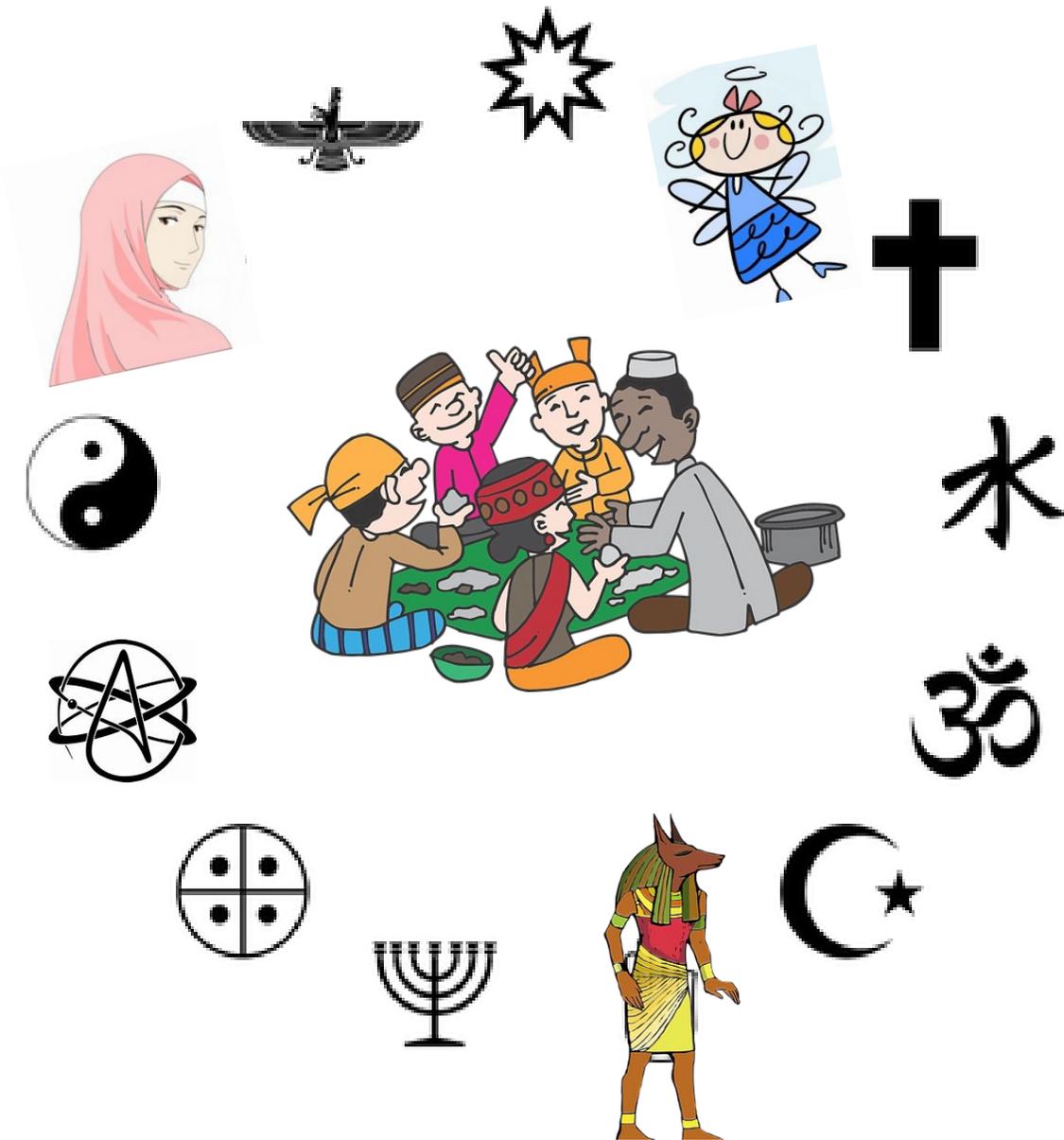


**Article 16.** Tout adulte a le droit de se marier et d'avoir une famille s'il le souhaite. Les hommes et les femmes ont les mêmes droits lorsqu' ils sont mariés et lorsqu'ils sont séparés.

**Qui** voyez-vous sur cette image?

Les familles sont de toutes formes et tailles.

Qu'elles incluent juste une maman ou une maman et un papa, ou beaucoup de frères et sœurs, ou même une grand-mère et un grand-père, les familles sont un bon endroit où vivre.



**Article 18.** Nous avons tous le droit de croire en ce que nous voulons, avoir une religion et la changer si on le souhaite.

Regardez attentivement cette image. Remarquez-vous les différents symboles et images religieux ?

Il y a une fille musulmane et un ange chrétien et des enfants bouddhistes birmans et un dieu égyptien appelé Anubis. Il y a même un symbole qui ressemble à un tourbillon atomique pour les personnes qui ne croient en aucune religion.

Et ça va aussi.

**Article 19.** Nous avons tous le droit de décider,  
de penser à ce que nous aimons, de dire ce que nous pensons,  
et de partager nos idées avec les autres.

Que se passe-t-il dans cette image ?  
Bella Bluebird n'a pas peur de dire au monde entier ce qu'elle ressent.  
Elle a ce droit - tant qu'elle ne fait de mal à personne.





**Article 29.** Nous avons le devoir d'aider les autres, et nous devons protéger leurs droits et libertés.

«Ooh! Je vais vous aider », dit celui du haut.

"Ici! Prends ma main », dit celui du milieu.

Et ils sont là, s'entraînant jusqu'au sommet,  
partageant et protégeant le merveilleux don des droits de l'homme,  
les gardant en place en toute sécurité.



Article 30. Personne ne peut nous prendre ces droits et libertés.



M. BLAKE



# J'ai des droits

**LIBRES ET ÉGAUX - NOUS  
AVONS TOUS LE DROIT À LA  
VIE, À LA LIBERTÉ ET À LA  
SÉCURITÉ**

**ÂGE : 6-10 ans**



## POINTS D'APPRENTISSAGE

1. Les droits de l'homme sont nécessaires pour que tous les enfants puissent vivre en liberté et en sécurité.
2. Il existe un lien étroit entre les besoins de l'homme et les droits de l'homme.

## MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Bâton de parole (bâton court)
- Tableau de classe de la leçon précédente
- Tableau des RÈGLES DE CLASSE de la leçon précédente, affiché là où les enfants peuvent le voir.
- Tableau à feuilles, tableau noir ou grand morceau de papier
- Marqueurs ou craie
- Chant : Here We Are Together
- Histoire : Un animal de compagnie pour JoZy, Joey Le Roux
- Mini affiche : le droit d'être libre et en sécurité
- Illustrations d'articles de la Déclaration universelle de la leçon précédente
- Notes et réflexions du facilitateur

## LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES Droits de l'Homme

### SIMPLIFIÉE

#### DROIT À L'ÉGALITÉ

##### Article 1

Nous sommes tous nés libres et égaux en dignité et en droits. Nous avons tous nos propres pensées et idées. Nous devrions tous être traités de la même manière.

#### LES DROITS DE L'HOMME NOUS APPARTIENNENT A TOUS

##### Article 2

Ces droits appartiennent à tout le monde, quelles que soient nos différences.

#### DROIT À LA VIE, A LA LIBERTÉ ET A LA SÉCURITÉ

##### Article 3

Nous avons tous le droit de vivre et de vivre dans la liberté et la sécurité.

## BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

- Assurez-vous que les règles de la classe sont affichées à un endroit où les enfants peuvent les voir.
- Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.

**Activité : Chant, Here We Are Together** (à la fin de la leçon.)

Dites : Je suis si heureux que nous soyons tous ici aujourd'hui. Nous allons à présent chanter notre chant préféré. Je vais commencer et ensuite vous vous joindrez à moi et nous chanterons tous ensemble.

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** Choisissez des noms d'enfants différents de la dernière fois. Assurez-vous de garder une trace des noms qui ont été utilisés afin que tous les enfants soient finalement inclus.

## REVUE (5 minutes)

Demandez: Qui aimerait partager quelque chose qu'il a fait cette semaine pour aider une autre personne ?

Le facilitateur doit tenir le bâton de parole et le passer d'un enfant à l'autre à chaque prise de parole.

Dites : Quel groupe serviable nous avons dans cette classe !

Demandez : Vous souvenez-vous de la dernière fois que nous avons parlé de nos droits ? (Pour aider les enfants à se souvenir, montrez des illustrations de la leçon précédente.)

- Qui peut citer certains d'entre eux ? Merci d'utiliser le bâton de parole
- Que comprenez-vous lorsque nous disons « un droit » ?

**(Un droit est COMME une règle qui existe parce qu'il est juste ou la bonne chose à faire.)**

- Et quel est le nom du document qui contient tous ces droits ?  
Répétons-le ensemble. (La Déclaration universelle des droits de l'homme.)

## INTRODUCTION (10 minutes)

Dites: Approchez-vous tous et asseyez-vous à côté de moi. Aujourd'hui, je vais vous parler d'une jeune femelle kangourou nommée JoZy et de ce qu'elle a appris sur les droits.

- Qui peut nous dire à quoi ressemble un kangourou ? (Acceptez toutes les réponses, même si personne ne le sait.)
- Les kangourous adorent sauter et ils ont de grands pieds et des jambes solides. Les femelles kangourous ont une poche où elles portent leurs bébés. Les bébés kangourous ont parfois les cheveux roux.
- Avez-vous déjà vu un petit lézard à la langue bleue ? Ce genre de lézard s'appelle un scinque. Écoutez attentivement car nous allons rencontrer un Joey et un scinque dans notre histoire.

**Activité : Histoire, « Un animal de compagnie pour JoZy, le Joey aux cheveux roux »** (voir la fin de la leçon)

Racontez l'histoire en montrant les images au fur et à mesure.

### **DÉVELOPPER ET DISCUTER** (5 minutes)

Demandez : De quoi JoZy avait-il besoin pour son animal de compagnie? (Nourriture, eau, endroit où dormir, etc.)

- Son animal a-t-il droit à ces choses ? (Oui)
- Qui devrait s'assurer que l'animal de compagnie de JoZy ait ces choses ? (JoZy)

N'oubliez pas de lever la main pour le bâton de parole.

### **CONCLUSION** (5 minutes)

Demandez : Qui peut me dire lequel de ces droits avons-nous également besoin ?  
(Laissez les enfants répondre : nous avons besoin de tous ces droits.)

- C'est vrai. Qui sait comment nous appelons ces types de droit ?
- Oui ! Nous appelons ces droits les DROITS DE L'HOMME. Répétons-le cela ensemble. Droits de l'homme.
- A quoi avons-nous comparé ce droit ? (Un droit est COMME une règle qui existe parce qu'il est juste ou la bonne chose à faire.)
- Oui ! Un droit est comme une règle juste et appartient à chacun de nous parce que nous sommes des êtres humains. N'est-ce pas merveilleux ?

### **DEFI**

Dites : Lorsque vous rentrez chez vous, partagez l'histoire de JoZy, le Joey (le bébé kangourou), avec quelqu'un qui ne l'a jamais entendu auparavant.

- J'ai hâte de vous voir la prochaine fois !

**CONSEIL AU FACILITATEUR** : N'oubliez pas de remplir une copie de la page Notes et réflexions du facilitateur (qui se trouve à la fin de la partie B) une fois cette leçon terminée. Cela vous aidera à vous souvenir de ce qui s'est passé avec la leçon d'aujourd'hui et de ce que vous voudrez peut-être faire différemment la prochaine fois.

## BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

- Assurez-vous que les règles de la classe sont affichées à un endroit où les enfants peuvent les voir.
- Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.

**Activité : Chant, Here We Are Together** (la musique est à la fin de la leçon.)

Dites : Nous allons chanter notre chant préféré. Je vais commencer et vous vous joindrez à moi et nous chanterons tous ensemble.

## REVUE (5 minutes)

Dites : je suis si heureux que nous soyons tous ici aujourd'hui pour parler des droits de l'homme.

Montrez les images de l'histoire de JoZy, le kangourou.

Demandez : qui se souvient de notre petit kangourou et quel était son nom ? Merci d'utiliser le bâton de parole.

## INTRODUCTION (5 minutes)

Dites : Faisons comme si nous étions JoZy. Tout le monde se lève et bouge sur place comme un kangourou pendant que je compte jusqu'à cinq.

Comptez jusqu'à cinq : 1, 2, 3, 4, 5 ! Tout le monde se rassoit rapidement.

Dites : Maintenant, faisons comme si JoZy avait un lapin de compagnie. Tout le monde se lève et bouge comme un lapin pendant que je compte jusqu'à cinq.

Comptez jusqu'à cinq : 1, 2, 3, 4, 5 ! D'accord, tout le monde se rassoit rapidement.

<b>BESOINS DU LAPIN</b>	<b>BESOINS DE LA CLASSE</b>
<b>QUI ?</b>	<b>QUI ?</b>

Au tableau ou sur une grande feuille de papier, tracez deux colonnes.

Écrivez BESOINS DU LAPIN en haut de la colonne de gauche.

Demandez : Quelles sont toutes les choses dont notre lapin aurait besoin pour vivre et être en sécurité ?

Énumérez les réponses sous BESOINS DU LAPIN dans la colonne de gauche, par exemple, de la paille, de la nourriture, de l'eau, de l'exercice, de l'attention, de l'amour ou peut-être un autre animal pour la compagnie.

Sous les BESOINS du côté du LAPIN, écrivez « QUI ? »

Demandez : Qui est responsable de veiller à ce que notre animal ait ses droits ?

Écrivez JOZY comme étant le nom du propriétaire du LAPIN, responsable de la vie du lapin.

Demandez : Le lapin a-t-il vraiment besoin de ces choses pour survivre ?

- Le lapin devrait-il y avoir droit ?

### **DÉVELOPPER ET DISCUTER** (5 minutes)

Qui se souvient de ce que cela signifie lorsque nous disons “ il a le droit” ? Quelqu'un peut-il nous rappeler ce que signifie le mot « droit » ?

Expliquez : **Un droit est comme une règle qui existe parce que c'est la chose juste ou correcte à faire.**

### **Demandez : De quoi avons-nous besoin pour vivre une vie heureuse, saine et sûre ?**

Énumérez les réponses sous BESOINS DE LA CLASSE dans la colonne de droite, en aidant à obtenir des éléments tels que : la maison, la nourriture, l'eau, la famille, les amis, l'éducation, l'amour, les vêtements et l'attention.

Demandez : Si nous avons besoin de ces choses, devrions-nous y avoir droit ? (Oui.)

Écrivez « QUI » sous la liste des BESOINS DE LA CLASSE.

Demandez : Qui est chargé de nous aider à obtenir tout ce dont nous avons besoin pour être en sécurité et libres?

Encouragez les réponses telles que les adultes, les parents, la famille ou les soignants.

- Énumérez les réponses sous le mot « QUI ? »

*(Source: Nancy Flowers, éd., Composito: Manuel sur l'éducation aux droits de l'homme pour les enfants, Conseil de l'Europe, 2009, p. 138.)*

### **CONCLUSION** (10 minutes)

#### **Montrez la mini affiche et lisez-la aux enfants : Le droit d'être libre et en sécurité.**

Dites :Je vais le lire une fois de plus, puis nous allons le répéter tous ensemble. Le droit d'être libre et en sécurité.

Répétez-le ensemble.

Dites : Levez la main pour le bâton de parole si vous pouvez me dire ce que sont les droits de l'homme ou si vous connaissez le nom du document qui dit quels droits nous avons.

Prenez toutes les réponses de manière positive, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme. Développez-les et insistez sur le droit d'être en sécurité et libre.

Demandez : Quel droit pensez-vous être important pour que vous soyez en sécurité et libre ?

Pour aider les enfants à se souvenir, vous pouvez montrer les illustrations de la Déclaration universelle des droits de l'homme de la leçon précédente.

Si votre classe n'est pas trop grande, laissez chaque enfant se lever et donner une réponse s'il le souhaite. Sinon, choisissez-en quelques-uns pour donner une réponse telle que :

Articles 1, 2 & 3	Nous sommes tous nés libres et égaux en dignité et en droits. Nous avons tous le droit de vivre et d'être protégés.
Article 16	Nous avons tous le droit d'avoir une famille et d'être pris en charge.
Article 18	Nous avons tous droit à une religion ou à une conviction.
Article 19	Nous avons tous le droit de dire aux gens ce à quoi nous pensons.
Article 29	Nous devons tous prendre soin les uns des autres.
Article 30	Personne ne peut nous retirer ces droits.

Placez la mini affiche sur le mur de la classe ou à un endroit où tous les enfants peuvent la voir.

### **DEFI**

Dites : Rentrez chez -vous et parlez à votre famille et à vos amis de notre lapin et de ses besoins.

- Pensez à un animal de compagnie que vous voudriez peut-être avoir et à ses besoins.
- Sont-ils identiques aux vôtres ?
- Je suis tellement content que nous soyons ensemble aujourd'hui. La prochaine fois, nous en apprendrons davantage sur nos droits.

**CONSEIL AU FACILITATEUR** : N'oubliez pas de remplir une copie de la page Notes et réflexions du facilitateur une fois cette leçon terminée. Cela vous aidera à vous souvenir de ce qui s'est passé avec la leçon d'aujourd'hui et de ce que vous voudrez peut-être faire différemment la prochaine fois.

Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

# Here We Are Together

*Playfully* ♩ = 144-168

Here we are to - geth - er,\* to - geth - er, to - geth - er; Oh, here we are to -

geth - er with our hap - py face. There's (name) and (name) and (name) and

(name); Oh, here we are to - geth - er in our hap - py place.

Here we are together,\* together, together;  
 Oh, here we are together with our happy face.  
 There's (child's name) and (another name) and (another name) and (name);  
 Oh, here we are together in our happy place.

**\*Alternate phrases:** Here we go a-walking Here we are a-singing  
 Here we go a-marching Here we are a-clapping

Improviser les actions suggérées par les mots.  
 La liste ci-dessus n'est que quelques-unes des possibilités.  
 Pensez à d'autres phrases qui pourraient convenir à la musique et à l'occasion.

# Nous voilà ensemble

chanson traditionnelle

Ludique ♩ = 144

Musical score for the first system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "Nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble, en - semble, en - semble, Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en -"

Musical score for the second system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "semble a - vec no - tre vi - sage heu - reux. Il y a (nom) et (nom) et (nom) et"

Musical score for the third system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "(nom); Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble \_\_\_ dans no - tre en - droit heu - reux."

\*phrases alternatives...

Ici nous allons une marche, une marche, une marche... Nous sommes en train de chanter, chanter, chanter ... Ici nous applaudissons, applaudissons, applaudissons ...

Pour écouter la mélodie:

<https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11ICKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3>



**Le droit d'être**  
**LIBRE ET EN SÉCURITÉ**

UDHR 1, 2 et 3

UN ANIMAL DE COMPAGNIE POUR JoZy,  
JOEY LE ROUX



## UN ANIMAL DE COMPAGNIE POUR JoZy, JOEY LE ROUX

\*

"Je veux un animal aux cheveux roux comme les miens !" dit JoZy en glissant une fleur à son oreille.

"Comment pourrais-tu t'occuper d'un animal domestique ?" demanda la maman Kangourou.

"Je l'aimerais et la garderais au chaud dans ma poche. Je l'emmènerais faire des promenades. Nous pourrions sauter et jouer toute la journée", répondit JoZy.

"Il faudrait plus que ça", rétorqua la maman.

"Eh bien, je pourrais la nourrir avec son herbe et ses graines et l'emmener au point d'eau", ajouta JoZy.

« Mais, où vivrait-elle ? demanda la maman.

"Ici même dans la cour arrière avec nous," répondit JoZy, avec un sourire aussi grand qu'un joey puisse avoir.

"Oh, s'il te plaît! Oh, s'il te plaît, maman !! S'il te plaît !!! Oh, s'il te plaît !!!!"

\* Un joey est un bébé kangourou, trouvé principalement dans la campagne australienne. Certains d'entre eux appartiennent à une race aux cheveux roux.



« Je ne sais pas si vivre ici et dormir sous un buisson ferait l'affaire », lui rétorqua sa maman.

"Je veux juste un animal de compagnie !" JoZy pleura en piétinant avec l'un de ses longs pieds.

"D'accord, quel genre d'animal aimerais-tu?" demanda sa maman en frottant le nez de JoZy.

« Un mignon petit animal roux », répondit JoZy.

« Tu as une petite sœur mignonne qui partage ma poche avec toi. Ça ne te suffit pas ? demanda la maman avec amour.

« NON ! JE VEUX UN ANIMAL ! »

"Mais il y a des petits roux partout. Regarde juste tout autour de toi demain lorsque le soleil brillera. Dors un peu maintenant."



Le lendemain matin et tout au long de la journée, JoZy chercha un animal de compagnie. Elle vit plein de petits joeys aux cheveux roux mais pas de mignonnes petites filles aux cheveux roux, aux cheveux bouclés, aux yeux bleus et avec des taches de rousseur.

Sa mère aurait-elle pu se tromper ?  
Où étaient toutes les petites filles dont elle avait parlé ?  
Pensait-elle que JoZy voulait plutôt un joey ?

Soudain, elle entendit quelque chose de très bruyant à travers la buisson.  
Qu'est-ce que cela pouvait être?

Oh oui ! Elle était là - son animal de compagnie !! Elle avait l'air un peu différente de ce que JoZy attendait, mais elle était cependant tellement mignonne !

Elle était à l'arrière d'un scooter très bruyant.  
Et elle s'était agrippée à un grand humain.

Juste à ce moment-là, le scooter percuta une grande fissure dans la terre sèche du désert et la petite fille tomba. "Oh, ma chère !" Elle frappa le sol durement et se mit à crier !

JoZy sauta rapidement vers son animal de compagnie nouvellement trouvé, prête à la sauver et à la mettre dans sa poche. Mais l'énorme humain arriva le premier ! Il souleva la petite fille, sauta sur son scooter et partit dans un nuage presque aussi gros que n'importe quelle tempête de poussière. Et la dernière fois que JoZy vit ou entendit la petite fille, elle criait encore!



Domage, pensa tristement JoZy. Peut-être que maman avait raison. Peut-être qu'avoir un animal de compagnie n'était pas une

si bonne idée. Du moins, pas une jolie petite fille aux cheveux roux, aux yeux bleus et avec des taches de rousseur !

Mais attendez ! Pourquoi pas cet adorable petit scinque \* à la langue bleue là-bas, de l'autre côté du ravin ?

Oh oui ! Cela ferait un petit animal de compagnie parfait. Et c'était juste la bonne taille pour tenir dans sa petite poche.

JoZy avait hâte de le ramener à la maison pour le montrer à sa maman et sa petite sœur !

\* Un scinque est un type particulier de lézard gras avec une queue presque de la même taille et de la même forme que sa tête. Les scinques se trouvent dans les régions tempérées et tropicales, y compris certaines parties de l'Australie.







M. BLAKE

## Est-ce une discrimination ?

### PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION

ÂGE: 6-10 ans

#### LE POINTS D'APPRENTISSAGE

1. Les personnes handicapées ou ayant d'autres différences sont souvent victimes de discrimination.
2. Si une personne est handicapée, elle a droit à des soins et à une éducation spéciale pour l'aider à se développer et à mener une vie épanouie.
3. Nous devons chercher des moyens d'aider les autres à éviter la discrimination.



#### MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Bâton de Parole
- Liste des présences et règlement de la classe
- Chant: Here We Are Together
- Chant : Je Vers Toi
- Affiche de la leçon 2 : libre et en sécurité
- Tableau noir ou à feuilles
- Craie ou marqueurs
- Histoire : Le garçon aux deux yeux
- Bandelettes des handicaps physiques, une pour chaque enfant
- Une orange ou petit objet (comme une pierre ou une sandale), un par enfant
- Parcours d'obstacles préalablement mis en place (utilisez du ruban adhésif sur le sol ou des chaises alignées comme des « murs » )
- Article 2 de la DUDH et l'article 23 de la CRDE
- Affiche: Protection contre la discrimination

## La déclaration universelle des Droits de l'Homme

### PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION

#### Article 2

Chacun a droit à tous les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration, sans distinction d'aucune sorte, telle que race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale ou sociale, propriété, naissance **ou autre statut**.

#### SIMPLIFIÉE

*Ces droits appartiennent à tout le monde, quelles que soient nos différences, telles que la race, la couleur de la peau, le sexe, la religion, les opinions, les antécédents familiaux, la langue, la naissance ou la nationalité.*

## Convention relative aux Droits de l'Enfant

### PROTECTION CONTRE LA DISCRIMINATION

#### Article 2

Vous avez droit à une protection contre la **discrimination**. Cela signifie que personne ne peut vous maltraiter à cause de votre couleur, de votre sexe ou de votre religion, ou si vous parlez une autre langue, avez un **handicap** ou êtes riche ou pauvre.

#### Article 23

Si vous êtes **handicapé** mentalement ou physiquement, vous avez droit à des soins et une éducation spéciaux pour vous aider à vous développer et à mener une vie bien remplie.

## **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)**

- Saluez chaque enfant à son arrivée et montrez-lui où s'asseoir.
- Affichez les règlements de la classe là où tous les enfants peuvent les voir.

**Activité :** Chanson, Here We Are Together (à la fin de la leçon)

## **REVUE**

- Quelqu'un peut-il me dire le nom du document important qui parle de nos droits ?  
(La Déclaration universelle des droits de l'homme)

## **INTRODUCTION (5 minutes)**

Expliquez : aujourd'hui, nous allons parler d'un de nos droits pour les personnes ayant des besoins spéciaux. Mais je vais d'abord vous raconter une histoire qui s'est passée il y a longtemps et très loin.

### **Activité : le garçon aux deux yeux**

Demandez aux enfants de se rassembler autour de vous. Racontez-leur l'histoire et montrez-leur les images.

Demandez : Pouvez-vous imaginer avoir deux yeux sur une planète de borgnes ?

- Comment seriez-vous traité différemment si vous viviez ailleurs, sur notre planète Terre où les gens parlent une autre langue et ne peuvent pas vous comprendre ?
- Serait-ce juste ?
- Comment aimeriez-vous être traité si vous étiez « différent » ?
- Et si vous n'aviez qu'une seule jambe ?
- Et si vous étiez aveugle ?
- Seriez-vous capable de faire tout ce que les autres peuvent faire ?

Dites : jouons à un jeu.

### **Activité : Orange Mania (10 minutes)**

Préparation préalable : Créez un parcours d'obstacles en utilisant des chaises ou du ruban adhésif sur le sol comme « murs ». Les enfants ne peuvent pas sortir des chaises ou du ruban adhésif lorsqu'ils jouent au jeu.

En utilisant l'ensemble des **handicaps physiques** de la fin de la leçon, pliez chaque bande de papier en deux pour que les enfants ne puissent pas voir l'écriture. Placez-les dans un récipient (sac ou panier).

Comment jouer : Divisez les enfants en paires. Invitez chaque paire à prendre un papier dans le panier et à l'ouvrir.

- Attribuez à un enfant de chaque paire le rôle « d'entraîneur » et l'autre de « handicapé ». Ils doivent ensuite effectuer une courte course d'obstacles ou une activité ensemble tout en jouant leurs rôles, soit en tant qu'entraîneur, soit en tant que personne handicapée.
- Donnez à chaque participant « handicapé » une orange (ou un autre petit objet), avec des instructions pour effectuer les tâches ci-dessous en moins de trois minutes, tandis que « l'entraîneur » encourage et aide.
- Les enfants pourraient porter une orange à travers le parcours du combattant (par exemple, un espace à l'extérieur, la salle de classe, etc.) tout en chantant une chanson de leur choix à haute voix ou en lançant l'orange en l'air.

- Par exemple, si un enfant reçoit « un pied manquant », alors cet enfant ne peut qu'utiliser l'un de ses pieds pour terminer le parcours du combattant. Il ou elle saute sur un pied tout en portant une orange et en chantant une chanson. L'autre enfant encourage et aide le « handicapé avec des suggestions ou de l'aide pour terminer la course.
- Lorsque chaque binôme termine la course, il revient rapidement au début et changent de rôle et termine la course une seconde fois.
- Rappelez aux enfants qu'il n'y a ni **gagnants ni perdants** ; ils ont juste besoin de terminer l'activité aussi bien qu'ils le peuvent avec les limites qui leur ont été assignées.
- Rappelez-leur de **jouer en toute sécurité** et de faire très attention de ne pas tomber ou de ne pas se blesser.
- Rappelez-leur de **changer de rôle** à la fin de la première exécution.

(Adapté de: Play It Fair Toolkit, Activité 30. Equitas - International Center for Human Rights, 2008.)

### **DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)**

Après le jeu, demandez aux enfants de réfléchir à l'expérience.

- Demandez : A-t-il été facile de finir le parcours du combattant ?
- Quels problèmes avez-vous rencontrés en raison de votre restriction physique ?
- Comment avez-vous surmonté vos défis et résolu vos problèmes ?
- Comment votre coach vous a-t-il aidé ?

### **CONCLUSION (5 minutes)**

Demandez : Connaissez-vous quelqu'un dans votre famille ou votre communauté ayant des handicaps physiques similaires?

- Les gens les traitent-ils différemment ?

### **DÉFI**

Dites : Si vous voyez quelqu'un être traité injustement ou méchamment, assurez-vous d'essayer de l'aider.

**CONSEIL AU FACILITATEUR** : n'oubliez pas de remplir une copie de la page Notes et réflexions de du facilitateur une fois cette leçon terminée.

## BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

- Saluez chaque enfant à son arrivée et montrez-lui où s'asseoir.
- Assurez-vous que le règlement de la classe est affiché à un endroit où tous les enfants peuvent le voir.

## Activité : Chant, *Here We Are Together* (à la fin de la leçon)

Chantez avec enthousiasme et assurez-vous de nommer de différents enfants à chaque fois.

## REVUE (5 minutes)

Dites : est-ce que vous vous souvenez du jeu auquel nous avons joué la dernière fois où tout le monde avait un handicap ? Répétons l'activité pendant quelques minutes. Laissez un enfant choisir un handicap dans la liste à la fin de la leçon précédente. (Reportez-vous aux instructions de ORANGE MANIA dans la leçon précédente.)

Après le jeu, demandez : qui peut nous dire ce que nous devrions faire si nous voyons quelqu'un être traité de manière méchante ou injuste ? (Accepter toutes les réponses)

## INTRODUCTION (5 minutes)

Expliquez : Parce que les enfants ont des besoins spéciaux, il existe un autre document spécialement pour eux.

- Il s'appelle la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous allons lire ce que dit la Convention et aussi ce que dit la Déclaration universelle des droits de l'homme sur les droits de l'homme pour des personnes différentes.
- Je veux que vous écoutiez très attentivement les différents types de personnes. *Voici ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant :*

*Vous avez droit à une protection contre la discrimination.*

*Si vous êtes handicapé, mentalement ou physiquement, vous avez le droit à des soins et une éducation spéciale pour vous aider à vous développer et à mener une vie épanouie.*

Demandez : Qu'est-ce que la discrimination ?

Expliquez : **La discrimination consiste à traiter des gens différents de manière méchante.** Quand quelqu'un fait de la discrimination, il ou elle traite une autre personne injustement et est parfois méchant. Écrivez le mot « **Discrimination** » au tableau ou sur une feuille de papier.

Dites: répété avec moi - Discrimination.

- Écoutez maintenant la *Déclaration universelle des droits de l'homme* :

*Chacun a droit à tous ces droits, quelles que soient nos différences telles que la race, la couleur de la peau, le sexe, la nationalité, la langue, la religion, les opinions, les antécédents familiaux, la naissance ou tout autre type de différence.*

Demandez : De quels types de différences avez-vous entendu parler ?

Donnez aux enfants le temps de répondre. Répétez les réponses aux enfants.

Expliquez: les droits de l'homme sont pour tout le monde. Nous ne devons pas faire de discrimination. Nous devrions aider d'autres personnes qui pourraient ne pas bénéficier de leurs droits aussi facilement que nous. Nous sommes tous plus heureux lorsque nous nous entraïdons.

## DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)

### ● **Activité : chant ou poème, Je Viens Vers Toi** (musique trouvée à la fin de la leçon.)

Expliquez : je veux que vous vous leviez tous. Nous allons lire un poème (ou chanter une chanson) sur le fait de s'entraider et de ne pas faire de discrimination.

Montrez-vous et expliquez : Quand je me montrerai, je dirai une phrase.

Montrez les enfants et dites : Quand je vous montrerai du doigt, je veux que vous répétiez ce que je viens de dire.

Dites : Maintenant, vous devez écouter très attentivement parce que vous devrez dire exactement ce que j'ai dit.

Montrez-vous du doigt et dites : « Si vous ne marchez pas comme la plupart des gens. . . »

Montrez les enfants, demandez-leur de répéter ce que vous venez de dire : «Si vous ne marchez pas comme la plupart des gens.»

Montrez-vous du doigt et dites : « Certaines personnes s'éloignent de vous. »

Montrez les enfants qui disent : « Certaines personnes s'éloignent de vous. »

Agitez votre doigt d'avant en arrière pour signifier « Non" et dites : « Mais je ne le ferai pas, je ne le ferai pas ! » Montrez du doigt les enfants qui répètent les mots et l'action : "Mais je ne le ferai pas, je ne le ferai pas ! »

Dites : Maintenant, disons tout cela avec les gestes.

Demandez aux enfants de créer des gestes pour le deuxième couplet. Puis montrez aux enfants des allers-retours comme auparavant, mais demandez-leur d'utiliser leurs propres gestes. Demandez-leur de créer leur propre couplet s'il reste assez de temps.

Si vous ne marchez pas comme la plupart des gens, certaines personnes s'éloignent de vous.

**Mais je ne le ferai pas ! je ne le ferai pas!**

Je marcherai avec toi, je parlerai avec toi. C'est ainsi que je vous montrerai mon amour.

Si vous avez besoin d'aide pour nouer votre chaussure, certaines personnes ne seront pas là pour vous, **mais je le ferai ! Je le ferai !**

Je vais marcher avec toi, je vais te parler.  
C'est ainsi que je vous montrerai mon amour.

Si vous ne parlez pas comme la plupart des gens certaines personnes ne vous parlent pas et se moquent de vous. **Mais je ne le ferai pas ! Moi non !**

Je marcherai avec vous, je parlerai avec vous.  
C'est ainsi que je vous montrerai mon amour.

**CONCLUSION** (5 minutes)

Montrez la mini affiche et lisez-la à voix haute aux enfants : Protection contre la discrimination.

Demandez : Quel droit de l'homme avons-nous appris aujourd'hui ? (Protection contre la discrimination)

Placez l'affiche avec celle de la semaine dernière à un endroit où les enfants peuvent la voir.

**DEFI**

Expliquez : Nous ne voulons pas de discrimination dans notre communauté.

- Cette semaine, choisissons quelque chose que nous pouvons faire dans notre communauté pour éviter que d'autres personnes soient traitées avec méchanceté ou injustement. Nous en parlerons la prochaine fois.

Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois?

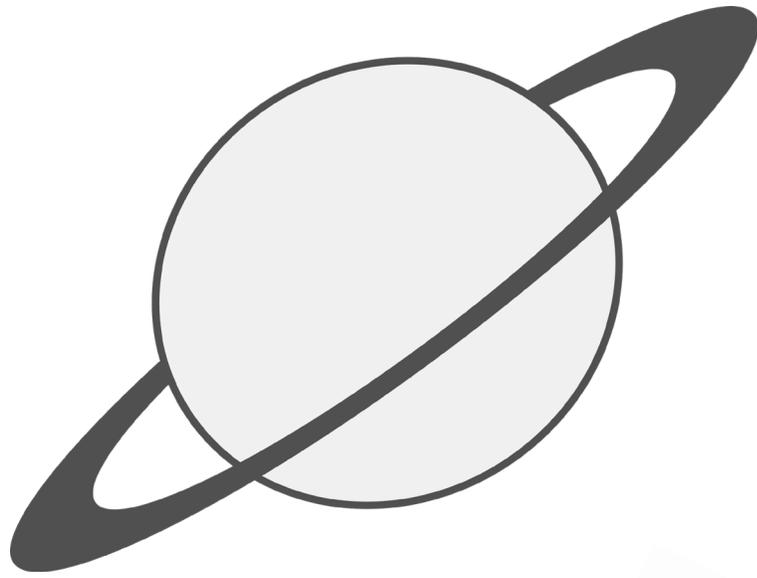
(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

**Faites deux copies** de cette page, une pour chaque leçon.

# LE GARÇON À DEUX YEUX

Il était une fois, très loin dans l'espace, il y avait une planète comme la planète Terre. Les habitants de cette planète étaient comme nous, sauf pour une chose : ils avaient chacun un œil au lieu de deux.

Mais c'était un œil très spécial, même s'ils ne pouvaient voir les choses qu'en noir et blanc. D'un œil, ils pouvaient voir dans le noir. Ils pouvaient voir de loin, très loin, et ils pouvaient voir directement à travers les murs.



Un jour, un enfant étrange est né. Il avait deux yeux ! Le petit garçon était un enfant très heureux. Ses parents l'aimaient et aimaient s'occuper de lui, mais ils étaient inquiets parce qu'il était si inhabituel.

En grandissant, l'enfant a commencé à avoir des problèmes. Il ne pouvait pas voir dans l'obscurité, il devait donc porter une lumière. Il ne pouvait pas voir de longues distances, il a donc dû se procurer un télescope. Et il ne pouvait certainement pas voir à travers les murs !

Parfois, quand il rentrait de l'école à pied, il se sentait très seul. « D'autres enfants voient des choses que je ne peux pas voir ! », pensa-t-il. "Je me demande si je peux voir des choses qu'ils ne voient pas !"

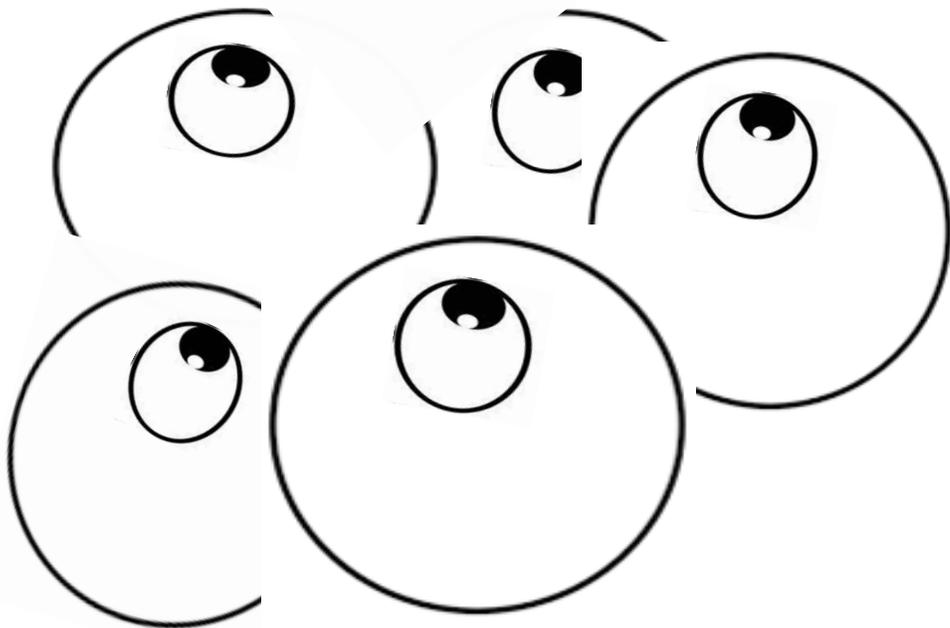
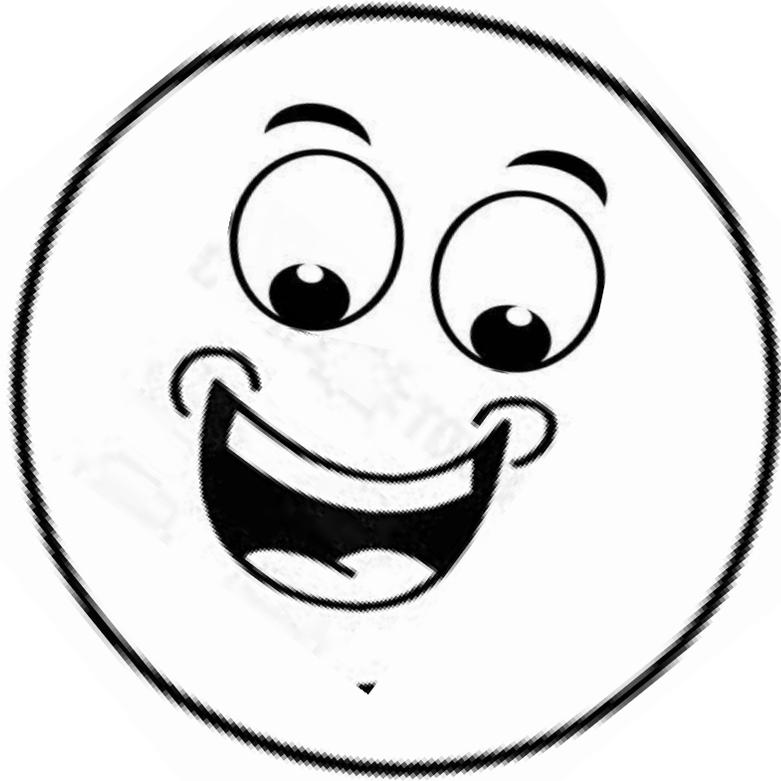
Un jour, il a découvert qu'il pouvait voir quelque chose que personne d'autre ne pouvait voir. Il pouvait voir les choses en couleur ! Il a raconté à ses parents et à ses amis sa merveilleuse découverte.





Il leur a raconté des histoires et utilisé des mots qu'ils n'avaient jamais entendus auparavant - comme le rouge, le jaune et l'orange. Il a parlé des arbres verts et des fleurs violettes. Il leur a parlé de l'océan bleu profond et des monstres marins enflammés.

Des enfants sont venus de partout sur la planète pour entendre ses histoires.



Il a rencontré beaucoup de gens intéressants. Un jour, il a rencontré une jolie fille borgne. Ils sont tombés amoureux et se sont mariés. Cela ne les dérangeait pas d'être différents les uns des autres.

Au bout d'un moment, ils ont eu un petit garçon. Il était comme tous les autres enfants de la planète.

Il n'avait qu'un œil.

(Adapté de: Siniko, Towards a Human Rights Culture in Africa, Amnesty International 1998, p. 66.)



### **Bandelettes des handicaps physiques**

Vous pouvez utiliser le même handicap plus d'une fois.

Dupliquez cet ensemble autant de fois que nécessaire pour le nombre d'enfants de votre groupe.

IL TE MANQUE UN BRAS

IL TE MANQUE UN BRAS

TU NE PEUX PAS VOIR -  
TU ES AVEUGLE

TU NE PEUX PAS VOIR -  
TU ES AVEUGLE

IL TE MANQUE UNE JAMBE

IL TE MANQUE UNE JAMBE

TU PEUX SEULEMENT  
MARCHER PENCHÉ

TU PEUX SEULEMENT  
MARCHER PENCHÉ

TU NE PEUX PAS  
PLIER LES GENOUX

TU NE PEUX PAS  
PLIER LES GENOUX

## LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

### **Article 2**

Chacun a droit à tous les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration, sans distinction d'aucune sorte, telle que race, couleur, sexe, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale ou sociale, propriété, **naissance ou autre statut**.



## LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

### **Article 2**

Vous avez droit à une protection contre la **discrimination**.

### **Article 23**

Si vous êtes handicapé mentalement ou physiquement, vous avez droit à des soins et une éducation spéciale pour vous aider à vous développer et à mener une vie épanouie.

# Nous voilà ensemble

chanson traditionnelle

Ludique ♩ = 144

Musical notation for the first system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "Nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble, en - semble, en - semble, Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en -"

Musical notation for the second system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "semble a - vec no - tre vi - sage heu - reux. Il y a (nom) et (nom) et (nom) et"

Musical notation for the third system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "(nom); Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble \_\_\_ dans no - tre en - droit heu - reux."

\*phrases alternatives...

Ici nous allons une marche, une marche, une marche... Nous sommes en train de chanter, chanter, chanter ... Ici nous applaudissons, applaudissons, applaudissons ...

Pour écouter la mélodie:

<https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11ICKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3>



M. BLAKE

# La famille, une Belle Chose

## LE DROIT A UNE FAMILLE



**ÂGE : 6-10 ans**

### POINTS D'APPRENTISSAGE

1. La famille est la cellule de base de la société.
2. Nous avons tous le droit de vivre avec notre famille.
3. Les cellules familiales nous rendent généralement plus forts, quelle que soit leur composition ou leur configuration.
4. Si notre famille n'est pas un endroit sûr, nous avons chacun le droit à de l'aide et à la protection.

### MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Bâton de parole
- Liste des présences
- Le règlement de la classe
- Fiche de révision : À découper avant le cours
- Image : Une famille
- Deux ensembles de photographies de famille
- Illustrations pour la DUDH de la leçon 1.
- Mini affiche : Le droit à une famille
- Chant : Here We Are Together
- Chant : Je Viens Vers Toi
- DUDH 16 et CRC 9 et 20

## La déclaration universelle des Droits de l'Homme

### LE DROIT A UNE FAMILLE

#### Article 16

Les hommes et les femmes d'âge mûr, sans aucune restriction de race, de nationalité ou de religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont les mêmes droits en ce qui concerne le mariage, pendant le mariage et lors de sa dissolution.

Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et le plein consentement des futurs époux.

La famille est la cellule naturelle et fondamentale de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

#### *SIMPLIFIÉE*

*Vous avez le droit de vous marier et de fonder une famille. Personne ne devrait vous forcer à vous marier. La famille est une partie fondamentale de la société et le gouvernement devrait la protéger.*

La Convention relative aux

## Droits de l'Enfant

### LE DROIT A UNE FAMILLE

#### Article 9

Vous avez le droit d'être élevé par vos parents à moins qu'ils ne soient dangereux ou dans l'incapacité.

#### Article 20

Vous avez droit à une protection spéciale et à une aide si vous ne pouvez pas vivre avec vos parents.

## **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT** (5 minutes)

- Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.
- Affichez toutes les mini affiches précédentes ainsi que le règlement de classe là où les enfants peuvent les voir.

### **Activité : Chant, Here We Are Together** (à la fin de la leçon.)

Si vous ne connaissez pas la musique, chantez les paroles sur une mélodie différente. Si c'est trop compliqué, sautez cette chanson et chantez-en une qui est énergique et familière aux enfants.

## **REVUE** (5 minutes)

### **Activité : Je Viens Vers Toi** (Musique et paroles à la fin de la leçon)

Dites : Est-ce que vous vous souvenez du poème (ou de la chanson) que nous avons appris la dernière fois?

Je vais d'abord le lire (ou la chanter), puis d'une même voix, tous ensemble, nous le lirons (chanterons)

Facilitateur : Montrez les enfants et dites : « Si vous ne marchez pas comme la plupart des gens . . . »

Hausser les épaules, paumes vers le haut : « Certaines personnes s'éloignent de vous. » Agitez votre doigt pour signaler "Non" et dites : "Mais je ne le ferai pas, je ne le ferai pas !"

Dites : Bien, maintenant, disons tous ensemble d'une même voix. Si vous ne marchez pas comme la plupart des gens, certaines personnes s'éloignent de vous. **Mais je ne le ferai pas ! je ne le ferai pas !**

Demandez : Est-ce que vous vous souvenez du couplet suivant ? Si vous avez besoin d'aide pour lacer votre chaussure (montrez votre pied), certaines personnes ne seront pas là pour vous.

Dites : Bien, tous ensemble maintenant. Si vous avez besoin d'aide pour lacer votre chaussure (montrez votre pied) certaines personnes ne seront pas là pour vous. Mais je serai là ! Je serai là !

Dis : Je vais marcher avec toi, je vais parler (attendez les enfants) ... avec... toi. C'est ainsi que je vais montrer... (attendez que les enfants se rappellent) ... mon amour pour toi.

Dites : Bien joué ! Quelqu'un peut-il me dire le mot que nous utilisons pour décrire comment certaines personnes traitent mal d'autres personnes handicapées ou différentes de nous ? (La discrimination.)

## **INTRODUCTION** (10 minutes)

Montrez l'image d'une famille et dites : Parlons d'un autre droit.

Demandez : Que voyons-nous ici sur cette image ? (Une famille.)

- Tout le monde doit-il vivre dans le même type de famille ? (Non.)
- Quel type de famille avez-vous ? (Donnez à 3 ou 4 enfants le temps pour décrire leur famille.)

### **Activité : Concentration sur la famille**

*Avant le cours, découpez toutes les images des deux séries de « Photographies de famille ». Coupez-les si nécessaire pour les rendre toutes de la même taille.*

Expliquez : Tous les enfants ne vivent pas dans le même type de famille.

- Tous les enfants ne vivent pas dans les mêmes types de familles. Chaque famille est unique. Certains vivent dans une famille avec une mère et un père, d'autres n'ont qu'une mère ou qu'un père ou ils sont

adoptés ; et certains enfants vivent même avec leurs grands-parents. Certains vivent en Inde, au Japon ou en Grande-Bretagne. Il y a toutes sortes de familles partout dans le monde.

Montrez les différentes cartes en nommant différentes familles. (Maman célibataire, grands-parents et enfants, famille conventionnelle, etc.)

Dites : nous allons jouer à un jeu intitulé "Concentration sur la famille" et voyons si nous pouvons faire correspondre différents types de familles.

Comment jouer : Divisez les enfants en deux nouveaux groupes ou équipes, en combinant les filles et les garçons.

Donnez à chaque enfant un numéro : un, deux, un, deux, un, deux - jusqu'à ce qu'ils aient tous un numéro.

Mettez tous les « un » dans un groupe et tous les « deux » dans l'autre groupe.

- En utilisant les deux jeux de cartes, mélangez-les et posez-les en face cachés sur une table ou une surface plane.
- Le premier joueur de l'équipe « A » commence la partie en retournant une carte et en nommant l'image sur la carte (comme papa célibataire, grands-parents et enfants, etc.).
- Le joueur retourne une deuxième carte, nomme l'image et détermine si les deux cartes correspondent. S'ils correspondent, l'équipe « A » garde la paire de cartes. S'ils ne correspondent pas, le premier joueur retourne les cartes.
- Le premier joueur de l'équipe « B » cherche à tour de rôle une paire de cartes famille, en suivant les mêmes instructions que le joueur précédent. S'il obtient la carte correspondante, l'équipe garde la paire. Sinon, le joueur retourne les cartes.
- Les joueurs restants prennent chacun leur tour à la recherche de paires de cartes illustrées.
- Les joueurs des deux équipes ne peuvent pas aider l'enfant qui choisit les cartes.
- Rappelez aux enfants de faire très attention à l'endroit où se trouvent les cartes lorsqu'un joueur n'obtient pas les mêmes cartes.
- A la fin de la partie, l'équipe, qui a le plus grand nombre de cartes les mêmes, gagne !

## DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)

Demandez : Devons-nous tous appartenir au même type de famille pour être heureux et être en sécurité ? (Non.)

Expliquez : Les familles sont importantes, peu importe à quoi elles ressemblent. Les auteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont également déclaré que les familles sont importantes pour les enfants.

- Lisons un article vraiment important de la Déclaration et voyons ce qu'il dit.
- Je vais lire et je veux que vous écoutiez un « grand mot ». Il commence par la lettre F.
- Levez la main lorsque vous l'entendez.

Lisez la dernière partie de l'article 16, en insistant sur le mot « fondamental » en le lisant.

*La famille est la partie **fondamentale** de la société et le gouvernement devrait la protéger.*

Demandez : Quel était le mot ? (Fondamental.) Répétons-le tous.

- Que signifie fondamental ?

Expliquez : « Fondamentale » signifie que c'est la fondation, la partie la plus importante de la société.

- Relisons-le et changeons le mot « fondamental » par « le plus important ».

La famille est la partie la plus importante de la société et le gouvernement devrait la protéger.

- Répétez après moi : La famille est la partie la plus importante de la société. . . .  
(Les enfants répètent la phrase.)
- Et le gouvernement devrait la protéger. (Les enfants répètent la deuxième partie.)

## CONCLUSION (5 minutes)

Dites : Répétons tous ensemble une dernière fois:

La famille est la partie la plus importante de la société et le gouvernement devrait la protéger.

- Toutes mes félicitations ! La famille est vraiment une belle chose !

## DEFI

Demandez : Que signifie le mot « fondamental » ? Oui ! La partie la plus importante de la société. Très bien !

Dites : Pensez à partager votre nouveau mot avec votre famille. **Fondamental**. Quel bon mot !

- Passez une bonne semaine ! Dites à la famille à quel point elles sont importantes.

## **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)**

- Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.
- Affichez toutes les mini affiches précédentes ainsi que le règlement de la classe là où les enfants peuvent les voir.

**Activité : Chant, Here We Are together** (Musique et paroles à la fin de la leçon.)  
Chantez avec enthousiasme en nommant différents enfants.

## **REVUE (5 minutes)**

Demandez : Qui peut me dire de quoi nous avons parlé la semaine dernière en tant que cellule de base fondamentale de la société ? (La famille.)

- Nos familles sont différentes les unes des autres. Leur avez-vous dit à quel point elles sont importantes ?

## **INTRODUCTION (10 minutes)**

Expliquez : Aujourd'hui, nous allons parler de la façon dont nous pouvons tous travailler ensemble dans une famille pour résoudre des problèmes.

### **Activité : le nœud humain**

Comment jouer : Invitez les enfants à se mettre debout en cercle, face à face épaule contre épaule.

- Demandez aux enfants de fermer les yeux et de se déplacer lentement vers le centre du cercle, les bras étendus devant eux et de saisir les deux premières mains qu'ils touchent.
- Demandez aux enfants de garder les yeux fermés jusqu'à ce que vous leur donniez le signal de les ouvrir.
- Assurez-vous que chaque enfant tient la main de deux personnes différentes.
- Demandez aux enfants d'ouvrir les yeux et expliquez-leur qu'ils doivent défaire le nœud et former un cercle sans lâcher aucune main.
- Surveillez le groupe pour vous assurer que personne ne se blesse et n'intervenez que si c'est absolument nécessaire.

S'il y a plus de 10 à 12 joueurs, vous pouvez créer deux groupes et organiser une compétition entre eux. Le premier groupe qui termine peut aider le deuxième groupe.

Une fois que tout le monde est « dénoué », demandez aux enfants de regagner leur place.

Demandez : Avez-vous déjà voulu arrêter ou pensé que vous ne pourriez peut-être pas défaire le nœud ?

- Quels astuces ou plans ont le mieux fonctionné pour défaire le nœud ?
- Si nous jouions à nouveau, comment essaieriez-vous de défaire le nœud plus rapidement ?
- Quelle était la meilleure façon de coopérer en groupe ?
- Comment ce jeu est-il comparable au fait d'être dans une famille ?

(Adapté de : Play It Fair Toolkit, Activité 36. Equitas - Centre international pour les droits de l'homme, 2008.)

## **DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)**

Montrez des illustrations de la leçon 1 sur les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Expliquez : Vous souvenez-vous de ces images sur la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

- Les femmes et les hommes qui ont créé la Déclaration universelle des droits de l'homme pensaient tous que la famille était le meilleur endroit pour élever des enfants.

Demandez : Vous souvenez-vous de ce qu'ils ont dit sur la protection ? (La société et le gouvernement devraient protéger la famille.)

- Qui est censé protéger la famille ? (Tout le monde - parce que c'est ce qui constitue la société - nous tous, y compris le gouvernement.)

Montrez à nouveau l'image de l'article 16, une famille (ou une photo d'une autre famille si vous le souhaitez).

Expliquez : Les personnes qui ont créé la Convention relative aux droits de l'enfant pensaient également que **la famille était importante** et ils ont dit que les enfants ont le droit d'être élevés par leurs parents à moins qu'ils ne représentent un danger pour eux.

Lisez l'article 9 de la CDE (ou demandez si l'un des enfants aimerait le lire).

*Vous avez le droit d'être élevé par vos parents à moins qu'ils ne représentent un danger pour vous ou sont dans l'incapacité de le faire.*

Demandez : Pourquoi pensez-vous que les familles sont le meilleur endroit pour grandir ? (Vous avez des gens qui vous aiment, vous protègent et vous montrent comment faire les bonnes choses.)

## CONCLUSION (5 minutes)

**Montrez la mini affiche :** Le droit à une famille.

Demandez : Quelqu'un se souvient-il de ce que signifie le mot « fondamental » ? (Le plus important)

- Quelle est la partie fondamentale ou la plus importante de la société ? (La famille.)

Mettez la mini affiche avec les affiches précédentes et révisez-les toutes avant de terminer la leçon.

Expliquez : Rappelez-vous, **la famille de chacun est une belle chose**. C'est spécial parce que c'est la vôtre. Nous sommes tous différents à bien des égards, mais nous sommes tous pareils parce que nous avons les mêmes besoins et les mêmes droits de l'homme. **Nous sommes tous une partie importante de la société.**

## DEFI

Dites : cherchez quelque chose que vous pouvez faire pour aider votre famille cette semaine, - même si ce n'est qu'une petite chose - et faites-le !

- Lorsque vous rentrez chez vous aujourd'hui, dites à votre famille que vous les aimez.
- À la semaine prochaine. Vous me manquez déjà !

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** Assurez-vous que les enfants se sentent à l'aise et ne seront pas taquinés pour avoir présenté des styles familiaux inhabituels ou différents. Mettez l'accent sur la tolérance, les sentiments et les valeurs qui rendent la famille plus forte.

Il peut être nécessaire d'aider les enfants à comprendre ce que signifie vivre dans une famille qui n'est pas sûre. Invitez tout enfant qui semble troublé ou qui a des questions à rendre visite au facilitateur en privé.

Il est important de connaître la situation familiale des enfants de votre groupe et d'adapter l'activité de manière à ne pas gêner ou mettre les enfants mal à l'aise face à leur situation.

Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois ?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

**Faites deux copies** afin de pouvoir en remplir une pour chaque leçon.



**LA FAMILLE**

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME  
ARTICLE 16

*Vous avez le droit de vous marier et de fonder une famille.  
Personne ne devrait vous forcer à vous marier.  
**La famille est la cellule fondamentale de la société  
et le gouvernement devrait la protéger.***

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

ARTICLE 9

*Vous avez le droit d'être élevé par vos parents à  
moins qu'ils ne soient dangereux ou dans  
l'incapacité.*

ARTICLE 20

*Vous avez droit à une protection spéciale et à une  
aide si vous ne pouvez pas vivre avec vos parents.*

**PHOTOGRAPHIES DE FAMILLE**

Couper le long des lignes pleines

Avant le cours : Faites deux copies de cette page. Découpez toutes les images des deux



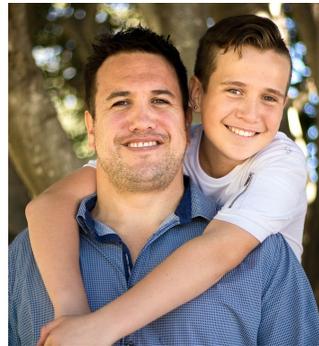
FAMILLE CONVENTIONNELLE



# Famille



FAMILLE MULTI-RACIALE



PAPA CÉLIBATAIRE



MÈRE CÉLIBATAIRE



GRANDS-PARENTS ET PETITS-ENFANTS

# Nous voilà ensemble

chanson traditionnelle

Ludique ♩ = 144

Musical notation for the first system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "Nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble, en - semble, en - semble, Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en -"

Musical notation for the second system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "semble a - vec no - tre vi - sage heu - reux. Il y a (nom) et (nom) et (nom) et"

Musical notation for the third system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "(nom); Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble \_\_\_ dans no - tre en - droit heu - reux."

\*phrases alternatives...

Ici nous allons une marche, une marche, une marche... Nous sommes en train de chanter, chanter, chanter ... Ici nous applaudissons, applaudissons, applaudissons ...

Pour écouter la mélodie:

<https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11ICKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3>



# **Le droit à une FAMILLE**

DUDH 16  
CRC 9 et 20

# Je viens vers toi

Lyrics: Carol Lynn Pearson

Music: Reid N. Nibley

Tranquillement ♩ = 88

Si tu ne marches pas tout comme eux,

5 Cer-tains s'en vont, bais-sant les yeux, Mais pas moi! pas moi! Si tu ne par-les

10 pas bein comme eux, Cer-tains se mo-quent, dé-dai-gneux, Mais pas moi! pas moi! Je

15 viens vers toi, parle a-vec toi, Je mon-tre mon a-mour pour toi.

Pour écouter la mélodie :

[www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11lCKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3](http://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11lCKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3)



M. BLAKE

## L'AMOUR AU FOYER

### LE DROIT A UNE FAMILLE



ÂGE : 6-10 ans

#### POINTS D'APPRENTISSAGE

1. La famille est la cellule de base de la société.
2. Nous avons tous le droit de vivre avec notre famille.
3. L'unité dans la famille nous rend généralement plus fort, quelle que soit sa composition ou sa configuration.

#### MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Bâton de parole
- Liste des présences
- Règlement de la classe
- Chant: Here We Are Together
- Papier sur lequel les enfants peuvent dessiner
- Crayons ou marqueurs
- Mini affiches des leçons précédentes à afficher
- Image : Une famille
- DUDH 15

### LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES Droits de l'Homme

#### LE DROIT A UNE FAMILLE

##### Article 16

Les hommes et les femmes d'âge mûr, sans aucune restriction de race, de nationalité ou de religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont les mêmes droits en ce qui concerne le mariage, pendant le mariage et lors du divorce.

Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et le plein consentement des futurs époux.

La famille est la cellule de base et fondamentale de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.

#### **SIMPLIFIÉE**

*Vous avez le droit de vous marier et de fonder une famille. Personne ne devrait vous forcer à vous marier. La famille est une partie fondamentale de la société et le gouvernement devrait la protéger.*

## **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)**

- Avant le début du cours, affichez les mini affiches où les enfants peuvent les voir.
- Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.

### **Activité : Chant, Here We Are Together (A la fin de la leçon.)**

Chantez avec enthousiasme et joie.

## **REVUE (5 minutes)**

Montrez l'image d'une famille.

Dites : Quelqu'un veut-il partager ce qu'il a fait pour aider sa famille ?

Demandez : devons-nous tous appartenir au même type de famille ?

- Quels sont les différents types de familles qui existent ? (Rappelez aux enfants les différents types de familles dans le jeu de cartes de la leçon précédente.)
- La dernière fois, qu'avons-nous appris sur la famille ? Prenez toutes les réponses.

Essayez d'inclure :

- Toutes les familles ne sont pas identiques, mais cela n'a pas d'importance.
- Les familles sont généralement le meilleur endroit pour grandir.
- La famille est la partie la plus importante de la société.

## **INTRODUCTION**

### **Activité : La machine à laver ou la lessive (5 minutes)**

Choisissez 2 ou 3 enfants pour être la « lessive ».

Demandez au reste des enfants de former deux lignes parallèles rapprochées, face à face.

Envoyez l'un des enfants d'un bout à l'autre, entre les lignes, « à travers le lavage ».

Tout le monde (si c'est culturellement approprié) tape très légèrement sur ses épaules tout en lui prononçant des mots d'affection et d'encouragement. Un enfant joyeux et étincelant sort à la fin du « lavage ». Il rejoint une ligne et le prochain enfant rentre à son tour.

Demandez : Que ressentez-vous lorsque les gens disent des bonnes choses de vous ? (Cela fait plaisir.)

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** Il est préférable que vous ayez au moins 8 à 10 enfants pour jouer à ce jeu. Vous pouvez l'utiliser en attendant que tout le monde arrive si vous avez suffisamment d'élèves dans la classe.

Jouez à ce jeu régulièrement - pas à chaque fois, mais quelques fois par mois ou pendant les leçons si nécessaire, pour dynamiser les enfants. Assurez-vous qu'ils aient tous une chance d'être la « lessive » pendant les premiers mois de cours. Encouragez les enfants à ne pas être trop enthousiastes pendant que l'enfant traverse la ligne (afin que personne ne soit trop tapoté). Il est préférable que vous ayez au moins 8 à 10 enfants pour jouer à ce jeu.

## **DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)**

Demandez : Quel est le mot que nous avons lu la dernière fois qui signifiait « le plus important » ? (Fondamental.)

### **Activité : ma famille**

Distribuez des papiers et des crayons ou des marqueurs pendant que vous parlez aux enfants.

Dites : Il y a toutes sortes de familles partout dans le monde.

- Aujourd'hui, je veux que chacun de vous dessine une image de la famille dans laquelle il vit actuellement.
- Si vous aviez l'habitude de vivre dans une famille différente ou si vous aimeriez vivre dans une autre famille, ce n'est pas grave. Mais je veux que vous dessiniez la famille dans laquelle vous vivez maintenant.

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** Assurez-vous que les enfants se sentent à l'aise et ne seront pas taquinés pour avoir présenté des types de familles inhabituels ou différents. Mettez l'accent sur la tolérance, les sentiments et les valeurs qui rendent la famille plus forte.

Il est important de connaître la situation familiale des enfants de votre groupe et d'adapter l'activité de manière à ne pas gêner ou mettre les enfants mal à l'aise face à leur situation.

Laissez les enfants partager leurs photos s'ils le souhaitent et parler de leur famille.

- Encouragez les enfants à inclure des détails sur leur famille (nom, âge, sexe de chaque personne, etc.).
- S'il y a plus de 12 élèves, divisez-vous en petits groupes pour partager.

Demandez : Avez-vous besoin d'un certain type de famille pour aimer cette famille ?

- Comment pensez-vous que les enfants se sentent lorsque leur type de famille n'est pas habituel ? (Acceptez toutes les réponses.)

(Adapté de Flowers, Nancy, ed., Compasito, Manual on Human Rights Education for Children. Conseil de l'Europe, deuxième édition, janvier 2009, p. 172.)

Rassemblez les dessins et conservez-les pour une autre activité.

## **CONCLUSION** (5 minutes)

Demandez : Quelqu'un peut-il penser à une raison pour laquelle nous avons tous le droit d'avoir une famille, même si nos familles peuvent sembler différentes les unes des autres ?

(Nous avons tous besoin d'amour, nous avons besoin de quelqu'un pour prendre soin de nous et nous apprendre de bonnes choses, etc.)

- Chacun de vous devrait sentir que sa famille est merveilleuse simplement parce qu'elle est la sienne.

## **DEFI**

Dites : La dernière fois, nous avons parlé de trouver quelque chose que vous pourriez faire pour AIDER votre famille.

- Cette semaine, trouvez quelque chose que vous pouvez faire pour rendre un membre de votre famille HEUREUX.
- Il peut s'agir d'un câlin ou de dire que vous l'aimez ou de lui faire un compliment comme nous l'avons fait avec le jeu « machine à laver », ou de lui dire que vous êtes heureux qu'il fasse partie de la famille.



## **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)**

- Avant le début du cours, affichez les mini affiches où les enfants peuvent les voir.
- Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir

### **Activité : Chant : Here We Are Together (A la fin de la leçon.)**

Chantez avec enthousiasme et plaisir.

## **REVUE (5 minutes)**

Dites : La semaine dernière, nous avons joué au jeu de la machine à laver. C'était intéressant d'entendre les paroles aimables, d'encouragement et d'amour des camarades.

Demandez : Quelqu'un veut-il nous dire ce qu'il a fait pour rendre un membre de sa famille heureux ?

## **INTRODUCTION (5 minutes)**

### **Activité : la famille de Johnny**

Montrez l'image de la famille de la semaine dernière et montrez le petit garçon.

Expliquez : Voici Johnny quand il était petit garçon.

Montrez les parents : Il avait une famille qui l'aimait et qui prenait bien soin de lui.

Demandez : Comment votre famille prend-elle soin de vous ? (Laissez 2 ou 3 élèves répondre.)

Expliquez : Le père de Johnny l'emmenait souvent travailler dans la menuiserie avec lui. Il a appris à Johnny comment poncer le bois et en faire des objets.

- La mère de Johnny lui a appris à lui, ainsi qu'à ses sœurs, comment nourrir les poulets. Il y avait de nombreuses tâches familiales à faire. Mais ils ont tous appris ce qu'il fallait faire et ils ont travaillé ensemble.
- Lorsque nous nous entraïdons, il y a plus d'amour dans nos familles, nous sommes plus heureux et nos familles sont plus fortes.

## **DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)**

### **Activité : La chaise à 4 mains**

Expliquez : Jouons à un jeu que je trouve vraiment amusant. Je veux que vous voyiez si vous pouvez comprendre à quoi ressemble une famille.

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** Si vous avez un très grand nombre d'élèves, vous souhaiterez peut-être que seulement deux ou trois groupes viennent à l'avant pour faire la démonstration de l'activité.

Créez des groupes de trois enfants chacun. Assurez-vous que la troisième personne (le passager) soit plus petite que les deux personnes qui créent la « chaise ».

S'il y a une personne supplémentaire, cette personne pourrait coacher. Ou deux personnes supplémentaires pourraient se relayer en tant que passager dans un autre groupe.

*Comment jouer : Demandez à deux des enfants de chaque groupe de faire ce qui suit :*

- Chaque enfant doit saisir son propre poignet gauche avec sa main droite.
- Chaque enfant saisit ensuite le poignet droit de son partenaire avec sa main gauche. (Le facilitateur doit le démontrer.)
- Le partenaire saisit ensuite le poignet droit de l'autre personne avec sa main gauche. Cela crée un siège de forme carrée avec leurs bras.



Lorsque les binômes ont chacun créé une « chaise », ils doivent laisser une troisième personne s'asseoir sur leur « chaise ».

- La personne (passager) doit d'abord s'abaisser en position assise.
- La paire d'élèves qui constitue la « chaise » doit se tenir derrière elle et abaisser également leur corps, amenant la chaise en position pour que le passager puisse s'asseoir.
- La personne s'assoit ensuite sur la « chaise » et met ses bras autour des épaules de la paire de « chaises » pour garder l'équilibre.
- La paire « chaise » se soulève lentement et avance prudemment avec le passager.

**S'il reste du temps** et que votre classe n'est pas trop grande, donnez à tout le monde une chance d'être une chaise, ainsi que le passager.

Demandez : était-il plus facile ou plus difficile de transporter quelqu'un avec l'aide d'une autre personne? Pourquoi?

- Vous êtes-vous senti plus fort avec une autre personne?

(Adapté de: Play It Fair Toolkit, Activité 34. Equitas - Centre international pour les droits de l'homme, 2008.)

**CONSEIL AU FACILITATEUR:** ATTENTION! Rappelez aux enfants que ce jeu ne doit être joué que sous la surveillance d'un adulte afin que personne ne soit blessé.

## **CONCLUSION** (5 minutes)

- En quoi cela ressemble-t-il à la famille? (La famille est plus forte lorsque nous nous montrons de l'amour et nous nous entraïdons.)
- Que pensez-vous qu'il se passerait si l'une des personnes représentant la chaise lâchait la prise?
- Que se passerait-il si le passager commençait à rebondir ou à heurter les personnes constituant la chaise?
  
- Si vous ne vous sentiez pas en sécurité, à qui pourriez-vous parler de sécurité? (Un autre adulte comme votre mère ou votre responsable à l'école ou l'un de vos amis.)
- Pourquoi pensez-vous que les familles sont le meilleur endroit pour grandir? (Vous avez des personnes qui vous aiment, vous protègent et qui vous montrent comment faire les bonnes choses.)

## **DEFI**

Dites : Les familles sont plus fortes lorsque tout le monde travaille ensemble.

- Montrez à votre famille comment faire une chaise à quatre mains et laissez quelqu'un s'asseoir dessus. Ayez un adulte à proximité pour vous assurer que personne ne tombe ou ne se blesse.

Rappelez aux enfants l'heure du prochain rassemblement.

Dites : J'ai déjà hâte de vous revoir. Passez une bonne semaine!

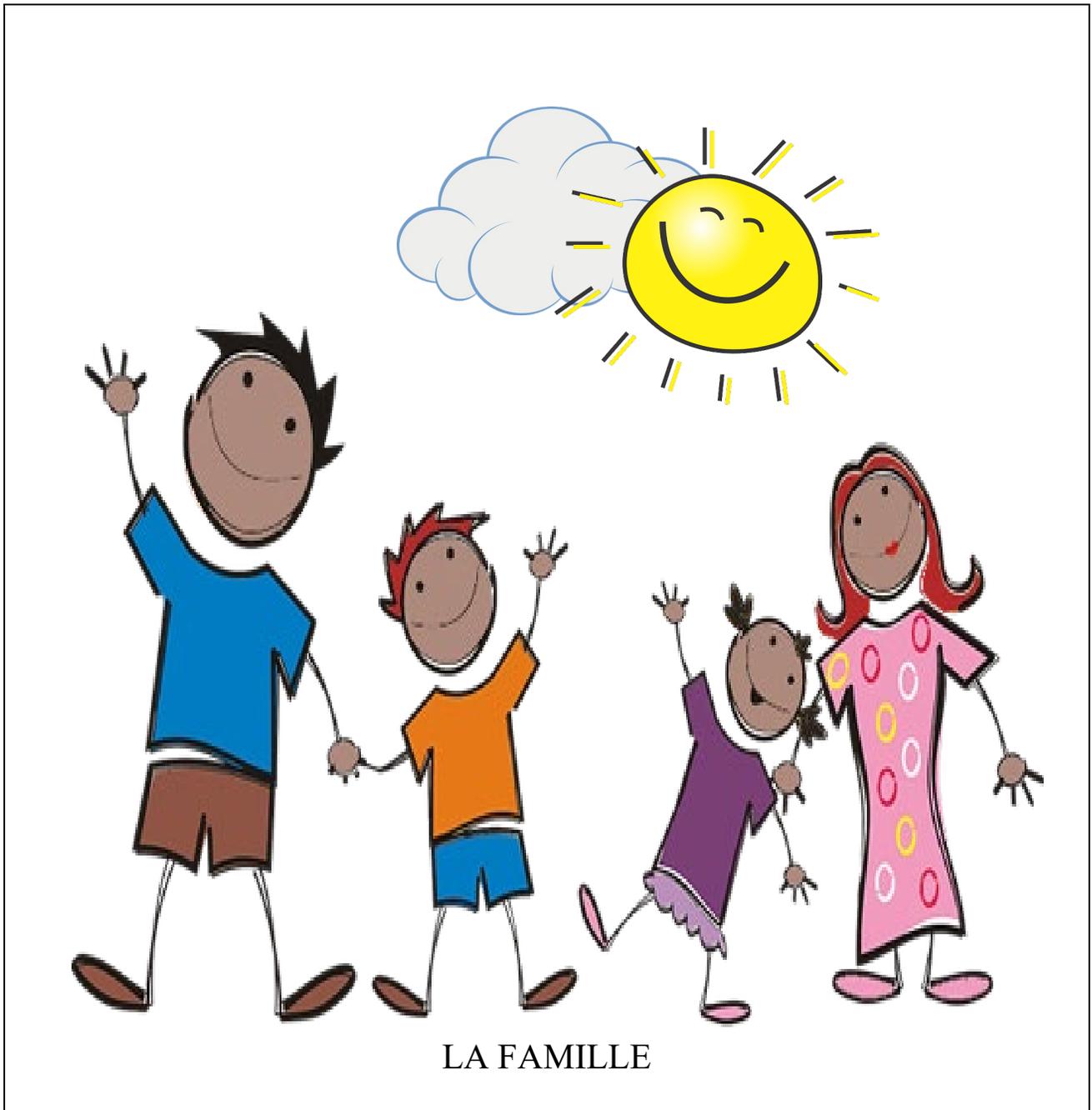
Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

**Faites deux copies** afin de pouvoir en remplir une pour chaque leçon.

**MATÉRIEL**



LA FAMILLE

ARTICLE 16

*Vous avez le droit de vous marier et de fonder une famille. Personne ne devrait vous forcer à vous marier. La famille est la cellule fondamentale de la société et le gouvernement devrait la protéger.*

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

# Nous voilà ensemble

chanson traditionnelle

Ludique ♩ = 144

Musical notation for the first system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "Nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble, en - semble, en - semble, Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en -"

Musical notation for the second system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "semble a - vec no - tre vi - sage heu - reux. Il y a (nom) et (nom) et (nom) et"

Musical notation for the third system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "(nom); Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble \_\_\_ dans no - tre en - droit heu - reux."

\*phrases alternatives...

Ici nous allons une marche, une marche, une marche... Nous sommes en train de chanter, chanter, chanter ... Ici nous applaudissons, applaudissons, applaudissons ...

Pour écouter la mélodie:

<https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11ICKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3>



M. BLAKE

## Je peux choisir !

LA LIBERTE DE RELIGION OU  
DE CROYANCE

ÂGE : 6-10 ans



**POINTS  
D'APPRENTISSAGE**

1. Il existe des stéréotypes liés aux hommes et aux femmes, ainsi qu'à différentes religions, qui ne sont pas corrects.
2. Un stéréotype est une croyance communément admise concernant une religion, un groupe ou un individu qui est pour la plupart fausse et souvent nuisible.
3. Nous sommes tous différents et nous avons aussi droit à nos propres croyances tant que nous laissons les autres avoir leurs propres croyances.

**MATÉRIEL DIDACTIQUE**

- Bâton de parole
- Liste de présence
- Règlements de la classe
- Chant : Here We Are Together
- Mini affiches des leçons précédentes, à l'endroit où les enfants peuvent les voir
- Un Ballon pour l'activité de révision
- Craie ou marqueurs
- Tableau noir ou tableau à feuilles
- Article 18 de la DUDH & 14 du CRDE
- Chant ou poème : We are Different
- Images religieuses, découpées avant la leçon
- Mini affiche : Le droit à la liberté de religion ou de croyance (recto et verso)

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES

## Droits de l'Homme

LA LIBERTE DE RELIGION OU DE  
CROYANCE

**Article 18**

Chacun a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit comprend la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté, seul ou en communauté, tant en public qu'en privé, de manifester sa religion ou sa croyance par l'enseignement, la pratique, le culte et l'accomplissement des rites.

*SIMPLIFIÉE*

*Nous avons tous le droit de croire en tout ce que nous voulons. Nous avons le droit d'avoir une religion et de la changer si nous le souhaitons.*

CONVENTION RELATIVE AUX

## Droits de l'enfant

LA LIBERTE DE RELIGION OU DE  
CROYANCE

**Article 14**

Les enfants ont le droit de penser et de croire ce qu'ils veulent et de pratiquer leur religion, tant qu'ils n'empêchent pas les autres de jouir de leurs droits. Les parents devraient guider leurs enfants sur ces questions.

## **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)**

Mini affiche : Le droit à la liberté de religion ou de croyance (recto et verso)

- Avant le début de la leçon, affichez les mini affiches où les enfants peuvent les voir.
- Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.

### **Activité : Chant, Here We Are Together**

Chantez avec enthousiasme. (Musique à la fin de la leçon.)

## **REVUE (pas plus de 5 minutes)**

### **Activité : Lancer de ballon**

Attirez l'attention sur les affiches des leçons précédentes.

Dites : Nous allons jouer à un jeu pour nous aider à nous rappeler les droits de l'homme que nous avons appris.

- Demandez aux enfants de se mettre en cercle et de se lancer un ballon.
- Chaque enfant qui attrape le ballon dit une chose qu'il ou elle a appris(e) sur l'un des droits de l'homme affichés sur les mini affiches.
- Assurez-vous que chaque enfant ait son tour.

## **INTRODUCTION (5 minutes)**

Expliquez : Un autre droit de l'homme dont nous allons parler est le droit d'avoir une religion ou une croyance ou pas de religion du tout. L'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme concerne la religion.

- Avez-vous déjà entendu le mot « religion » ? (Écrivez le mot au tableau.)
- Que signifie « religion » ? (Prenez toutes les réponses.)

Expliquez : La **religion** est un ensemble de croyances ou de pratiques qu'un groupe de personnes a sur le monde et sur la façon d'agir et même **sur (notre origine) l'endroit d'où nous venons** tous avant notre naissance.

- *La Déclaration dit que nous sommes libres de penser ou de croire ce que nous voulons. Nous pouvons parler pacifiquement de ces croyances en enseignant à leur sujet ou en nous rendant dans une église, une synagogue ou une mosquée pour adorer. Ou, nous pouvons ne pas du tout avoir de religion.*

Demandez : Rappelez-vous du nom de la Déclaration qui contient l'article 18 ? Cela commence par le mot « Universel ». (Donnez un peu de temps aux enfants pour trouver la réponse.)

- C'est vrai ! La Déclaration universelle des droits de l'homme ! Lisons ce qu'elle dit. Lisez la version simplifiée de l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 14 de la Convention relative aux droits de l'enfant. (Ou vous pouvez demander si un ou deux enfants aimeraient le lire à la place.)

**Article 18 (DUDH) :** Nous avons tous le droit de croire en tout ce que nous voulons. Nous avons le droit d'avoir une religion et de la changer si nous le souhaitons.

**Article 14 (CRDE) :** Les enfants ont le droit de penser et de croire ce qu'ils veulent et de pratiquer leur religion, tant qu'ils n'empêchent pas d'autres personnes de jouir de leurs droits. Les parents devraient guider leurs enfants sur ces questions.

Demandez : Que nous dit cet article ? (Vous pouvez croire en ce que vous voulez tant que vous n'empêchez pas les autres de croire en ce qu'ils veulent.)

- Voyons maintenant un autre grand mot : STÉRÉOTYPE.

Écrivez le mot « stéréotype » au tableau ou au tableau à feuilles.

Dites : Prononçons ce mot ensemble : stéréotype.

- Voici ce que cela signifie : **Un stéréotype est une croyance ou une idée communément admise sur ce à quoi ressemble une personne ou un groupe de personnes.** Les mots peuvent être ou ne pas être corrects ou vrais. Lorsqu'ils ne sont pas corrects, ils peuvent être blessants. Les gens sont souvent stéréotypés en raison de leur religion, race, sexe ou apparence.

### DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)

#### Activity : Charades

Divisez les enfants en deux ou trois groupes, selon la taille de la classe. Assurez-vous que tout le monde est dans un groupe. Reportez-vous au matériel didactique du facilitateur à la fin du manuel, « créez et assignez des groupes », dans la section « point d'apprentissage », pour des suggestions sur la division du groupe afin qu'ils ne soient pas toujours avec les mêmes enfants.

Dites : Levez la main si vous pensez à des actions ou à des mots qui décrivent des filles ou des garçons.

Écrivez leurs suggestions au tableau (par exemple : Faire du sport, conduire un gros camion, prendre soin d'un bébé, cuisiner, laver le linge, planter des graines, enseigner à l'école, jouer à des jeux vidéo).

RELIGION
STEREOTYPE

Dites aux groupes de choisir une action sur la liste qu'ils vont mimer devant la classe pour que les autres la devinent. Demandez à chaque groupe de choisir quelqu'un qui sera le porte-parole de son groupe.

- Pendant que les enfants travaillent dans leur groupe, dessinez deux colonnes sous « religion » et « stéréotype » au tableau ou sur le tableau à feuilles. Nommez une « FILLES » et l'autre « GARÇONS ».
- Demandez aux groupes de démontrer à tour de rôle l'action qu'ils ont choisie à l'autre groupe, qui devine ensuite de quoi il s'agit.
- Demandez-leur ensuite de décider de la colonne à laquelle il appartient et de l'écrire.

Posez les questions suivantes après que tout le monde ait fini les mimiques :

- Est-il juste de dire que tous les garçons sont grands et que toutes les filles sont petites ?
- Êtes-vous satisfait des listes que vous avez créées ?
- Y a-t-il des mots qui n'appartiennent pas à l'en-tête sous lequel ils se trouvent ?
- Y a-t-il des actions qui pourraient entrer dans les deux rubriques ?

Demandez aux enfants de regagner leur place.

(Adapté de First Steps: A Manual for Starting Human Rights Education. Amnesty International, Peer Education Edition, janvier 2001, p. 63.)

## CONCLUSION (5 minutes)

Demandez : Pensez-vous qu'il pourrait y avoir des stéréotypes sur la religion ?

Expliquez : certaines personnes utilisent des stéréotypes lorsqu'elles parlent de certaines religions ou personnes religieuses.

En voici quelques-unes que vous avez peut-être déjà entendues :

### Activité : stéréotypes religieux

Montrez les « images religieuses » découpées et préparées avant le cours.

Tous les religieux sont catholiques.	Image 6 ou 8
Toutes les jeunes femmes musulmanes portent des hijabs (ou foulards).	Image 5
Tous les hindous vivent en Inde.	Image 2
Tous les bouddhistes sont heureux.	Image 1
Tous les juifs sont riches.	Image 3 ou 7
Tous les hommes musulmans ont de nombreuses épouses.	Image 4

Demandez : Certaines de ces affirmations sont-elles vraies ?

- Est-il juste de dire ou de penser des choses comme ça, surtout si elles ne sont pas vraies ?
- Que pensez-vous que nous devrions apprendre de cela ? (Ne pas faire d'hypothèses sur des personnes différentes de nous.)

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** Vous pouvez les changer pour d'autres religions et stéréotypes qui sont plus typiques de votre culture ou de votre quartier. Ou vous pouvez demander aux enfants s'ils peuvent penser à d'autres stéréotypes liés à la religion, maintenant qu'ils ont vu ceux énumérés ci-dessus.

Montrez le mot « stéréotype » sur le tableau ou sur l'affiche.

Demandez : Quelqu'un se souvient-il de ce qu'est un stéréotype ? (Acceptez toutes les réponses.)

Rappelez aux enfants : Un stéréotype est une croyance ou une idée communément admise sur des personnes ou des choses. Les mots peuvent être vrais ou pas. Lorsqu'elles ne sont pas vraies, elles sont blessantes.

Dites : Donnez-moi quelques exemples de stéréotypes. (Acceptez toutes les réponses.)

(Seules les filles peuvent préparer les repas et faire la vaisselle. Seuls les garçons peuvent faire du sport.)

- Pourquoi n'est-il pas toujours juste ou gentil d'utiliser des stéréotypes ? (Acceptez toutes les réponses.)

## **DEFI**

Dites : Cette semaine, je veux que vous partagiez tous notre nouveau mot important avec vos amis et votre famille et leur expliquiez ce que cela signifie.

- Répétons-le ensemble :  
Un stéréotype est une croyance ou une idée communément admise qui se trompe souvent sur ce à quoi ressemble une personne ou un groupe de personnes. Les croyances peuvent être correctes ou pas.
- Entraînons-nous à ne pas utiliser de stéréotypes cette semaine.

## BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

- Avant le début du cours, affichez les mini affiches où les enfants peuvent les voir.
- Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.

**Activité : chant, Here We Are Together.** Chantez avec enthousiasme. (Musique à la fin de la leçon.)

## REVUE (5 minutes)

Écrivez le mot « STÉRÉOTYPE » au tableau.

Demandez : Qui peut me dire ce que signifie le mot « stéréotype » ?

Aidez les enfants : Un stéréotype est une idée commune. . . croyance ou idée sur. . . des gens ou des choses. Les mots peuvent être ou pas. . . vrais. Quand ils ne sont pas vrais, ils sont. . . nuisibles.

- Quelqu'un peut-il penser à des exemples de stéréotypes ?

## INTRODUCTION (5 minutes)

Dites : chantons une chanson (ou apprenons un poème)! Il s'agit de l'importance de ne pas utiliser de stéréotypes même si nous sommes différents les uns des autres.

**Activité : We are Different** (la musique se trouve à la fin de la leçon.)

Alignez les enfants sur deux rangées face à face.

Chantez la chanson ou lisez le poème « We Are Different » jusqu'au bout, ou celui qui est familier aux enfants avec le même message. Vous pouvez varier la façon dont le jeu est joué.

Demandez aux parties à tour de rôle de chanter ou de se lire les répliques.

- Chantez ou lisez la première ligne, puis le premier groupe répète la première ligne après vous.
- Chantez ou lisez la deuxième ligne et l'autre groupe répète la deuxième ligne.
- Chantez ou lisez la première ligne de la deuxième strophe et le premier groupe la répète.
- Chantez ou lisez la deuxième ligne et le second groupe la répète. Et ainsi de suite jusqu'à la fin du poème.
- Demandez aux enfants de chanter ou de lire toute la strophe avant de continuer.
- Changez de côté et faites la strophe suivante, de sorte que chaque ligne répète maintenant la ligne opposée à celle d'avant. Voyez si les enfants peuvent le faire avec juste une petite incitation du facilitateur.

**VARIATION :** Vous pouvez demander aux enfants de battre des mains en rythme ou de proposer des actions en lisant le poème ou en chantant la chanson.

## **We Are Different**

Je te connais et tu me connais.  
Nous sommes aussi différents que le soleil et la mer.  
Je te connais et tu me connais  
Et c'est ainsi que c'est censé être.

Je t'aide et tu m'aides.  
Nous apprenons des problèmes et nous commençons à voir.  
Je t'aide et tu m'aides,  
Et c'est ainsi que c'est censé être.

Je t'aime et tu m'aimes.  
Nous visons ensemble le meilleur que nous pouvons.  
Je t'aime et tu m'aimes,  
Et c'est ainsi que c'est censé être.

## **DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)**

- Avez-vous déjà ressenti de la colère ou de la tristesse face à la façon dont certaines personnes sont traitées ?
- Quels sont les bons moyens de briser les stéréotypes ?

Aidez les enfants à reconnaître les exemples suivants :

- Essayez de comprendre ce que les autres pensent en posant des questions.
- Nous devons dénoncer les blagues ou les insultes qui visent des personnes ou des religions.

Expliquez : Il ne suffit pas de refuser de rire.

- Le silence envoie le message que vous êtes d'accord avec le stéréotype même si vous ne riez pas et ne dites rien.
- Demandez : Avons-nous tous besoin de croire la même chose ou d'avoir la même religion? (Non.)
- Chacun a le droit de choisir sa religion ou ses convictions.
- Chacun a la responsabilité de permettre aux autres de choisir une religion ou une croyance, même s'ils choisissent quelque chose de différent.

**Montrez la mini affiche** sur la religion et lisez-la avec les enfants.

Dites : lisons tout cela ensemble.

*Le droit à la liberté de religion ou de conviction*

Montrez la mini affiche et demandez : Quelles choses voyez-vous qui sont identiques sur cette image?

Sur toutes les images il y a :

- des mains.
- une tête.
- deux ont l'air de prier.

Demandez : Si la personne aux jambes croisées ne prie pas, que pensez-vous qu'elle fait ?  
(La personne aux jambes croisées pourrait méditer et ne pas prier.)

Demandez : Qu'est-ce qui est différent chez ces personnes? (Acceptez toutes les réponses, telles que:)

- L'un est un ange, l'autre est un homme et l'autre est une personne.
- L'ange vole.

- L'homme est à genoux.
- L'un d'eux a les yeux fermés, etc.

Demandez : Si l'une de ces personnes venait nous rendre visite, que voudriez-vous savoir sur cette personne ?

- Comment devrions-nous traiter cette personne ? (Acceptez toutes les réponses.)

Expliquez : Il n'y a rien de mal à avoir des croyances différentes ou des religions différentes.

### **CONCLUSION (5 minutes)**

Dites : Chantons à nouveau la chanson (ou lisons le poème). Je vais le lire d'abord, puis vous le dites avec moi.

Je te connais et tu me connais.  
 Nous sommes aussi différents que le soleil et la mer.  
 Je te connais et tu me connais  
 Et c'est ainsi que c'est censé être.

Les enfants répètent la chanson (ou le poème) avec l'animateur.

Demandez : Quel est notre nouveau mot ? Répétons-le tous ensemble. (Stéréotype)

- Qu'est-ce que ça veut dire ?  
 (Un stéréotype est une croyance ou une idée communément admise qui est souvent erronée sur ce à quoi ressemble une personne ou un groupe de personnes. Les croyances peuvent être correctes ou pas. Les stéréotypes sont généralement blessants.)
- Est-il toujours juste ou gentil d'utiliser des stéréotypes ? (Non.)

### **DEFI**

Dites : Lorsque vous rentrerez chez vous, partagez et enseignez notre nouvelle chanson (ou poème) à vos amis et à votre famille.

- Cette semaine, je veux que tous, vous partagiez notre nouveau mot important avec vos amis et votre famille et que vous leur disiez ce que vous avez appris sur la liberté de religion ou de conviction.

**CONSEIL AU FACILITATEUR** : N'oubliez pas de continuer à utiliser le bâton de parole au besoin. N'oubliez pas de remplir la page Notes et réflexions du facilitateur après chaque leçon.

Comment la leçon s'est-elle passée aujourd'hui? décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois ?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

**Faites deux copies** afin de pouvoir en remplir une pour chaque leçon.

**IMAGES RELIGIEUSES**

1 2



BUDDHA



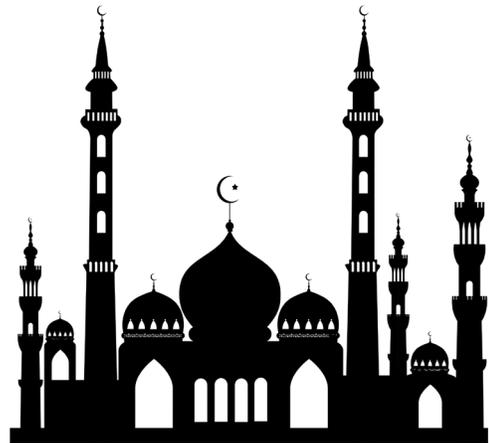
DIEU HINDU

3



MENORAH JUIVE

4



MOSQUÉE MUSULMANE

Découpez le long de la ligne

IMAGES RELIGIEUSES

5 6

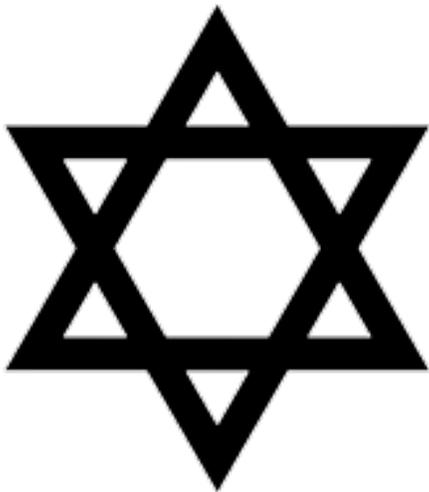


FEMME MUSULMANE



CROIX CHRÉTIENNE

7 8



ÉTOILE JUIVE  
DE DAVID



UN ANGE

## Nous sommes différents

Je te connais et tu me connais.  
Nous sommes aussi différents que le soleil et la  
mer.

Je te connais et tu me connais  
Et c'est ainsi que c'est censé être.

Je t'aide et tu m'aides.  
Nous apprenons des problèmes et nous  
commençons à voir.  
Je t'aide et tu m'aides,  
Et c'est ainsi que c'est censé être.

Je t'aime et tu m'aimes.  
Nous visons ensemble le meilleur que nous  
pouvons.  
Je t'aime et tu m'aimes,  
Et c'est ainsi que c'est censé être.



# Nous sommes différents

Patricia Kelsey Graham

Avec rythme ♩ = 116

Je te con - nais, \_\_\_\_\_ et tu me con - nais. \_\_\_\_\_  
 Je \_\_\_\_\_ t'aide \_\_\_\_\_ et tu \_\_\_\_\_ m'aides. \_\_\_\_\_  
 Je \_\_\_\_\_ t'aime, \_\_\_\_\_ et tu \_\_\_\_\_ me aimes. \_\_\_\_\_

3

Nous som - mes aussi dif - fé - rents que le so - leil et la mer. Je te con - nais, \_\_\_\_\_ et  
 Nous ap - pre - nons des pro - blèmes, et nous com - men - çons à voir. Je \_\_\_\_\_ t'aide \_\_\_\_\_ et  
 Nous \_\_\_\_\_ vi - sons en - semble le mei - leur que nous pou - vons. Je \_\_\_\_\_ t'aime, \_\_\_\_\_ et

6

tu me con - nais, \_\_\_\_\_ Et c'est comme ça \_\_\_\_\_ que c'est censé \_\_\_\_\_ être.  
 tu \_\_\_\_\_ m'aides, \_\_\_\_\_ Et c'est comme ça \_\_\_\_\_ que c'est censé \_\_\_\_\_ être.  
 tu \_\_\_\_\_ me aimes, \_\_\_\_\_ Et c'est comme ça \_\_\_\_\_ que c'est censé \_\_\_\_\_ être.

Pour écouter la mélodie :

<https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11lCKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3>

# Le droit à la



## Liberté de **RELIGION** ou **CROYANCE**

DUDH 18 et CRDE 14

## *SIMPLIFIÉE*

### Article 18

- Nous avons tous le droit de croire en tout ce que nous voulons.
- Nous avons le droit d'avoir une religion,
- Et de la changer si nous le souhaitons.
- Nous avons le droit de parler aux autres de nos croyances.

LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

### Article 14

- Les enfants ont le droit de penser et de croire ce qu'ils veulent et de pratiquer leur religion,
- Tant qu'ils n'empêchent pas d'autres personnes de jouir de leurs droits.
- Les parents doivent guider leurs enfants sur ces questions.

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

# Nous voilà ensemble

chanson traditionnelle

Ludique ♩ = 144

Musical score for the first system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "Nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble, en - semble, en - semble, Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en -".

Musical score for the second system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "semble a - vec no - tre vi - sage heu - reux. Il y a (nom) et (nom) et (nom) et".

Musical score for the third system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "(nom); Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble \_\_\_ dans no - tre en - droit heu - reux."

\*phrases alternatives...

Ici nous allons une marche, une marche, une marche... Nous sommes en train de chanter, chanter, chanter ... Ici nous applaudissons, applaudissons, applaudissons ...

Pour écouter la mélodie:

<https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11ICKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3>



M. BLAKE

## Les mots font la Différence

### LA LIBERTE D'EXPRESSION

ÂGE : 6-10 ans

### POINTS D'APPRENTISSAGE

1. Chacun a le droit de dire ce qu'il pense. Mais il y a des limites à ce droit.
2. Nous ne sommes pas libres de dire des choses qui blesseront ou mettront en danger d'autres personnes.
3. Les mots peuvent être utilisés pour que les gens se sentent bien ou pour qu'ils se sentent mal.
4. Nous devons être attentifs et gentils à la façon dont nous disons les choses et aux mots que nous utilisons.

### MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Bâton de parole
- Liste des présences
- Règlement de la classe
- Mini affiches des leçons précédentes
- Chant : Here we Are Together
- Chant : We Are Different
- Histoire : Peter et ses frères
- Images pour « J'aime ou je n'aime pas »
- Images de visages « tristes, furieux, heureux
- Des crayons
- 9 petites bandes de papier pour chaque enfant
- Article 13, CRC
- Mini affiche: Le droit à la liberté d'expression



## LA CONVENTION RELATIVE AUX Droits de l'enfant

### LA LIBERTE D'EXPRESSION

#### Article 13

Vous avez le droit de découvrir des choses et de partager ce que vous pensez avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière – sauf si cela ne porte atteinte aux droits d'autrui ou ne porte atteinte à leur réputation.

### LA DECLARATION UNIVERSELLE DES Droits de l'Homme

### LA LIBERTE D'EXPRESSION

#### Article 19

Chacun a droit à la liberté d'opinion et d'expression ; ce droit inclut la liberté d'avoir des opinions sans ingérence et de rechercher, recevoir et répandre des informations et des idées par le biais de tous les médias et ceux, indépendamment des frontières.

### *SIMPLIFIÉE*

Nous avons tous le droit de nous décider, de penser ce que nous aimons, de dire ce que nous pensons et de partager nos idées par tous les moyens disponibles avec d'autres personnes, y compris celles d'autres pays.

## **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)**

Mini affiche : Le droit à la liberté de religion ou de croyance (recto et verso)

- Avant le début de la leçon, affichez les mini affiches où les enfants peuvent les voir.
- Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.

**Activité : Chant, Here we Are Together** (Musique et paroles à la fin de la leçon.)

Chantez avec enthousiasme

**REVUE (5 minutes)**

Montrez la mini affiche sur « Le droit à la liberté de religion ou de conviction ».

Demandez : Avez-vous remarqué des stéréotypes utilisés depuis la dernière fois que nous nous sommes rencontrés ?

- Qu'avez-vous fait lorsque vous avez entendu un stéréotype méchant ou injuste ?

**Activité : Chant, We Are Different**

Demandez : Est-ce que vous vous souvenez de notre chanson de la dernière fois ? Je vais commencer, puis nous la chanterons ensemble.

- Je vous connais et vous me connaissez (montrez les actions).
- D'accord, tout le monde, chantons ensemble avec les actions :  
Je te connais et tu me connais,  
Nous sommes aussi différents que le soleil et la mer.  
Je te connais et tu me connais,  
Et c'est ainsi que c'est censé être.

## **INTRODUCTION (10 minutes)**

**Activité : Histoire, Peter et ses frères**

Dis : rapprochez-vous tous. Je vais vous raconter une histoire.

Racontez l'histoire et montrez les images trouvées à la fin de la leçon.

Demandez : Quel sentiment Jack et Matt ont-ils fait ressentir à Peter ?

- Pourquoi Peter était-il triste ?
- Avez-vous déjà été triste ? Qu'est-ce qui vous a rendu triste ?
- Pourquoi Peter s'est-il senti heureux plus tard ?
- Comment vous sentez-vous lorsque vos amis vous laissent jouer avec eux ?
- Les mots peuvent-ils nous blesser ou nous faire sentir mal ?
- Les mots peuvent-ils nous rendre heureux ?
- Quel genre de choses pouvez-vous dire pour aider les autres ?

## DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)

**Activité : J'aime ou je n'aime pas** (images à la fin de la leçon)

Expliquez : Aujourd'hui, je veux que vous regardiez quelques photos que j'ai.



Expliquez : Pendant que je montre chacun d'eux, je veux que vous leviez votre pouce si vous l'aimez ou que vous tournez le pouce vers le bas si vous ne l'aimez pas.



Continuez avec toutes les images et notez le nombre de AIME et DE N'AIME PAS **au dos de chaque image**. Additionnez les chiffres.

**VARIATION :** Vous pouvez montrer des paires d'images et demander aux enfants laquelle ils préfèrent. Par exemple, "Que préférez-vous, les carottes ou les bananes ?"

Poisson ou crème glacée  
Football ou danse  
Carotte ou banane

Camion ou bateau  
Chien ou chat  
Fleur ou arbre

Dites aux enfants le nombre de J'AIME et de JE N'AIME PAS au dos des cartes et demandez :

- Est-ce que tout le monde a aimé les mêmes choses ?
- Aviez-vous tort si vous n'aimiez pas les carottes ?

Expliquez : Vous avez le droit d'avoir vos propres opinions.

Montrez la mini affiche, Le droit à la liberté d'expression.

Dites : C'est ce dont nous allons parler aujourd'hui, le droit à la liberté d'expression ou le droit de dire aux gens ce que vous pensez.

- Lisons ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant à ce sujet. Qui veut montrer le panneau pendant que nous le lisons ensemble ?

*Vous avez le droit de découvrir des choses et de partager ce que vous pensez avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière – sauf si cela porte atteinte aux droits d'autrui ou que cela porte atteinte à leur réputation.*

Expliquez : Nous avons tous le droit de dire ce que nous pensons tant que nous respectons les autres, ou en d'autres termes, tant que nous ne blessons pas leurs sentiments en disant des choses méchantes.

Placez la mini affiche avec les autres là où les enfants peuvent la voir.

## CONCLUSION (5 minutes)

Demandez : Comment les frères de Peter l'ont-ils aidé à se sentir mieux ?

- Quels mots lui ont-ils dit ?

- Qui peut me dire ce qu'ils ont fait pour qu'il se sente mieux ?

### **DEFI**

Dites : Racontez à vos amis et à votre famille l'histoire de Peter et de ses frères et comment les mots qu'ils ont utilisés l'ont rendu heureux et triste.

- Cette semaine, je veux que vous utilisiez vos actions et vos paroles pour aider les autres à se sentir heureux

## **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT** (5 minutes)

Mini affiche : Le droit à la liberté de religion ou de croyance (recto et verso)

- Avant le début de la leçon, affichez les mini affiches où les enfants peuvent les voir.
- Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom et montrez-leur où s'asseoir.

**Activité : Chant, Here We Are Together** (Musique et paroles à la fin de la leçon.) Chantez avec enthousiasme et joie.

## **REVUE** (5 minutes)

Dites : Je pense toujours à notre histoire de Peter et ses frères de la semaine dernière. J'ai le sentiment qu'il y a des gens ici qui ont fait du bien à certains de leurs amis ou de leur famille en leur disant des choses gentilles.

- Qui aimerait nous parler de ce qui vous est arrivé cette semaine lorsque vous avez utilisé des mots gentils ?

## **INTRODUCTION** (5 minutes)

Demandez : Vous souvenez-vous qu'il y a deux grands documents dont nous parlons sans cesse qui vous donnent le droit de penser et de vous exprimer à haute voix et de dire aux autres ce que vous pensez ?

Montrez le signe de l'article 13. La première partie doit être visible mais la deuxième partie, en bas de la page, doit être couverte.

Lisez (ou demandez à l'un des élèves de lire) la première partie aux enfants :

*Vous avez le droit de découvrir des choses et de partager ce que vous pensez avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière. . .*

Demandez : Devrions-nous toujours pouvoir dire ce que nous voulons ?

- Devrions-nous dire des choses fausses sur d'autres personnes ?
- Et si vous utilisiez des mots inappropriés entre vous ?
- Quel genre de langage nuirait aux droits d'autrui ? Des stéréotypes ?
- Quel genre de langage nuirait à la réputation des autres ? Des stéréotypes ?

Guidez les enfants pour qu'ils reconnaissent qu'il y a des moments où nous ne devrions pas dire ce que nous pensons.

Expliquez : C'est ce que dit la dernière partie de l'article 13 sur le fait de dire des choses qui sont préjudiciables ou blessantes sur les autres.

Découvrez la deuxième partie et lisez-la ou demandez à l'un des enfants de la lire :

... -sauf si cela porte atteinte aux droits d'autrui ou que cela porte atteinte à leur réputation.

Expliquez : Nos mots peuvent être utilisés pour que les gens se sentent bien ou pour les blesser et les attrister.

### **DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)**

**Activité :** Visage triste, visage furieux et visage joyeux (trouvé à la fin de la leçon)

Demandez à un enfant de distribuer des crayons et à un autre de distribuer 9 bandes de papier à chaque élève.

Dites : Veuillez écrire votre nom ou mettre un X sur chaque feuille de papier. Nous allons faire une expérience. J'ai 3 visages que je vais placer sur le sol (ou le mur).

Montrez ou pointez du doigt chaque visage et posez la même question pour chacun.

Question : A quoi ressemble ce visage ? (Laissez les enfants répondre, puis pointez vers le suivant, et ainsi de suite.)

Expliquez : Je vais vous lire quelques mots. En lisant chacun d'eux, je veux que vous mettiez un de vos papiers sous le visage qui montre comment le mot que je lis vous fait sentir - joyeux, triste ou furieux.

- Choisissez 5 mots dans la liste ci-dessous et lisez-les à haute voix aux enfants de manière neutre. Après chaque mot, donnez aux enfants le temps de mettre un de leurs papiers sous un visage.
- Vous pouvez utiliser d'autres mots, en accord avec votre culture, qui peuvent avoir une signification différente selon la façon dont vous le dites ou le ton de votre voix.

FURIEUX DOUX CURIEUX FRAIS CHAUD DRÔLE INTELLIGENT

**Activité :** Questions et réponses

Une fois que tous les enfants ont mis leurs papiers sous l'un des visages, comptez le nombre sous chacun d'eux à haute voix.

Demandez : Pourquoi certains de ces mots ont-ils une signification différente pour différentes personnes?

- **La façon** dont un mot est prononcé a-t-elle une importance ?
- Est-il important de savoir **qui** prononce le mot ?
- Pourquoi les gens utilisent-ils des mots comme ceux-là ?

Donnez aux enfants suffisamment de temps pour qu'ils se fassent leurs propres idées et tirer leurs propres conclusions, sinon le lien avec les droits de l'homme ne sera pas aussi fort.

**Aidez-les à comprendre** que le mot qu'un enfant peut considérer comme amusant peut être blessant pour quelqu'un d'autre.

### **CONCLUSION (5 minutes)**

Lire : Relisons la fin de l'histoire : « Jack et Matt ont dit à Peter qu'ils étaient désolés. »

Dites : Regardez votre voisin et dites-lui que vous êtes désolé.

Demandez : À quoi ressemblait votre visage ?

Lire : « Ils ont tous regardé à nouveau leurs photos. Ils ont décidé d'utiliser la photo de Peter pour l'avant du bateau et celle de Matt pour le reste du bateau. Tout le monde était heureux alors qu'ils construisaient ensemble leur nouveau bateau.

Dites : Montrez-moi à quoi vous ressembleriez lorsque vous seriez heureux de construire le bateau ensemble.

Demandez : Comment vous sentez-vous lorsque vous pensez à la façon dont vos paroles et vos actions affectent les autres ?

Donnez aux enfants le temps de répondre, mais ne prenez pas trop de temps.

Expliquez : Ce sont peut-être de petites choses, mais les gens vous regardent de plus en plus à mesure que vous vieillissez. Votre comportement et la façon dont vous parlez aux autres peuvent faire une grande différence dans leur vie et dans votre propre vie.

Montrez la mini affiche Le droit à la liberté d'expression et lisez-la à haute voix. Ensuite, demandez aux enfants de la lire ou de la répéter après vous.

Remettez l'affiche avec les autres là où les enfants peuvent encore la voir.

### **DEFI**

Dites : cette semaine, soyez très attentif et essayez d'utiliser vos mots pour aider les autres à se sentir heureux.

- J'ai hâte d'entendre vos histoires la prochaine fois sur le fait de rendre les gens heureux.

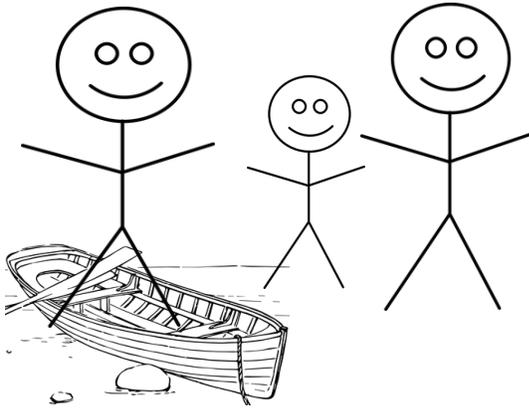
Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois?

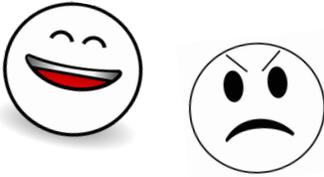
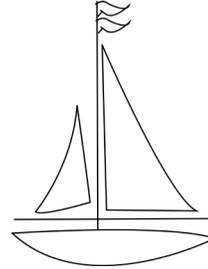
(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

Faites deux copies de cette page, une pour chaque leçon.

## PETER ET SES FRÈRES



Il était une fois un petit garçon nommé Peter. Il avait deux frères aînés nommés Jack et Matt. Ils ont tous décidé de construire un grand bateau. Ils avaient des marteaux, des clous et du bois.

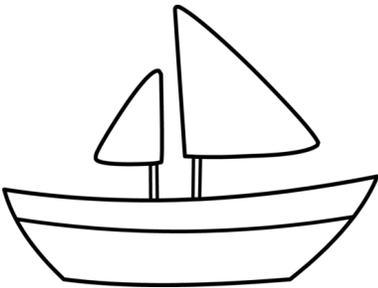


Ensuite, ils ont tous dessiné ce à quoi le bateau devrait ressembler. Chaque image était différente. Jack n'aimait pas celle de Peter. Il aimait plutôt le dessin de Matt. Alors Jack et Matt ont décidé de construire le bateau comme sur le dessin de Matt.

Ils ont commencé à se moquer de Peter. Ils lui ont dit qu'il était stupide. "Tu es trop petit pour faire un bon dessin", lui ont-ils dit.

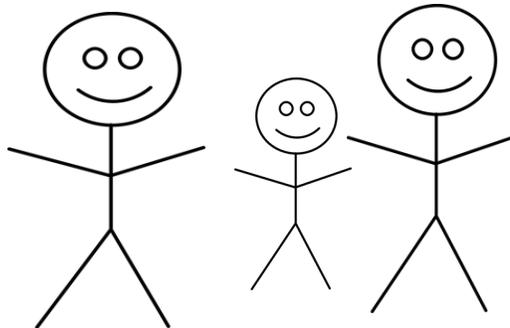
Peter s'est senti mal. Il s'est mis à pleurer.

Puis Jack et Matt se sont sentis mal quand ils ont vu à quel point Peter était triste. Ils lui ont dit qu'ils étaient désolés.

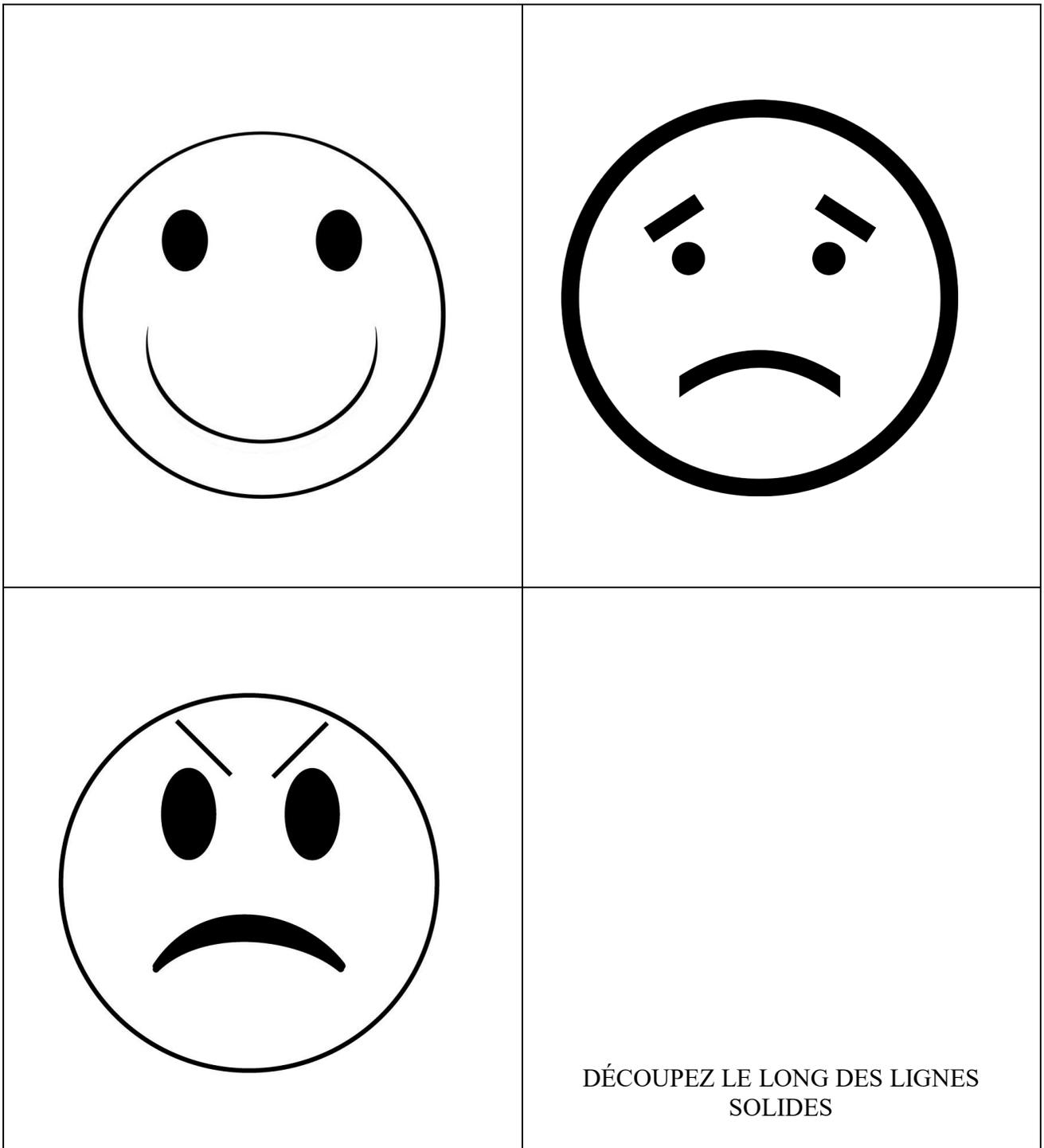


Ils ont tous regardé à nouveau leurs dessins. Ils ont décidé qu'ils pouvaient utiliser le dessin de Peter pour le devant de l'embarcation et le dessin de Matt pour le reste du navire.

Tout le monde était heureux alors qu'ils construisaient ensemble leur nouveau bateau.



**VISAGE JOYEUX, VISAGE TRISTE, VISAGE FURIEUX**



# Le droit à la



# Liberté d'expression

DUDH # 19 et CDC # 13

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Article 13, Liberté d'expression

Vous avez le droit de découvrir des choses et de partager ce que vous pensez avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière. . .



. . . sauf si cela porte atteinte aux droits d'autrui ou à la réputation.

# Nous sommes différents

Patricia Kelsey Graham

Avec rythme ♩ = 116

Je te con - nais, \_\_\_\_\_ et tu me con - nais. \_\_\_\_\_  
 Je \_\_\_\_\_ t'aide \_\_\_\_\_ et tu \_\_\_\_\_ m'aides. \_\_\_\_\_  
 Je \_\_\_\_\_ t'aime, \_\_\_\_\_ et tu \_\_\_\_\_ me aimes. \_\_\_\_\_

3

Nous som - mes aussi dif - fé - rents que le so - leil et la mer. Je te con - nais, \_\_\_\_\_ et  
 Nous ap - pre - nons des pro - blèmes, et nous com - men - çons à voir. Je \_\_\_\_\_ t'aide \_\_\_\_\_ et  
 Nous \_\_\_\_\_ vi - sons en - semble le mei - leur que nous pou - vons. Je \_\_\_\_\_ t'aime, \_\_\_\_\_ et

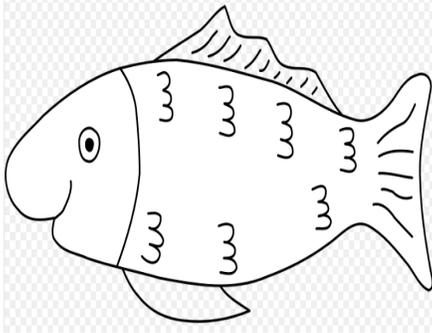
6

tu me con - nais, \_\_\_\_\_ Et c'est comme ça \_\_\_\_\_ que c'est censé \_\_\_\_\_ être.  
 tu \_\_\_\_\_ m'aides, \_\_\_\_\_ Et c'est comme ça \_\_\_\_\_ que c'est censé \_\_\_\_\_ être.  
 tu \_\_\_\_\_ me aimes, \_\_\_\_\_ Et c'est comme ça \_\_\_\_\_ que c'est censé \_\_\_\_\_ être.

Pour écouter la mélodie :

<https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11CKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3>

**J'AIME OU JE N'AIME PAS**



**POISSON**



**CRÈME  
GLACÉE**



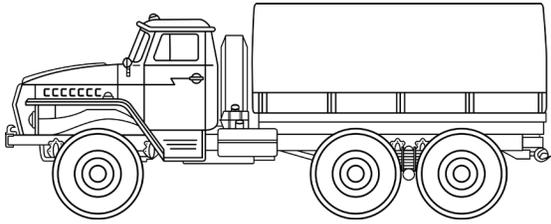
**DANSE**



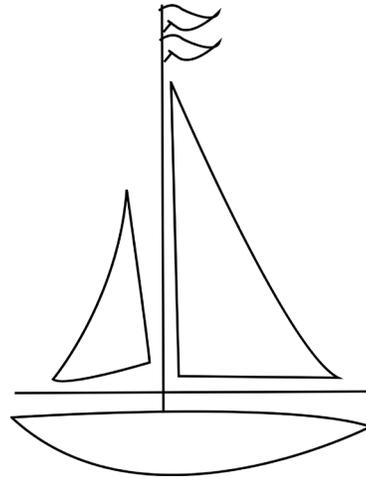
**FOOTBALL**

DÉCOUPEZ LE LONG DES LIGNES SOLIDES

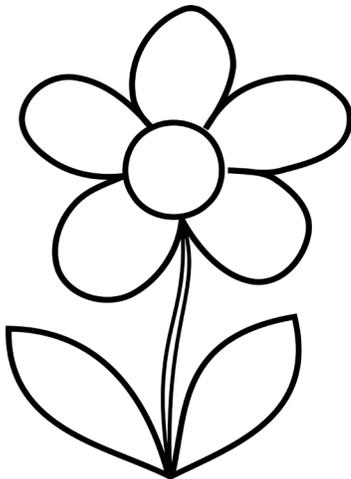
**J'AIME OU JE N'AIME PAS**



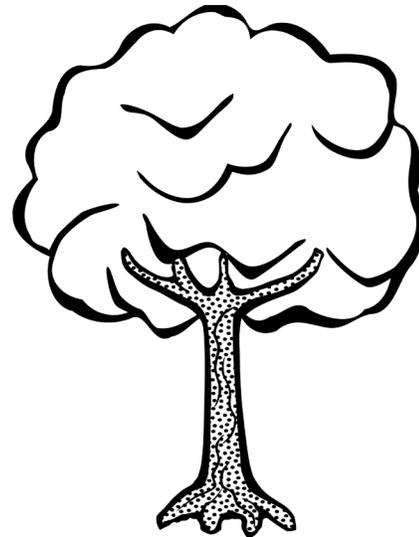
**UN CAMION**



**BATEAU**



**FLEUR**



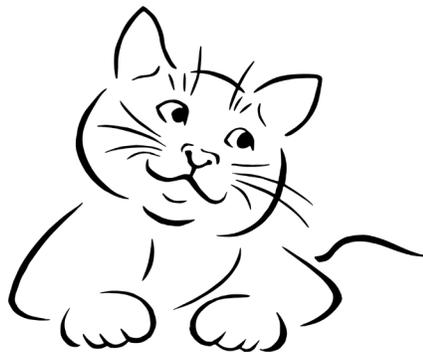
**ARBRE**

**DÉCOUPEZ LE LONG DES LIGNES SOLIDES**

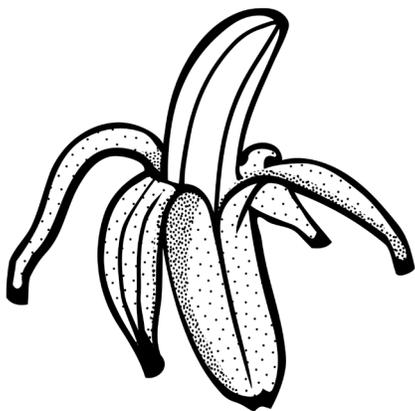
**J'AIME OU JE N'AIME PAS**



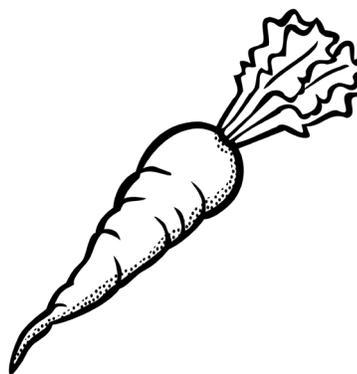
**CHIEN**



**CHAT**



**BANANE**



**CAROTTE**

CUT OUT ALONG THE SOLID LINES

# Nous voilà ensemble

chanson traditionnelle

Ludique ♩ = 144

Musical score for the first system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "Nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble, en - semble, en - semble, Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en -"

Musical score for the second system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "semble a - vec no - tre vi - sage heu - reux. Il y a (nom) et (nom) et (nom) et"

Musical score for the third system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "(nom); Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble \_\_\_ dans no - tre en - droit heu - reux."

\*phrases alternatives...

Ici nous allons une marche, une marche, une marche... Nous sommes en train de chanter, chanter, chanter ... Ici nous applaudissons, applaudissons, applaudissons ...

Pour écouter la mélodie:

<https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11ICKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3>



M. SLARE

# Mon droit D'être moi

## LE DROIT D'ETRE ACCEPTE EN TANT QUE PERSONNE

ÂGE : 6-10



### POINTS D'APPRENTISSAGE

1. Chaque personne a le droit de se faire enregistrer légalement à sa naissance.
2. Chaque personne a droit à un nom et à une nationalité.
3. Chacun a le droit d'être reconnu comme une personne devant la loi.

### MATERIEL

- Liste des présences
- Règlement de la classe
- Bâton de parole
- Chant : Here We Are Together
- Histoire : Horton entend un « QUI » !
- Demander Horton entend un « QUI » !
- Bandes de mots pour « Quelle est la différence ? »
- Bandes de mots pour l'article 6 de la DUDH
- Exemple de CERTIFICAT DE NAISSANCE pour chaque enfant
- Crayons pour les élèves
- Mini affiches, y compris l'article 6 :
- Une personne avant la loi
- Citation : Une personne est une personne, aussi petite soit-elle.

## LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES Droits de l'Homme

### LE DROIT D'ETRE ACCEPTE EN TANT QUE PERSONNE

#### Article 6

Chacun a droit à la reconnaissance partout en tant que personne devant la loi.

### *SIMPLIFIÉE*

*Vous avez le droit d'être accepté partout en tant que personne conformément à la loi.*

## LA CONVENTION RELATIVE AUX Droits de l'enfant

### LE DROIT A UN NOM ET A L'ENREGISTREMENT

#### Article 7

Vous avez le droit de faire enregistrer légalement votre naissance.

### LE DROIT A UN NOM, A UNE NATIONALITE ET A UNE FAMILLE

#### Article 8

Le gouvernement doit respecter votre droit à un nom, une nationalité et des liens familiaux.

### **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)**

Avant le début du cours, affichez les mini affiches où les enfants peuvent les voir.  
Saluez chaleureusement les enfants par leur nom.

### **Activité : Chant, Here We Are Together (Musique et paroles à la fin de la leçon.)**

Chantez avec enthousiasme et joie.

### **REVUE (5 minutes)**

Dites, en montrant les mini affiches : Regardez tous les droits de l'homme que nous avons appris jusqu'à présent ! C'est un vrai accomplissement !

- La dernière fois, nous avons parlé du droit à la liberté d'expression. Nous avons le droit de dire ce que nous pensons.

Demandez : Mais quand ne sommes-nous PAS autorisés à dire ce que nous voulons ? (Quand cela nuit à la réputation de quelqu'un ou si ce n'est pas vrai ou si cela est blessant.)

- Vous souvenez-vous de l'histoire de Peter et de ses frères ? Comment ont-ils résolu le problème du partage de leurs idées sur le bateau ? (En s'excusant et en coopérant)
- Quelqu'un a-t-il partagé l'histoire de Peter et de ses frères avec sa famille ou ses amis ? Qu'ont-ils ressenti ?
- Qui se souvient de ce que signifie le mot stéréotype ? (Une idée sur des personnes ou des choses qui n'est généralement pas juste ni même vraie. Cela peut être blessant quand ce n'est pas vrai.)

### **INTRODUCTION (10 Minutes)**

J'ai une autre histoire pour vous aujourd'hui. Peut-être que vous l'avez déjà entendu. Il s'agit d'un gros éléphant et de tout petits personnages que personne ne pouvait voir.

### **Activité : Histoire, Horton entend un « QUI » !**

Racontez l'histoire et montrez les images. (Trouvé à la fin de la leçon.)

Après l'histoire, dites : Certains d'entre nous sont grands et certains d'entre nous sont petits, mais chacun de nous est une personne.

Demandez : Beatriz, es-tu une personne ? Bien sûr !

- Et toi, Luiz ?
- Es-tu aussi une personne, Jenny ?

Expliquez : Cela ne fait aucune différence que nous soyons grand ou petit, fille ou garçon. Chacun de nous est une personne.

### **DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)**

Montrez la citation d'Horton et demandez : Qu'a dit Horton à propos d'une personne ? Disons-le tous ensemble.

Une personne est une personne, aussi petite soit-elle.

Expliquez : Chacun de nous est une personne. Que vous soyez petit ou grand, vous êtes très important.

Demandez : En quoi êtes-vous important dans votre famille ? (Acceptez toutes les réponses, telles que : Ils vous aiment et vous leur manquerez si vous n'étiez pas là. Vous aidez dans les différentes tâches de la maison.)

- En quoi êtes-vous important dans votre école ? Ou dans votre ville ou village ? (Acceptez toutes les réponses.)

### **Activité : Suivez-moi**

Expliquez : Parce que chacun de nous est une personne, nous avons des têtes qui tournent, des bras et des jambes qui bougent et des parties du corps qui se plient

Dites : Levons-nous tous. Je veux que vous me suiviez et que vous fassiez ce que je fais.

En prononçant les mots suivants, faites les actions et demandez aux enfants de vous suivre:

- Touchez, touchez, touchez très haut, haut, haut.
- Secouez, secouez, secouez vos mains vers le haut, le haut, le haut.
- Secouez, secouez, secouez vos mains vers le bas, le bas, le bas.
- Secouez, secouez, secouez votre jambe droite.
- Secouez, secouez, secouez votre jambe gauche.
- Tourner, tourner, tourner et s'asseoir, se coucher, se coucher.

Dis : Regardez-vous, vous avez tous suivi mes instructions. Vous êtes de très bons élèves !

### **CONCLUSION (5 minutes)**

Demandez : Devions nous tous être de la même taille pour jouer à « Suivez-moi » ? (Bien sûr que non !)

- Qu'a dit Horton ? (Une personne est une personne, aussi petite soit-elle.)

### **DEFI**

Dites : Vous pouvez partager l'histoire d'Horton et des « QUI » avec votre famille et vos amis.

- N'oubliez pas de leur dire qu'une personne est une personne, aussi petite soit-elle.
- Dites-leur qu'ils sont importants, et vous aussi !
- J'ai déjà hâte de vous revoir. Passez une bonne semaine !



## **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT** (5 minutes)

- Affichez les mini affiches sur les droits de l'homme pour que tout le monde puisse les voir.
- Accueillez les enfants avec enthousiasme par leur nom et demandez-leur de s'asseoir en cercle.

### **Activité : Chant, Here We Are Together**

Chantez avec enthousiasme en nommant différents enfants.

## **REVUE** (5 minutes)

Montrez une photo d'Horton, l'éléphant de la leçon précédente.

Demandez : Qui se souvient de ce que Horton a dit à propos d'une personne ?  
(Une personne est une personne, aussi petite soit-elle.)

Dites : C'est vrai ! Nous sommes tous importants, quoi qu'il arrive !

## **INTRODUCTION** (5 minutes)

Expliquez : Il est vrai que chacun de nous est une personne, aussi petite soit-elle, mais nous sommes chacun différents de toute autre personne dans le monde.

- Dans la Déclaration universelle, il est dit que nous avons le **droit** d'être acceptés en tant que personne.

Montrez et lisez la mini affiche de l'article 6 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Vous avez le droit d'être accepté partout en tant que personne devant la loi.

Dites : Disons-le tous ensemble. (Dites-le avec les enfants.)

## **DÉVELOPPER ET DISCUTER** (10 minutes)

Assurez-vous d'avoir les bandes de **mots prêts** si vous comptez les utiliser.

Demandez : Comment pensez-vous pouvoir être accepté en tant que personne ? (Acceptez toutes les réponses.)

Expliquez : Merci, ce sont de bonnes réponses. En fait, la meilleure façon d'être accepté en tant que personne c'est d'avoir un certificat de naissance.

Montrez un exemplaire de certificat de naissance. (Trouvé à la fin de la leçon.)

Demandez de l'aide pour distribuer les crayons et les copies d'un exemplaire de certificat de naissance à chaque élève.

Dites : Ceci est un exemplaire de certificat de naissance. Lorsque vous allez chez le médecin ou à l'école, si vous avez un certificat de naissance, c'est ainsi que les gens savent qui vous êtes et que vous n'êtes pas quelqu'un d'autre.

Demandez : Où pensez-vous que nous obtenons un certificat de naissance indiquant qui nous sommes ? (Donnez aux enfants le temps de proposer des réponses.)

Dites : Ce sont de bonnes idées. Laissez-moi vous dire ce qui se passe.

- Chaque fois qu'un bébé naît, des informations sur le bébé sont écrites sur un morceau de papier et conservées dans un bureau gouvernemental.
- Ce morceau de papier s'appelle un **CERTIFICAT DE NAISSANCE** pour le bébé.
- Expliquez : **VOUS** avez probablement un certificat de naissance. Cela peut ressembler à quelque chose comme ceci ou il peut être différent. Mais ce n'est pas grave.
- Un **CERTIFICAT DE NAISSANCE** indique que vous êtes une personne née dans votre pays.
- Il contient votre **nom**, votre **date de naissance** et le **lieu de naissance**.
- Parfois, il mentionne aussi le **nom de votre mère** et le **nom de votre père**.

Expliquez : Pendant que nous parlerons de cet exemple de certificat de naissance, nous remplirons les parties que nous connaissons avec des informations sur vous-même en tant que bébé.

- Nous ajouterons également des informations que vous connaissez sur vos parents. Ne vous inquiétez pas si vous ne pouvez pas tout remplir aujourd'hui.

**CONSEIL AU FACILITATEUR** : s'il y a des élèves qui ne savent ni lire ni écrire, demandez-leur de s'asseoir avec quelqu'un qui sait écrire. Ils peuvent dicter les informations afin que chacun ait un formulaire rempli à emporter à la maison. S'il n'y a pas assez d'enfants pour s'entraider, demandez à certains d'entre eux de vous aider à rédiger les informations.

**Écrivez ou affichez la bande de mots « Votre NOM » au tableau ou sur le mur.**

Dites : Je m'appelle \_\_\_\_\_ (indiquez votre nom complet.)

Montrez un enfant et demandez : Quel est votre nom ? (Aidez l'élève à donner son nom complet : prénom, deuxième prénom et nom de famille.)

- Veuillez tous écrire votre nom sur la première ligne de votre certificat de naissance.

Accordez deux ou trois minutes pour écrire le nom.

**Écrivez le mot ou mettez la bande de mots DATE DE NAISSANCE au tableau.**

Dites : Mon anniversaire est le \_\_\_\_\_ (indiquez le jour, le mois et l'année de votre naissance).

- Si vous connaissez votre anniversaire, inscrivez-le sur la deuxième ligne de votre certificat de naissance. (Laissez le temps aux enfants d'écrire leur anniversaire.)

**Écrivez ou placez la bande de mots « LIEU DE NAISSANCE » au tableau.**

Expliquez : Je suis né à \_\_\_\_\_ (indiquez le lieu où vous êtes né, y compris le pays).

Demandez : Est-ce que quelqu'un d'autre sait où il est né ? (Laissez les enfants répondre.)

- Sur la troisième ligne, écrivez le lieu où vous êtes né.

Demandez : Qui peut me dire quel est le nom de sa mère ?

Pendant que les enfants répondent, **mettez la bande de mots « NOM DE LA MÈRE » au tableau.**

Dites : Veuillez écrire le nom de votre mère sur la quatrième ligne de votre certificat de naissance.

Faites de même avec le nom du père et **mettez la bande de mots « NOM DU PÈRE » au tableau.**

Dites : Si vous connaissez le nom de votre père, veuillez l'inscrire sur la dernière ligne de votre certificat de naissance.

Expliquez : ce sont les choses qui nous différencient de toutes les autres personnes dans le monde. Aucun de vous n'aura toutes ces informations exactement de la même manière.

- Même si vous portez le même nom que quelqu'un d'autre, vous n'aurez pas le même anniversaire.
- Ou vous pourriez avoir le même anniversaire, mais vous n'aurez pas le même nom de mère.
- Les informations de chacun sont un peu différentes de celles des autres. Cela aide les gens à savoir qui vous êtes, surtout en vieillissant.
- Ne vous inquiétez pas si vous ne pouvez pas remplir tout le certificat de naissance aujourd'hui.
- Lorsque vous aurez terminé, levez la main afin que je sache quand nous aurons terminé.

### **CONCLUSION (5 minutes)**

Dites : Lisons tous l'article 6 ensemble.

Vous avez le droit d'être accepté partout en tant que personne devant la loi.

- C'était génial ! Cela signifie que vous avez un nom, une nationalité et probablement des proches.
  - Chacun de nous a droit à un nom et à une nationalité. La plupart d'entre nous a un certificat de naissance.
- Montrez à nouveau l'exemple de certificat de naissance.

Expliquez : Cela vous permet d'être accepté comme la personne que vous dites être partout où vous allez.

Placez la mini affiche avec les autres affiches là où les enfants peuvent la voir.

### **DEFI**

Dites : Faisons tous deux choses cette semaine :

1. Montrez l'exemple de certificat de naissance à votre famille.
2. Demandez à un membre de votre famille de vous aider à compléter toute information que vous ne connaissez pas.

Expliquez : Si vous ne trouvez pas les informations, nous vous indiquerons où les trouver lors de notre prochain cours, surtout si vous me le rappelez.



Comment s'est passée la leçon d'aujourd'hui ? Décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

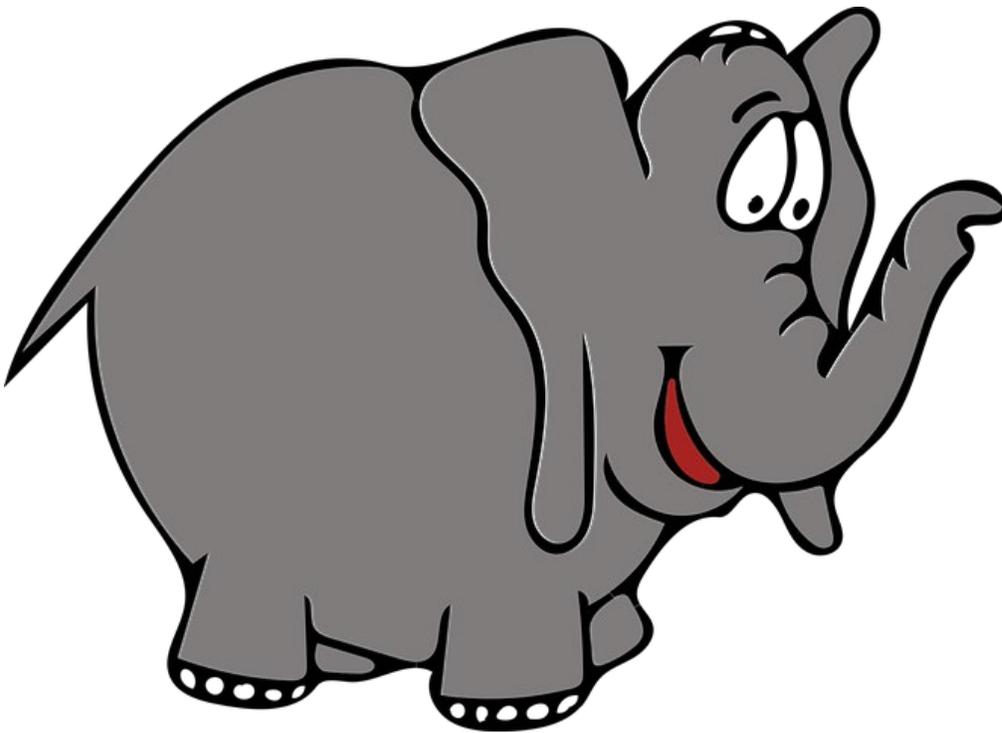
**Faites deux copies** de cette page, une pour chaque leçon.

## HORTON ENTEND UN QUI

1 Horton était un éléphant attentionné et généreux qui vivait dans la jungle. Il avait de grandes oreilles tombantes et une longue trompe semblable à un serpent. Ses grandes oreilles lui permettaient d'entendre des sons très faibles.

Parce qu'il était grand et fort, il pouvait également utiliser sa trompe pour aider les autres animaux.

Un jour, alors qu'il jouait dans une piscine, il entendit un son très faible, un son si doux et si sourd qu'il pouvait à peine l'entendre.

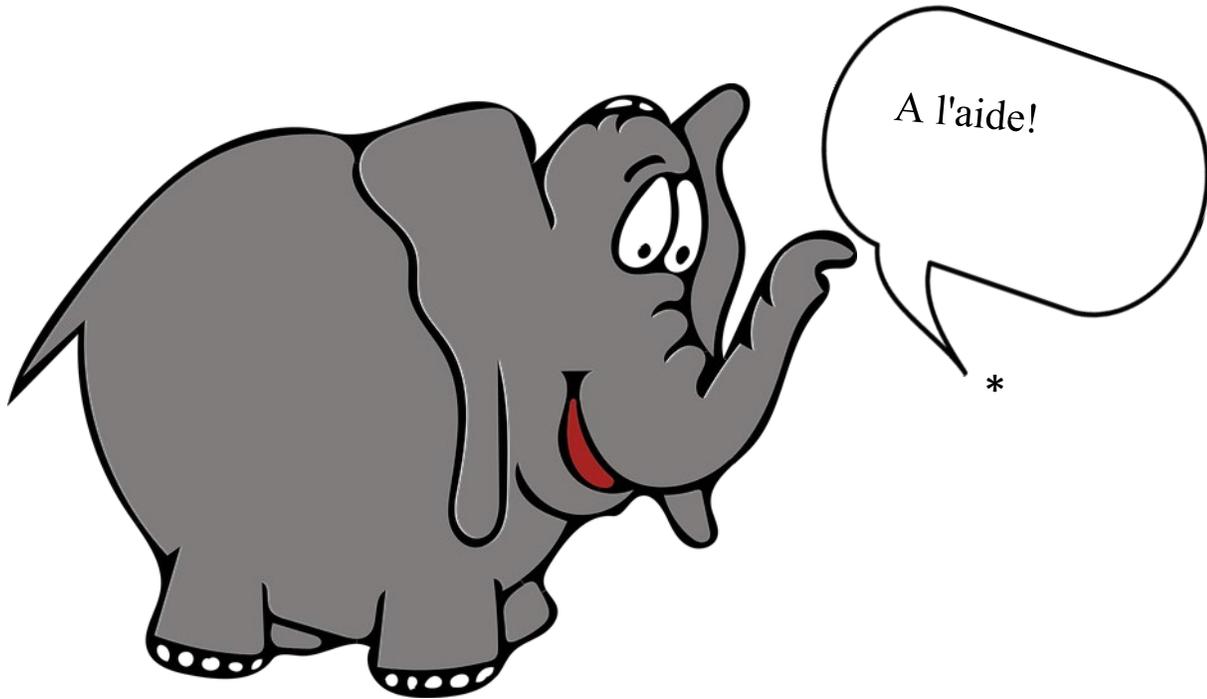


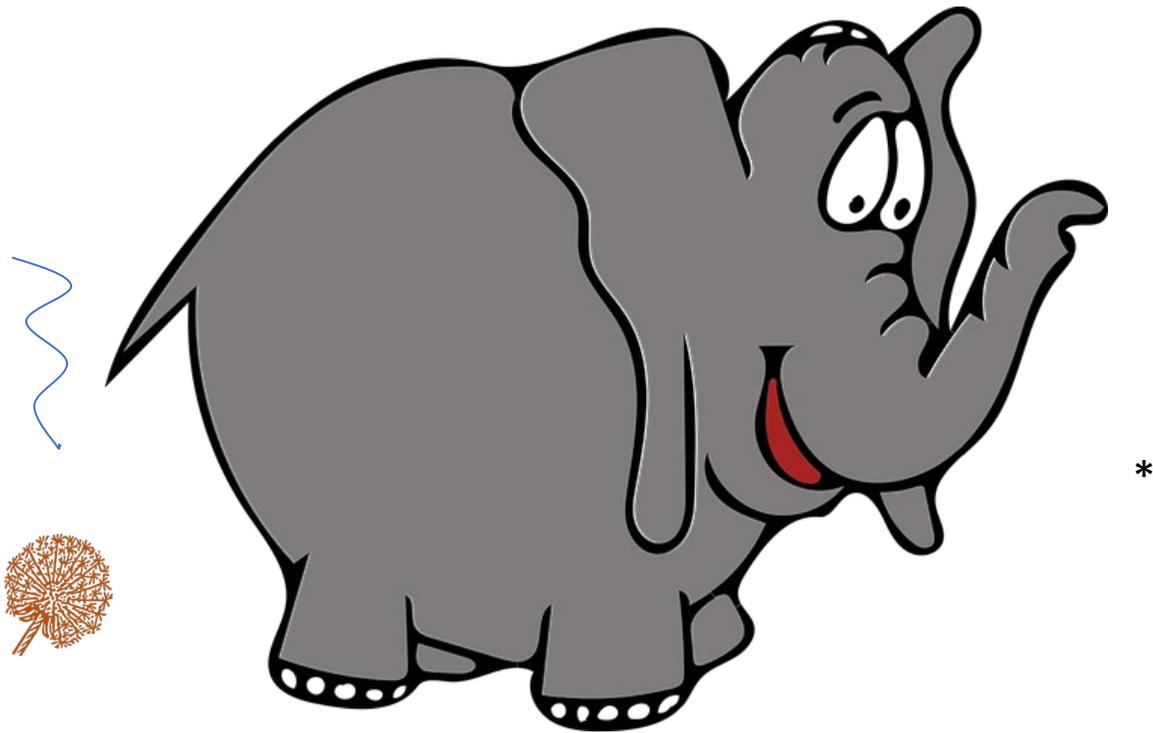
2 Il regarda autour de lui, mais il ne vit personne. Sauf une petite tache de poussière.

Il sembla à Horton qu'une toute petite personne appelait à l'aide de cette toute petite tache de poussière.

Il écouta à nouveau. Et, oui, il avait entendu la toute petite voix d'une toute petite personne.

Il ne pouvait pas voir la personne, mais il avait décidé de l'aider car « une personne est une personne, aussi petite soit-elle ».





3 Horton apprit que la minuscule tache de poussière abritait toute une petite ville appelée « Qui ville ». Elle était remplie de personnes minuscules appelées « QUI ».

Horton voulait les aider. Il se dit,

Je dois juste les sauver  
Parce qu'après tout,  
Une personne est une personne,  
Peu importe sa taille.

Il promit donc de protéger ses nouveaux petits amis et de les mettre en sécurité, loin de son bassin d'eau où ils pourraient tomber et se noyer.

Il plaça soigneusement la tache de poussière sur un trèfle.

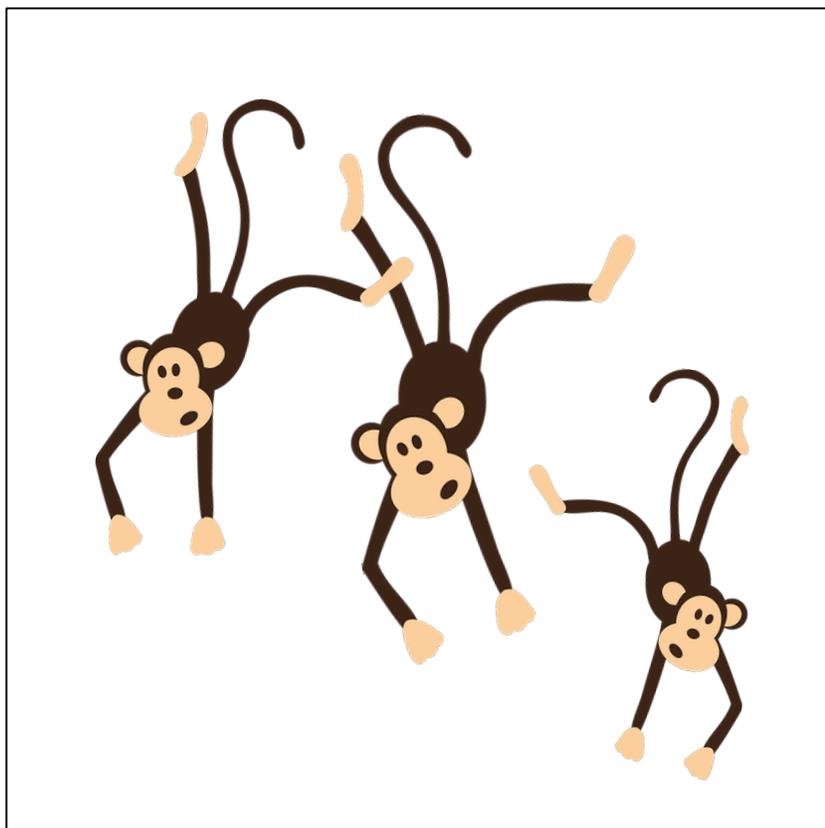
4 Soudain, un kangourou très imposant et désagréable, avec son petit, apparurent. Ils avaient des oreilles plus petites et ils étaient très méchants et ne pouvaient rien entendre. Ils pensaient qu'Horton était fou. « Vous êtes un idiot », dirent-ils.

Alors, ils sautèrent dans la piscine avec une grande éclaboussure, essayant de laver la petite tache de poussière.

Mais Horton étendit rapidement sa longue trompe, ramassa le trèfle et s'éloigna rapidement.



5 Cela rendit la maman kangourou si furieuse qu'elle raconta aux singes l'histoire d'Horton et des petites personnes sur le grain de poussière.



Les singes descendirent rapidement des arbres mais ils n'entendirent pas non plus les « Qui ». Alors, ils sautèrent sur Horton, grimpèrent sur sa trompe et attrapèrent le trèfle avec le grain de poussière avant même que l'éléphant ait pu les arrêter.

Ils coururent aussi vite qu'ils le purent, déterminés à se débarrasser du trèfle embêtant. Et ils eurent presque réussi. Mais Horton refusa d'abandonner. Il appela ses petits amis et leur dit que le moment était venu de faire savoir à tout le monde qu'ils étaient là.

Il expliqua ce qu'il fallait faire :

Alors convoquez une grande réunion.

Faites sortir tout le monde..

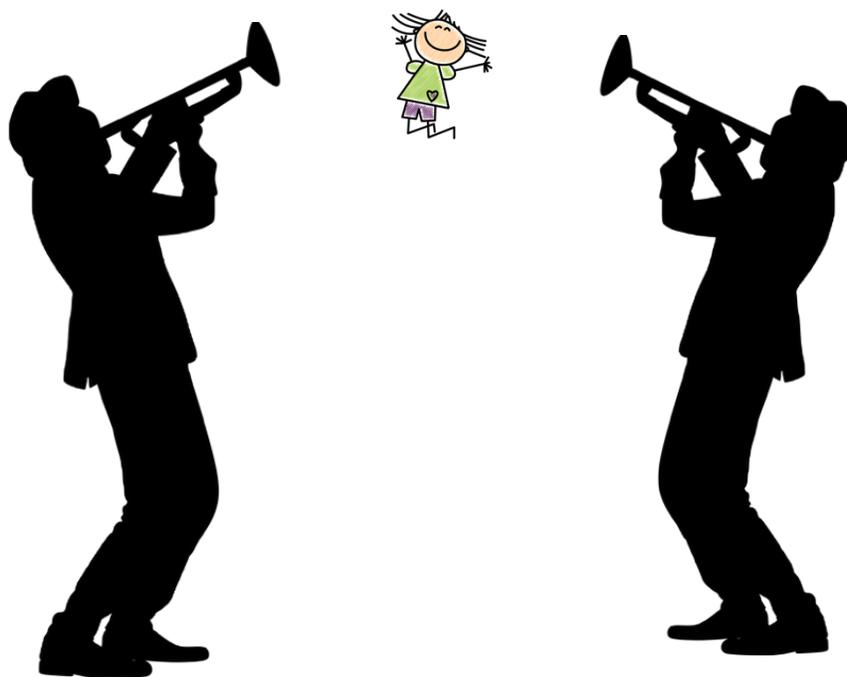
Faites hurler tous les Qui !

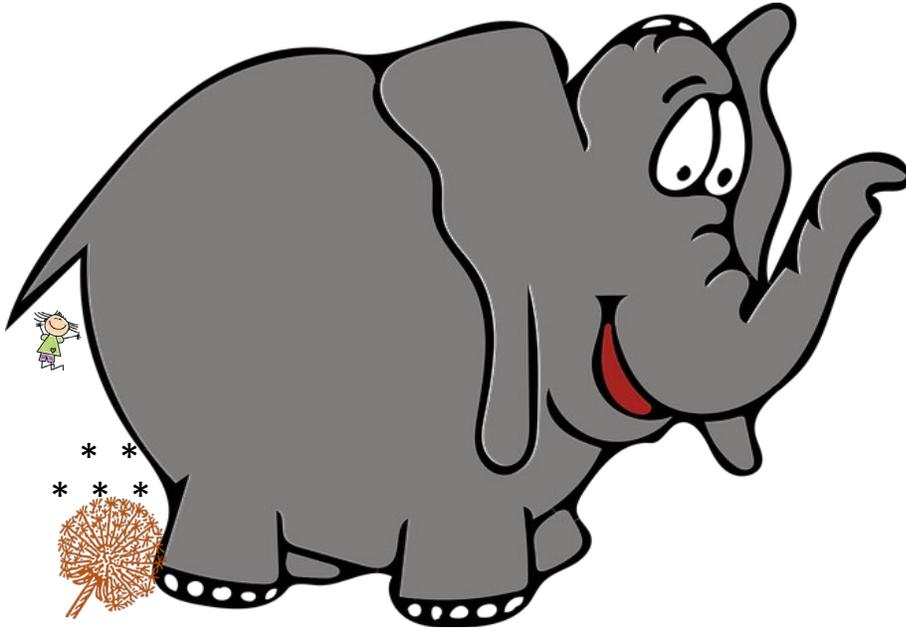
Faites crier tous les Qui !



6 Les « Qui » de « Qui-ville » vinrent tous en courant pour faire beaucoup de bruit. Ils chantaient et criaient. Ils martelaient, cognaient et soufflaient dans des trompettes, essayant de se faire entendre des autres animaux pour qu'ils croient qu'ils étaient réels. Mais les animaux ne pouvaient TOUJOURS pas les entendre.

Désespérément, le maire de « Qui-ville » parcourut la ville jusqu'à ce qu'il trouva un petit « Qui » qui ne faisait aucun bruit ! « Vous devez nous aider », s'écria le maire. Alors le petit « Qui » ouvrit la bouche et ajouta sa voix à toutes les autres - et ça marcha ! Enfin, les animaux purent les entendre.





7 « Ils ont prouvé qu'ils SONT des personnes, aussi petites soient-elles.  
Et leur monde entier a été sauvé par le plus petit de TOUS ! dit joyusement Horton.

Les autres animaux se rassemblèrent autour du petit trèfle. Ils crurent finalement Horton et apprirent une grande vérité, que les petites gens étaient aussi des personnes. Elles sont importantes et doivent être protégées et soignées. Et les animaux promirent tous de faire exactement cela : prendre soin de leurs nouveaux petits amis. « Parce qu'après tout » dit Horton,

"Une personne est une personne  
Peu importe sa taille. "

*(Adapté de: Dr. Seuss, Horton Hears a Who, New York: Random House, 1954.)*

## INVITE À LA REVUE DE L'HISTOIRE

(À utiliser uniquement si vous avez du temps supplémentaire)

1. Horton aux grandes oreilles
  - Comment les grandes oreilles d'Horton l'aident-elles dans cette histoire ? (Il peut entendre les « Qui ».)
  - Pensez-vous pouvoir entendre les petites personnes ?
2. Horton et le grain de poussière
  - Qui Horton entend-il lorsqu'il est dans la piscine ? (Une petite voix appelant à l'aide.)
  - Que voit-il ? (Un grain de poussière.)
  - Horton peut-il voir les petites gens ? (Non.)
  - Comment sait-il que les petites gens sont sur le grain de poussière ? (Il les entend.)
3. Horton met le grain de poussière sur un trèfle
  - Pourquoi Horton décide-t-il d'aider les petites gens ? Acceptez toutes les réponses. (Parce que ce sont des personnes même si elles sont petites.)
  - Que fait-il pour les aider ?  
(Il les met sur un trèfle et utilise sa trompe pour les protéger.)
4. La mère et le bébé kangourou se moquent d'Horton
  - Pourquoi la mère pense-t-elle que Horton est fou ?  
(Elle ne peut pas voir les « Qui », donc elle ne le croit pas.)
  - Comment la mère kangourou et son bébé essaient-ils de détruire le grain de poussière ?  
(Ils sautent dans la piscine et font une grande éclaboussure d'eau.)
5. Les singes se balançaient dans les arbres
  - Les singes peuvent-ils entendre les petites personnes sur la fleur ? (Non.)
  - Pourquoi les singes essaient-ils de prendre la fleur d'Horton ?  
(Ils ne croient pas Horton alors ils veulent détruire la fleur.)
6. Les « Qui » courent pour faire un grand bruit
  - Pourquoi Horton dit-il aux habitants de « Qui Ville » de faire beaucoup de bruit ?  
(Il veut que les autres animaux entendent les petites gens.)
  - Si on vous demandait de faire un grand bruit, que feriez-vous ?  
(Laissez les enfants répondre. Acceptez toutes les réponses.)
  - Qui les aide à faire un plus grand bruit ? (Le plus petit Qui, trouvé par le maire.)  
  
Le plus petit « Qui » fait un grand, très grand bruit.
    - Que se passe-t-il lorsque le plus petit « Qui » aide à faire un grand bruit ?  
(Les autres animaux peuvent enfin entendre les « Qui ».)
7. Les animaux se rassemblent autour d'Horton et des « Qui ».
  - Pourquoi pensez-vous que le plus petit « Qui » est une personne importante dans cette histoire ?  
(Elle a aidé à sauver les « Qui » en ajoutant sa voix pour faire un grand bruit.)

**"Une personne est  
une personne  
aussi  
petite soit-elle. "**

*Dr. Seuss*

Seuss, le Dr Horton entend un Who! New York: Random House, 1954.

Quelle est la différence?

**Votre nom**

**Date de  
Naissance**

**Lieu de  
Naissance**

**Nom de la  
mère**

**Nom du père**



# Certificat de naissance

**Nom:** \_\_\_\_\_

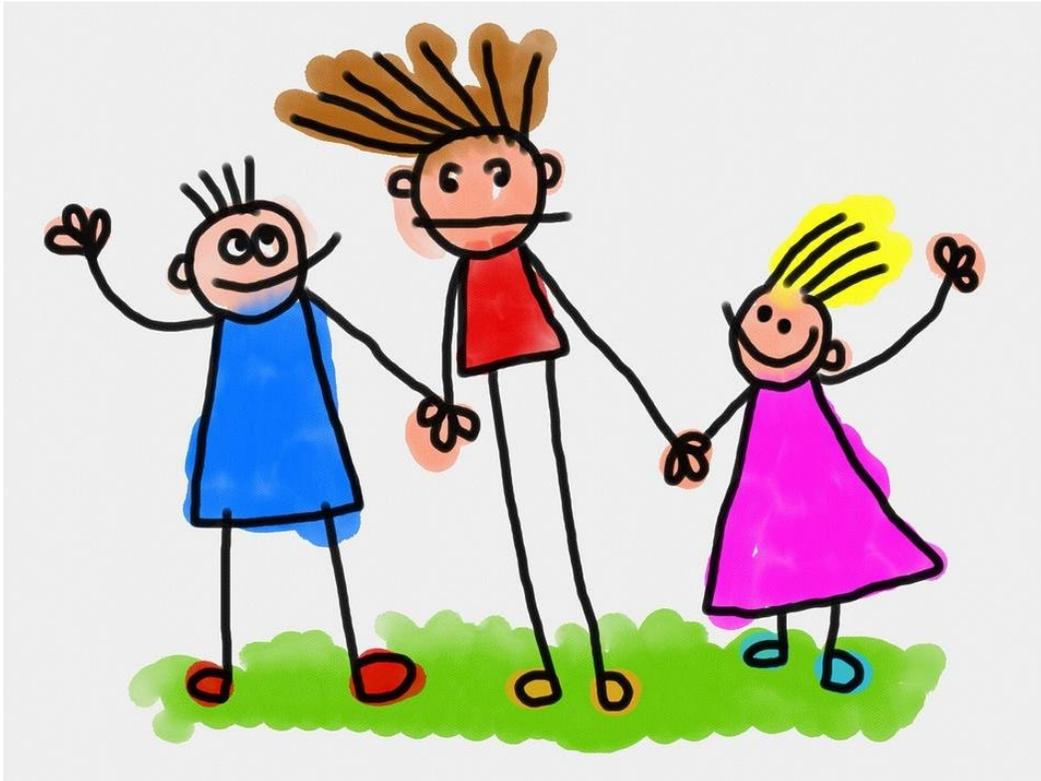
**Date de naissance:** \_\_\_\_\_

**Lieu de naissance:** \_\_\_\_\_

**Nom de la mère:** \_\_\_\_\_

**Nom du père:** \_\_\_\_\_

# Le droit d'être



**ACCEPTÉ en tant  
que PERSONNE  
devant la LOI**

UDHR 6 et CRC 7 et CRC 8

# Nous voilà ensemble

chanson traditionnelle

Ludique ♩ = 144

Musical notation for the first system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the accompaniment is in the bass clef. The lyrics are: "Nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble, en - semble, en - semble, Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en -"

Musical notation for the second system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the accompaniment is in the bass clef. The lyrics are: "semble a - vec no - tre vi - sage heu - reux. Il y a (nom) et (nom) et (nom) et"

Musical notation for the third system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the accompaniment is in the bass clef. The lyrics are: "(nom); Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble \_\_\_ dans no - tre en - droit heu - reux."

\*phrases alternatives...

Ici nous allons une marche, une marche, une marche... Nous sommes en train de chanter, chanter, chanter ... Ici nous applaudissons, applaudissons, applaudissons ...

Pour écouter la mélodie:

<https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11ICKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3>



M. BLAKE



# Le travail des enfants est Injuste !

## PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

ÂGE : 6-10

### POINTS D'APPRENTISSAGE

1. Vous avez les droits de NE PAS travailler si les heures de travail interfèrent avec votre école et vos études.
2. Vous avez le droit de NE PAS travailler si ce travail est dangereux ou nocif pour votre santé.



### MATERIEL DIDACTIQUE

- Liste des présences
- Règlement de la classe
- Bâton de parole
- Chant, Here We Are Together
- Tableau noir ou tableau à feuilles
- Craie ou marqueurs
- Bandes de mots pour l'article 6
- Histoire : Rupinder, partie 1 et partie 2
- Ensemble de photographies sur le travail des enfants
- Photo, jeune garçon dans la briqueterie, à préparer avant le cours selon les instructions de la leçon
- Mini affiches sur les droits de l'homme, y compris le droit à la protection contre le travail des enfants

## LA CONVENTION RELATIVE AUX Droits de l'enfant

### PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

#### Article 32

Le gouvernement doit vous protéger contre les travaux dangereux pour votre santé ou votre développement, qui interfèrent avec votre éducation ou qui pourraient amener les gens à profiter de vous.

## LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES Droits De l'Homme

### DROIT AU TRAVAIL SOUHAITABLE

#### Article 23

Chacun a le droit de travailler, de choisir librement son emploi et à avoir des conditions de travail justes et favorables.

Toutes personnes . . . a droit à un salaire égal pour un travail égal.

### **SIMPLIFIÉE**

*Vous avez le droit de travailler, de choisir votre travail et de travailler dans de bonnes conditions.*

*Les personnes qui font le même travail devraient recevoir le même salaire.*

*Vous devriez pouvoir gagner un salaire qui vous permet de vivre et de subvenir aux besoins de votre famille.*

## **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)**

Avant le cours, placez les mini affiches sur les droits de l'homme dans la salle pour que tout le monde puisse les voir.

Accueillez chaleureusement chaque enfant par son nom et montrez-lui où s'asseoir.

**Activité : Chant, Here We Are Together** (musique et lien trouvés à la fin de la leçon.)

## **REVUE (5 minutes)**

Demandez : Y a-t-il quelqu'un dans votre famille qui vous a aidé à remplir le certificat de naissance ? Quelles informations vous ont-ils données ? (Laissez le temps aux enfants de répondre.)

Demandez : Qu'ont pensé vos amis d'Horton, l'éléphant ?

- Vous souvenez-vous de ce qu'il a dit sur les personnes de petite taille ? (Prenez toutes les réponses. Félicitez tous ceux qui se souviennent que "Une personne est une personne, aussi petite soit-elle".)

Dites : Très bien ! C'est formidable que vous vous en souveniez autant !

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** S'ils ne se souviennent pas, donnez-leur un indice tel que le début de la phrase « Une personne est une personne. . . » - lentement pour qu'ils puissent rejoindre en se souvenant du reste.

Après avoir répondu, demandez à trois enfants de se lever et de tourner le dos aux autres enfants. Donnez à chaque enfant l'une des bandes de mots pour l'article 6 de la DUDH, dans le désordre.

(Vous avez le droit / d'être accepté partout / en tant que personne devant la loi.)

Expliquez aux trois : Vous avez les mots pour l'article 6 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Je veux que vous essayiez de les mettre dans le bon ordre, puis que vous vous retourniez et montriez à tout le monde.

Quand ils se retournent, tenez-vous derrière eux et dites à la classe : Levez votre pouce si vous êtes d'accord avec moi.

- Tenez ensuite votre main au-dessus de la tête de l'enfant avec la première bande de mots et dites à la classe : Êtes-vous d'accord pour dire que celle-ci a raison ?
- Si la plupart des enfants lèvent le pouce, passez à l'enfant suivant et tenez votre main au-dessus de sa tête et dites : Êtes-vous d'accord pour dire que celui-ci a raison ?
- Faites de même pour le troisième enfant.
- S'ils sont tous dans le bon ordre, félicitez-les, remerciez-les et laissez-les s'asseoir.
- S'ils n'ont pas raison, demandez à la classe de les aider à mettre les mots dans le bon ordre.

Lorsque les mots sont correctement disposés, dites : Disons-le ensemble une dernière fois.

*Vous avez le droit / d'être accepté partout / en tant que personne devant la loi.*

Remerciez les enfants et faites-les asseoir.

## **INTRODUCTION (5 minutes)**

Dites : Nous avons de nombreux droits qui nous permettent de faire beaucoup de choses différentes. Aujourd'hui, nous allons parler d'un autre, mais d'abord nous allons être des détectives.

- Nous devons utiliser notre cerveau, nos yeux et nos oreilles. Nous devons aussi utiliser notre bouche, mais seulement lorsque nous tenons le bâton de parole.
- J'ai une photo que je veux vous montrer.

Montrez l'image du garçon dans la briqueterie, recouverte d'une autre feuille de papier qui a un trou découpé afin que les enfants ne puissent voir que la tête du garçon.

Demandez : Que voyez-vous ? (La tête d'un garçon.)

Déchirez le coin inférieur droit, environ 3 à 4 cm de haut, pour montrer les briques.

Demandez : Que voyez-vous maintenant ? (Briques.)

- Cela change-t-il votre opinion sur ce dont il s'agit ? (Laissez les enfants répondre.)

Déchirez le coin supérieur gauche, montrant les femmes et quelques briques.

Demandez : Qu'est-ce que vos yeux vous disent maintenant - que pensez-vous que cette photographie nous dit ?

(Acceptez toutes les réponses pendant que les enfants se passent le bâton de parole.)

Retirez le reste du papier.

Dites : Ce photographe essaie de nous raconter une histoire d'enfants qui doivent faire un travail dangereux et difficile.

## **DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)**

Activité : Quelle est l'histoire ?

Demandez : Qu'est-ce qu'un photographe ? C'est un grand mot et nous n'en avons pas encore parlé.

(Acceptez toutes les réponses.)

Dites : Un photographe est une personne qui prend des photos. Il ou elle a généralement une histoire à raconter, par exemple lorsque quelque chose se passe ou bien quand ou à qui cela arrive.

- Utilisons nos talents de détective pour reconstituer la photo et donner un sens à l'histoire que le photographe essaie de nous raconter.

Demandez : Qui est sur l'image et que se passe-t-il ?

- Qu'est-ce que le garçon fait ? (Il pousse une brouette très lourde pleine de briques.)
- De quelles manières il pourrait se blesser ? (Acceptez toutes les réponses.)
- Quel âge pensez-vous que ce garçon a ? (Acceptez toutes les réponses.)
- Si cette photographie a été prise pendant la journée, quelles sont les choses que le garçon ne peut pas faire parce qu'il travaille ? (Il ne peut ni jouer ni aller à l'école.)
- Que ressentez-vous au sujet de cette image ?

Acceptez toutes les réponses et incitez les enfants à reconnaître que :

- ❖ Ils ressentent de la tristesse pour le garçon.
- ❖ C'est un travail très dur pour un jeune enfant.
- ❖ Ce n'est pas juste.

Demandez : Pourquoi pensez-vous que ce n'est pas juste ? (Il ne peut pas aller à l'école et il n'a pas le temps de jouer.)

### **CONCLUSION (5 minutes)**

Expliquez : Certains travaux sont bons pour les enfants. Cela les aide à apprendre à prendre soin d'eux-mêmes. Cela aide également leurs familles lorsque leurs enfants participent aux tâches ménagères et aux travaux champêtres.

Demandez : Quelles tâches ou travaux faites-vous à la maison pour aider votre famille ? (Acceptez toutes les réponses.)

Dites : c'est bien. Il est bon d'apprendre à prendre soin de soi et à aider les autres.

- Mais parfois, le travail acharné nuit aux enfants, surtout s'ils ne peuvent pas aller à l'école, se reposer ou jouer.
- C'est ce que nous appelons le « travail des enfants » et ce n'est pas une bonne chose.
- Disons tous cela ensemble : le travail des enfants.

### **DEFI**

Demandez : Qu'avons-nous appris aujourd'hui ? (Acceptez toutes les réponses.)

Dites : Vous avez appris à utiliser des compétences de détective lorsque vous regardez des photos pour voir ce qui se passe et quelle histoire le photographe essaie de raconter et ce que vous ressentez.

- Vous pouvez partager ces compétences avec votre famille et vos amis. Cela rend les images plus intéressantes.
- Vous avez également appris le travail des enfants aujourd'hui et que c'est mauvais parce que cela vous empêche d'aller à l'école ou d'avoir le temps de vous reposer ou de jouer.
- La prochaine fois, je vais vous raconter l'histoire de Rupinder et ce qui lui est arrivé à cause du travail des enfants.
- Je ne peux attendre de vous revoir. Passez une magnifique semaine !



## **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)**

Avant le cours, placez les mini affiches sur les droits de l'homme dans la salle pour que tout le monde puisse les voir.

Accueillez chaleureusement chaque enfant par son nom et montrez-lui où s'asseoir.

## **Activité : Chant, Here We Are Together (musique et lien trouvés à la fin de la leçon.)**

Chantez avec enthousiasme !

**REVUE :** Montrez l'image du garçon dans la briqueterie de la leçon de la semaine dernière.

Demandez : La semaine dernière, nous avons parlé des enfants qui doivent parfois travailler trop dur. Qui se souvient de ce que nous appelons ce genre de travail ? (Le travail des enfants.)

- Pourquoi le travail des enfants est-il mauvais ? (Cela empêche les enfants d'aller à l'école ou d'avoir le temps de se reposer et de jouer.)

## **INTRODUCTION (10 minutes)**

Dites : Nous allons redevenir détectives aujourd'hui et regarder des photos de vrais enfants qui travaillent dur. Avec chacun d'eux, utilisez vos compétences de détective pour voir ce qui se passe sur l'image.

### **Activité : Photos de Travail des enfants**

Utilisez les photos suivantes : Filles dans une mine d'or  
Garçons travaillant sur le terrain  
Jeune fille, faisant la lessive

Montrez les photos une par une et lisez les descriptions au dos de chacune.

Dites : Veuillez tous vous lever. Imaginons que nous sommes sur ces images en train de faire le travail des enfants.

Retournez les 3 photos et tenez-les de manière à ce que les enfants ne puissent pas voir le recto des photos. Tenez-les en éventail et placez la face avant face au facilitateur.

Placez-vous devant un élève et laissez-le choisir l'une des photos à montrer à la classe. Rappelez aux enfants ce qui se passe sur l'image et demandez-leur de mimer la scène. Ensuite, répétez ceci avec une autre photo et un autre élève et enfin avec un troisième élève avec la dernière photo.

Par exemple, s'il choisit la photo des garçons travaillant sur le terrain, dites :

- Montrez-moi comment vous labourez. Bien. Faisons-le tous ensemble pendant que nous comptons jusqu'à 10.
- (Ou les filles de la mine d'or) Que devrions-nous faire pour montrer que nous travaillons vraiment dur pour réduire la roche en poudre ? Faisons-le tous pendant que nous comptons jusqu'à 10.
- (La fille qui fait la lessive) Quelqu'un me montre comment on frotte et frotte pour faire la lessive. D'accord, faisons tous la lessive pendant que nous comptons jusqu'à 10.

Dites : Bien joué ! Maintenant, chacun tourne, tourne, tourne et s'assied, allons-y.

Expliquez : Ces photos ont été prises par des photographes pour une organisation appelée l'Organisation internationale du travail. Ils s'inquiètent pour les enfants et envoient des photographes dans le monde entier pour voir combien d'enfants doivent travailler dans de mauvaises conditions au lieu d'aller à l'école.

### **DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)**

**Montrez la mini affiche, Le droit à la protection contre le travail des enfants.**

Dites: Cela signifie que vous avez le droit d'être protégé contre le travail des enfants.

- Je vais lire ce que dit la Convention relative aux droits de l'enfant sur le travail des enfants.
- Écoutez attentivement et levez la main si vous entendez ce qu'elle dit sur votre santé, ou si vous entendez quelque chose sur votre éducation, ce qui signifie aller à l'école.  
C'est l'article 32.

Lire: Vous devez être protégé contre les travaux dangereux pour votre santé. . .

Faites une pause et demandez: Quel genre de travail?  
(Permettez aux enfants de répondre: «Travaux dangereux pour la santé.»)

Continuez ensuite à lire: . . . ou un travail qui interfère avec votre éducation.

Expliquez: «Interférer» signifie arrêter ou interrompre ou rendre les choses difficiles. Il s'agit donc d'un travail qui interromprait votre éducation en vous empêchant d'aller à l'école.

Demandez: Que se passe-t-il lorsque vous ne pouvez pas aller à l'école?

- Si les enfants ne peuvent pas aller à l'école et apprendre à lire et à écrire et à faire de l'arithmétique (ou de la numération), quel genre de travail pensez-vous qu'ils pourront faire une fois qu'ils seront grands?  
(Acceptez toutes les réponses.)

### **Activité : l'histoire de Rupinder**

Dites : Je veux vous raconter l'histoire vraie d'un autre jeune garçon qui a dû aller travailler. C'est ce qu'il a raconté au sujet de ce qui lui est arrivé.

Lire l'histoire de Rupinder, partie 1 (qui se trouve à la fin de la leçon)

Demandez : Pourquoi pensez-vous que les parents de Rupinder l'ont renvoyé ? (Acceptez toutes les réponses.)

Amenez les enfants à reconnaître que ce n'était pas la faute de Rupinder.

- Ses parents étaient pauvres et n'avaient pas assez d'argent.
- Ils avaient beaucoup d'enfants à prendre en charge.

Demandez : Que pensez-vous qu'il va arriver à Rupinder ? (Prenez toutes les réponses.)

- Pourquoi pensez-vous que ce n'est pas juste ?
- Qu'est-ce qui n'allait pas avec le genre de travail que Rupinder faisait ? (Il ne pouvait pas aller à l'école et il a été blessé, donc ce devait être dangereux pour sa santé.)

Dites : C'est ce que dit Rupinder sur le travail des enfants.

Lire la réponse de Rupinder, partie 2 (à la fin de la leçon)

Demandez : Pourquoi Rupinder pense-t-il que l'éducation est si importante ?

Guider les enfants à reconnaître :

1. Sans éducation, les enfants deviennent sans instruction et pauvres.
2. Sans éducation, les enfants resteront pauvres.
3. Sans éducation, les choses ne changeront jamais (en particulier la situation financière).

### **CONCLUSION** (5 minutes)

Demandez : Cela signifie-t-il que les enfants ne devraient faire aucun travail ou que vous ne devriez pas aider avec les tâches ménagères à la maison ? (Non, bien sûr que non.)

- Quels sont les types de travail que nous venons d'apprendre que les enfants ne devraient PAS faire ? (Travail dangereux ou nocif pour leur santé ou qui les empêche d'aller à l'école et d'étudier.)

Demandez : Quelle est la différence entre les types de travail ou de tâches que vous faites à la maison et ceux que l'on appelle « travail des enfants » ? (Les choses que vous faites à la maison ne sont généralement pas dangereuses pour votre santé et elles ne devraient pas vous empêcher d'aller à l'école et d'étudier.)

Dites : relisons l'article 32 de la Convention relative aux droits de l'enfant. C'est surtout pour protéger les enfants.

Lisez et dites ensemble :

*Vous devez être protégé contre les travaux dangereux pour votre santé  
ou un travail qui interfère avec votre éducation.  
(Article 32 de la Convention relative aux droits de l'enfant)*

### **DEFI**

Demandez : Qu'avons-nous appris aujourd'hui ? (Acceptez toutes les réponses.)

Dites : Vous avez appris le travail des enfants aujourd'hui.

- Parlez à votre famille de Rupinder et du travail des enfants et pourquoi il est mauvais pour vous.
- N'oubliez pas d'utiliser vos bonnes compétences de détective lorsque vous regardez des photos pour voir ce qui se passe et quelle histoire le photographe essaie de vous raconter et ce que cela vous fait ressentir.
- J'ai hâte de vous voir la prochaine fois. Passez une bonne semaine !

**CONSEIL AU FACILITATEUR** : Rassemblez les mini affiches et le matériel didactique à conserver pour les leçons futures.



Comment la leçon s'est-elle passée aujourd'hui? décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois?

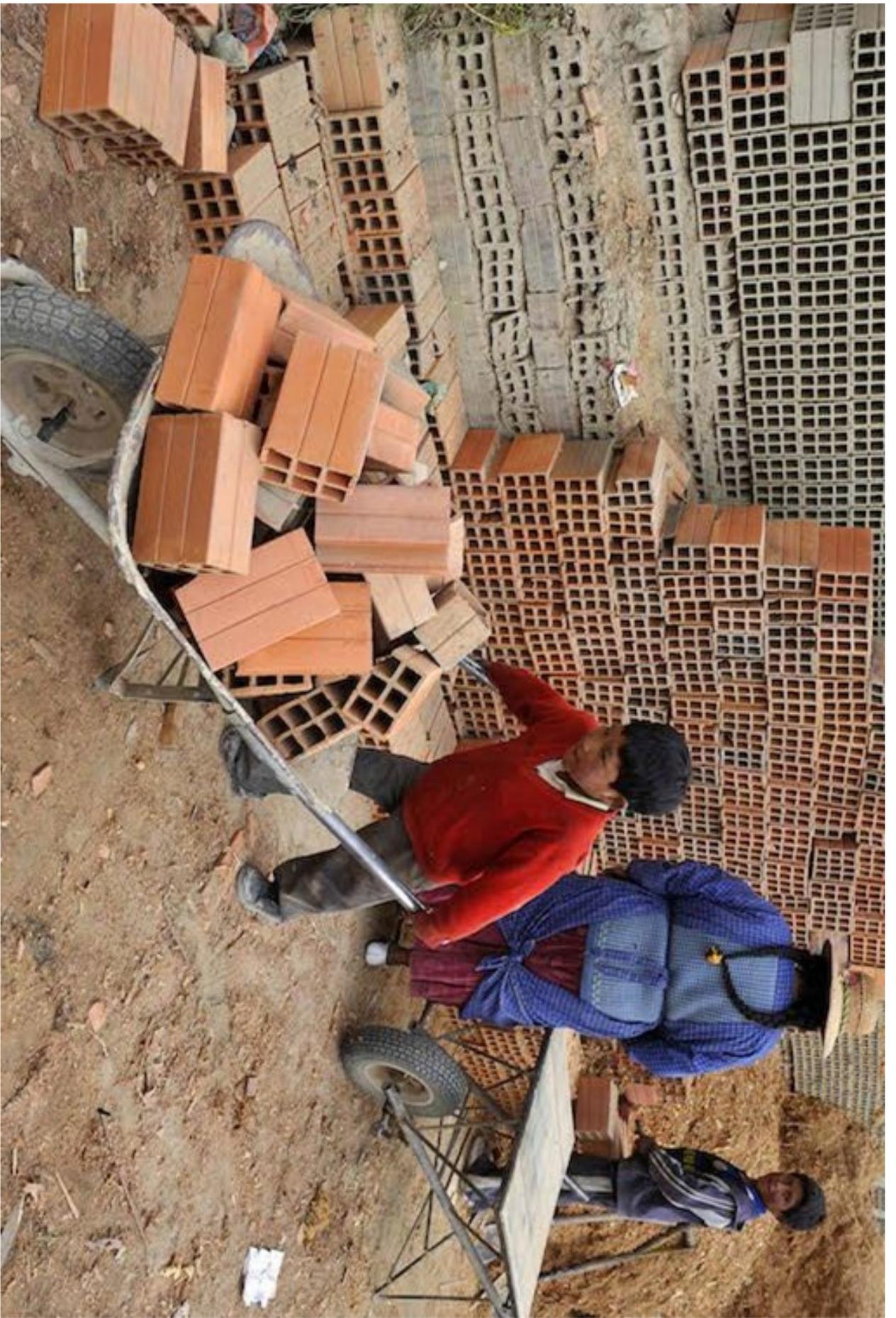
(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

**Faites deux copies** afin de pouvoir en remplir une pour chaque leçon.

**POUR ÊTRE  
ACCEPTÉ PARTOUT**

**EN TANT QUE  
PERSONNE DEVANT LA  
LOI**

**VOUS AVEZ UN  
DROIT**



Jeune garçon travaillant dans une briqueterie en Bolivie, Amérique du Sud. Photographié par Crozet M. 2010. © BIT

## **L'HISTOIRE DE RUPINDER**

### **Partie 1**

Je m'appelle Rupinder et j'ai 13 ans. Mes parents travaillent dans une plantation de café.

Quand j'étais jeune, je suis allé à l'école pendant deux ans. Mais quand j'avais 8 ans, mes parents m'ont dit que je devais rester à la maison pour m'occuper de mes jeunes sœurs et frères.

Puis, à 10 ans, j'ai commencé à travailler sur la plantation de café aussi, pendant la saison de cueillette. J'ai travaillé de 6 heures du matin à 10 heures du soir.

Un jour, alors que je travaillais, je me suis fait mal au bras. Maintenant, je ne peux plus travailler sur la plantation.

Mes parents n'ont pas les moyens de me garder à la maison si je ne travaille pas, alors je suis venu en ville. Je pensais pouvoir trouver du travail ici. Mais je ne sais ni lire ni écrire, donc c'est difficile.

Ce que je veux vraiment, c'est aller à l'école et apprendre à être ingénieur ou constructeur.

## **RÉPONSE DE RUPINDER**

### **Partie 2**

Je sais que c'est difficile pour les parents qui n'ont pas assez d'argent ou qui ont beaucoup d'enfants. Je comprends qu'il y a des familles dans les villages qui ont besoin de leurs enfants pour travailler à la ferme. Je comprends que si les enfants ne travaillaient pas, la famille pourrait ne pas bien manger.

Mais l'important est de savoir: Comment les enfants sont-ils traités ? Est-ce qu'on leur demande de faire des choses qui leur font du mal ? Vont-ils à l'école même à temps partiel ?

Si un enfant qui travaille n'obtient pas d'éducation, il grandira et sera sans instruction et pauvre. Et ses enfants seront pauvres. Cela ne changera jamais.

(Source: Farm Radio International, <http://scripts.farmradio.fm/radio-resource-packs/package-69-a-world-fit-for-children/protecting-children-from-child-labour/>)



# **Le droit à la protection contre le travail des enfants**

CRC 32 & UDHR 23

ENSEMBLE DE PHOTOGRAPHIES DU TRAVAIL DES ENFANTS



Des enfants broient du calcaire dans une mine d'or au Bénin. Photographié par Gianotti E., 2001. © OIT

Ces enfants travaillent pour une société minière d'or au Bénin. Ils utilisent des briques ou des pierres pour écraser une roche molle appelée calcaire en une poudre qui peut contenir de l'or. La poudre est ensuite emportée et s'il y a de l'or, elle est collectée.

Cette photo a été prise pendant la journée.  
Pensez-vous qu'ils ont le temps de travailler et d'aller à l'école?



Garçons africains travaillant dans les champs d'une ferme. Malawi, Afrique, mars 2013. © OIT

Ces garçons vivent au Malawi. Ils utilisent des outils appelés houes pour briser le sol sec et déterrer les mauvaises herbes qu'ils peuvent trouver.

Leur dos est très fatigué à force de se pencher pendant de nombreuses heures pendant qu'ils creusent.

Les garçons ne portent aucune chaussure pour protéger leurs pieds. Les houes sont lourdes et peuvent parfois glisser et les couper.



Jeune servante lavant les vêtements, Mali. Photographié par Crozet M., 2010. © BIT

La jeune fille fait la lessive à la main.  
La maîtresse de maison regarde  
pour s'assurer qu'elle le fait correctement.

De nombreux enfants travaillent toute la journée  
dans  
la maison de quelqu'un d'autre  
pour faire le ménage ou cuisiner,  
prendre parfois soin des bébés  
ou travailler à l'extérieur.

Souvent, ils le font juste pour avoir  
un endroit pour dormir et de la nourriture,  
et ils reçoivent peu ou pas de salaire.

Parfois ils sont battus  
ou traité cruellement.

LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Article 32, Protection contre le travail des enfants

**Vous devrez être  
protégé contre les travaux  
dangereux  
pour votre santé . . .**

**. . . des travaux qui  
interfèrent avec  
votre éducation.**

# Nous voilà ensemble

chanson traditionnelle

Ludique ♩ = 144

Musical notation for the first system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef, both in 3/4 time. The melody is in the treble clef, and the accompaniment is in the bass clef. The lyrics are: "Nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble, en - semble, en - semble, Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en -"

Musical notation for the second system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef, both in 3/4 time. The melody is in the treble clef, and the accompaniment is in the bass clef. The lyrics are: "semble a - vec no - tre vi - sage heu - reux. Il y a (nom) et (nom) et (nom) et"

Musical notation for the third system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef, both in 3/4 time. The melody is in the treble clef, and the accompaniment is in the bass clef. The lyrics are: "(nom); Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble \_\_\_ dans no - tre en - droit heu - reux."

\*phrases alternatives...

Ici nous allons une marche, une marche, une marche... Nous sommes en train de chanter, chanter, chanter ... Ici nous applaudissons, applaudissons, applaudissons ...

Pour écouter la mélodie:

<https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11ICKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3>



M. BLAKE



# Je vais aller à l'école !

## LE DROIT A L'EDUCATION

ÂGE : 6-10 ans

### POINTS D'APPRENTISSAGE

1. L'éducation vous prépare à acquérir les compétences dont vous aurez besoin à l'avenir.
2. Tous les enfants ont droit à l'éducation.
3. Les enfants peuvent devenir enseignants.



### MATÉRIEL DIDACTIQUE

- Liste des Présences
- Règlements de la classe
- Bâton de parole
- Mini affiches sur les droits de l'homme, y compris le droit à l'éducation
- Tableau noir ou à feuilles
- Craie ou marqueurs
- Chant : Here We Are Together
- Des crayons
- 6-7 bouts de papier
- Panier ou conteneur pour les papiers
- Une photo sur le travail des enfants de la leçon précédente
- Malala et son histoire
- Article 26 de la DUDH, articles 28 et 29 de la CRDE
- Ensemble d'images des professions
- Questionnaire d'évaluation des élèves

## LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES Droits de l'homme

### LE DROIT A L'EDUCATION

#### Article 26

Vous avez le droit d'aller à l'école. Vous devriez pouvoir apprendre un métier ou poursuivre vos études autant que vous le pouvez.

Vos parents ont le droit de choisir comment et ce que vous apprenez.

Vous devez vous renseigner sur les Nations Unies et savoir comment vous entendre avec les autres et respecter leurs droits.

## LA CONVENTION RELATIVE AUX Droits de l'enfant

#### Article 28

Les enfants ont droit à l'éducation.

La discipline dans les écoles doit être appliquée équitablement, avec gentillesse et respect.

L'enseignement primaire devrait être gratuit et obligatoire.

#### Article 29

L'éducation doit vous préparer à la vie.

## **BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)**

- Affichez les mini affiches là où tout le monde peut les voir.
- Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom.

**Activité : Chant, Here We Are Together** (musique et lien à la fin de la leçon.)

## **REVUE (5 minutes)**

### **Activité : Questions dans une boîte**

*Avant le début de la leçon : Découpez les questions de la FICHE DE RÉVISION à la fin de la leçon. Pliez-les en deux et mettez-les dans un bol ou un panier afin que les questions ne soient pas facilement visibles.*

Dites : Jouons à un petit jeu intitulé "Questions dans une boîte".

- Je vais compter jusqu'à trois.
- Avant d'arriver à trois, les filles vont à droite et les garçons à gauche.
- 1, 2, 3 – C'est parti !

Comment jouer : Divisez la classe en 2 équipes, comme les filles contre les garçons (ou autre variante).

- Choisissez un enfant de chaque équipe. Lancez une pièce ou tirez au sort pour voir quelle équipe joue en premier.
- La première personne prend une question dans le panier et la donne au facilitateur pour qu'il la lise à haute voix.
- Elle doit alors se tourner vers l'équipe et demander une réponse collective, qu'elle annonce au facilitateur.
- Si la réponse est correcte, son équipe obtient un point.
- Si personne dans l'équipe ne connaît la réponse, l'autre équipe a une chance de répondre.
- S'ils réussissent, ils obtiennent un point.
- Si personne ne réussit, l'animateur répond à la question, personne n'obtient le point et le jeu continue.
- C'est maintenant au tour de l'autre équipe de demander à un joueur de choisir une question.
- Peu importe qui obtient un point, les équipes répondent alternativement aux questions.
- L'équipe avec le plus de points l'emporte.
- Basculez rapidement entre les équipes pour que la révision ne prenne pas trop de temps.

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** Le temps ne permettra pas plus de 2 questions par équipe.  
Enregistrez les questions supplémentaires à utiliser à la fin de la leçon ou pour une autre occasion.

## INTRODUCTION (10 minutes)

Dites : Merci à tous d'avoir si bien joué. C'est très bien de voir à quel point vous vous souvenez !

- Aujourd'hui, nous allons découvrir votre DROIT d'aller à l'école et de faire des études. Je vais vous raconter l'histoire vraie d'une fille nommée Malala.

Demandez aux enfants de s'asseoir en demi-cercle autour de vous devant le tableau.

Activité : L'histoire de Malala

Dites : Malala est originaire du Pakistan, un pays proche de l'Inde. Elle n'avait que 15 ans lorsque certaines personnes ont essayé de lui faire du mal simplement parce qu'elle disait que les filles devraient avoir le droit d'aller à l'école.

Montrez l'image d'une jeune fille musulmane et racontez l'histoire de Malala (à la fin de la leçon).

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** Si vous avez le temps, lisez l'histoire à l'avance afin de pouvoir la raconter aux enfants sans la lire. Ce sera plus intéressant pour eux.

Après l'histoire, demandez : Comment savez-vous que l'éducation était importante pour Malala?  
(Elle a parlé aux gens de l'éducation pour tout le monde, en particulier les filles.)

- Comment savez-vous qu'elle était courageuse ? (Elle est allée à l'école même si l'armée ennemie a menacé de la tuer.)

## DÉVELOPPER ET DISCUTER (5 minutes)

Dites : Heureusement, vous pouvez aller à l'école sans vous soucier d'une armée ennemie. Il y a des endroits dans le monde où certains enfants ne vont pas à l'école, en particulier les filles, comme au Pakistan où vivait Malala. Ce n'est pas une bonne chose.

- L'école est si importante que les personnes qui ont rédigé la Convention relative aux droits de l'enfant disent que vous avez le DROIT d'aller à l'école et d'apprendre des choses. Il s'appelle le droit à l'éducation.

Montrez la mini affiche : Le droit à l'éducation.

Lisez (ou demandez à un élève de lire) : **Article 28** de la Convention relative aux droits de l'enfant (qui se trouve à la fin de la leçon) :

1. *Les enfants ont droit à l'éducation.*
2. *La discipline dans les écoles doit être appliquée équitablement, avec gentillesse et respect. (Cela signifie que lorsque vous faites une erreur ou faites quelque chose de mal, les enseignants doivent vous traiter équitablement avec gentillesse et respect lorsqu'ils vous corrigent. Ils ne doivent pas vous frapper ou vous crier dessus ou être méchants comme moyen de vous punir.)*
3. *L'enseignement primaire doit être gratuit et obligatoire.*

Demandez : Sans éducation, pensez-vous que vous sauriez lire et écrire, ou connaîtriez les droits de l'homme ou la Déclaration universelle des droits de l'homme ?

Dites : Apprendre de nouvelles choses est amusant et important. Cela vous aide MAINTENANT et vous aide à préparer l'avenir lorsque vous grandirez.

Demandez : Selon vous, qui va prendre soin de vous après avoir grandi et quitté votre maison ? (Acceptez toutes les réponses.)

- De quoi aurez-vous besoin pour prendre soin de vous après votre départ de la maison ? (Acceptez toutes les réponses.)
- Vous allez avoir besoin d'argent pour prendre soin de vous.
- Dites-moi quelques emplois que vous pourriez faire pour gagner de l'argent en grandissant. N'oubliez pas de lever la main et d'utiliser le bâton de parole.

### **CONCLUSION** (5 minutes)

Demandez : Qui se souvient pourquoi quelqu'un a essayé de blesser Malala ? (Ils ne pensaient pas que les filles devraient avoir le droit d'aller à l'école et Malala a dit à tout le monde que les filles devraient aller à l'école.)

- Pourquoi pensez-vous qu'il est important d'étudier et d'essayer d'apprendre tout ce que vous pouvez à l'école ? (Un jour, vous devrez prendre soin de vous et vous aurez besoin d'un travail.)

Dites : Nous sommes vraiment chanceux d'avoir le droit à l'éducation afin que nous puissions tous aller à l'école.

### **DEFI**

- Partagez l'histoire de Malala avec vos amis et votre famille et nous en reparlerons la prochaine fois.
- Passez une magnifique semaine et parlez à votre famille du droit de chacun à une éducation.

**CONSEIL AU FACILITATEUR** : Rassemblez les mini affiches et le matériel didactique que vous conserverez pour les leçons futures.

## BIENVENUE ET ÉCHAUFFEMENT (5 minutes)

- Affichez les mini affiches là où tout le monde peut les voir.
- Accueillez chaleureusement les enfants par leur nom.

**Activité : Chant, Here We Are Together** (musique et lien à la fin de la leçon.)

Chantez avec beaucoup d'enthousiasme.

## REVUE (5 minutes)

## QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

Faites-le avant de continuer avec le reste de la leçon.

Le questionnaire à la fin de cette leçon contient les mêmes questions que celles utilisées au début du manuel dans la leçon 1. C'est rapide et facile à faire. À la fin de la leçon d'aujourd'hui, comparez le premier questionnaire qui a été donné avec le questionnaire d'aujourd'hui afin d'évaluer ce que les enfants ont appris depuis le début de ce cours. Donnez cette information à votre superviseur.

Expliquez : J'ai quelques questions avant de parler de notre leçon d'aujourd'hui. Ne vous inquiétez pas si vous ne connaissez pas les réponses.

### Conduisez le questionnaire

Comment faire : Après chaque question, comptez le nombre total de réponses et notez-le sur le questionnaire. Conservez ce document dans un endroit sûr pour le comparer avec le questionnaire précédent.

Dites : Merci d'avoir répondu aux questions si joyeusement. Nous avons beaucoup appris sur les droits de l'homme grâce à nos leçons.

**CONSEIL AU FACILITATEUR :** Si possible, demandez à quelqu'un d'autre de vous aider avec le questionnaire. Il est très utile de demander à une autre personne de faire cela avec vous, de compter et d'enregistrer les réponses

## INTRODUCTION (5 minutes)

Dites : lisons ensemble l'article 26 de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Cela ressemble beaucoup à l'article de la *Convention relative aux droits de l'enfant* que nous avons lu la semaine dernière parce que l'éducation est si importante.

Montrez la mini affiche, Le droit à l'éducation.

Lisez (ou demandez à un élève de lire) : **Article 26** de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

1. Vous avez le droit d'aller à l'école. Vous devriez pouvoir apprendre un métier ou poursuivre vos études autant que vous le pouvez.
2. Vos parents ont le droit de choisir comment et ce que vous apprenez.

3. Vous devez vous renseigner sur les Nations Unies et savoir comment vous entendre avec les autres et respecter leurs droits.

Demandez : Qui peut me dire ce que signifie le mot « profession » ? (Cela signifie « un travail », « un métier ».)

**DÉVELOPPER ET DISCUTER (10 minutes)**

Dites : J'ai quelques photos de certaines professions (métiers) ou emplois à vous montrer aujourd'hui.

Montrez les images des **emplois / professions** à la fin de la leçon.

Demandez : Qui aimerait les garder pour moi afin que tout le monde puisse les voir ?  
(Demandez à 3 ou 4 enfants de tenir les photos.)

- Vous souvenez-vous de Rupinder, le garçon qui devait travailler au lieu d'aller à l'école ?
- Qui se souvient pourquoi il n'a pas pu trouver de travail quand il est allé vivre en ville ?  
(Il ne savait ni lire ni écrire.)
- Il avait besoin d'une bonne éducation, non ?

Expliquez : Pour effectuer n'importe quel travail affiché au tableau ou sur les images, VOUS avez également besoin d'une bonne éducation, plus que juste apprendre à lire et à écrire.

- Levez la main si vous pensez que vous aimeriez faire ce genre de travail lorsque vous serez plus grand.  
(Pointez du doigt différentes images.)
- Vous avez le droit de recevoir autant d'éducation que vous en avez besoin. Et vous avez également la responsabilité d'étudier dur et de partager certaines des choses que vous apprenez avec les autres.

Rassemblez les photos et remerciez les enfants de leur aide. Mélangez les images et empilez-les sur une surface plane comme une table ou au sol, face vers le bas pour que les enfants ne puissent pas voir les images.

**Activité : Deviner le travail**

Dites : Jouons à un jeu appelé Deviner le travail.

Divisez les enfants en deux groupes.

- Demandez à un élève du premier groupe de s'avancer et de prendre une photo sans laisser personne voir le devant. Après l'avoir regardée, l'élève remet la photo et doit dessiner une image du travail au tableau pendant que les élèves de son équipe ont **une minute** pour deviner ce que c'est.
- S'ils ne peuvent pas deviner, l'autre équipe devine à leur tour. L'équipe gagne un point pour chaque réponse correcte. Si aucune des deux équipes ne devine, l'image est mélangée dans la pile et personne n'obtient de point.
- Changer d'équipes.
- Demandez à un élève de la deuxième équipe de venir prendre une autre photo de la pile et de dessiner une image au tableau. Continuez jusqu'à ce que chaque équipe ait eu la possibilité de dessiner et de deviner 3 emplois.
- Félicitez les deux équipes d'avoir été de si bons joueurs et d'avoir rendu le jeu amusant.

**CONCLUSION (5 minutes)**

Montrez à nouveau la photo de Malala.

Dites : Voici ce que le chef des Nations Unies a dit à propos de Malala:

« [Elle] est une courageuse et gentille avocate (ou une championne) de la paix qui est devenue une enseignante du monde entier simplement par le simple fait d'aller à l'école.

Demandez : Qu'est-ce que cela signifie quand il dit que rien qu'en allant à l'école, elle était une enseignante pour chacun dans le monde ? Pourquoi a-t-il dit cela ? (Prenez toutes les réponses.)

Dites : Il était important que les gens voient Malala aller à l'école même si les soldats essayaient de lui faire peur et de la faire arrêter. Elle enseignait par l'exemple que tout le monde avait le droit à l'éducation et qu'il était important que tout le monde aille à l'école.

Demandez: Comment pouvez-vous être ce genre d'exemple? (Acceptez toutes les réponses.)

Encouragez les enfants à inclure ce qui suit : Lorsque vous allez à l'école, apprenez de nouvelles choses et partagez-les avec vos amis et votre famille, vous donnez aussi le bon exemple.

- Cela me rend vraiment fier de vous quand je vous vois donner le bon exemple aux autres.

## **DEFI**

Dites : Parlez à un ami ou à un membre de votre famille de certains de vos droits préférés que vous avez appris et dont nous avons parlé ici dans notre groupe pendant toutes ces semaines ensemble.

- N'oubliez pas de partager ce que vous avez appris sur les droits de l'homme en étant toujours un bon exemple.
- J'ai adoré découvrir ensemble, avec vous, nos droits et partager nos idées.
- J'espère que vous vous souviendrez d'eux et de la chance que nous avons d'avoir la Déclaration universelle des droits de l'homme qui nous parle de nos droits en tant qu'humain.
- Et rappelez-vous que nous avons également la Convention relative aux droits de l'enfant, simplement parce que vous êtes si important.
- N'oubliez pas à quel point nous nous sommes amusés ici pendant nos leçons sur les droits de l'homme !

**CONSEIL AU FACILITATEUR** : Vous pouvez utiliser une activité optionnelle à la fin du cours pour encourager les étudiants à enseigner ces valeurs aux autres de manière mémorable en créant une image, une peinture murale, une sculpture en argile, un jeu, un poème, une histoire, une pièce de théâtre, une danse, une chanson ou une autre activité significative.

Comment la leçon s'est-elle passée aujourd'hui? décrivez vos sentiments

Que ferais-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd., Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme: un cadre pour le développement des compétences. Conseil de l'Europe, 2008, p. 61.)

**Faites deux copies** afin de pouvoir en remplir une pour chaque leçon.

**QUESTIONNAIRE RÉCAPITULATIF**

## Questions dans une boîte

Découpez les questions. Pliez-les en deux et mettez-les dans un bol ou un panier.

<p>1. Quel est le nom du document spécial qui contient tous nos droits?</p>	<p>2. Combien de droits une personne handicapée possède-t-elle?</p>
<p>3. Comment appelons-nous les droits que nous avons tous?</p>	<p>4. Nommez deux droits que nous avons.</p>
<p>5. Quel est le mot pour ignorer les gens qui sont différents de nous?</p>	<p>6. Quel est le nom du merveilleux document réservé aux enfants?</p>

## **RÉPONSES POUR LE FACILITATEUR**

1. Quel est le nom du document spécial qui contient tous nos droits ?  
LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME
2. Combien de droits une personne handicapée possède-t-elle ? TOUS
3. Comment appelons-nous les droits que nous avons tous ? DROITS DE L'HOMME
4. Nommez deux droits que nous avons. LE DROIT D'ÊTRE LIBRE ET EN SÉCURITÉ. LE DROIT À UNE FAMILLE. Ou tout autre mentionné dans les classes précédentes.
5. Quel est le mot qui désigne notre ignorance des gens qui sont différents de nous ?
6. LA DISCRIMINATION
7. Quel est le nom du merveilleux document réservé aux enfants ?  
LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

## MALALA YOUSAFZAI

Le Pakistan est un pays magnifique, mais plus de la moitié des filles ne vont pas à l'école, même si la plupart des garçons le font. Mais Malala a eu beaucoup de chance car son père était responsable d'une grande école et il pensait que les filles devraient aller à l'école. Malala allait donc à l'école tous les jours et était très heureuse.

Ensuite, il y a eu une guerre dans son pays et les soldats du côté ennemi ont été appelés les talibans. Quand ils sont venus dans sa ville, ils ont dit que les filles ne pouvaient pas aller à l'école, mais Malala et ses amis ont refusé de leur obéir. Ils ont adoré l'école et ils ont continué d'y aller. Les talibans ont donc lancé une menace de mort contre elle, mais personne ne pensait qu'ils tueraient réellement une jeune fille.

Un jour, alors que Malala avait 15 ans, elle était dans un bus avec des amis sur le chemin du retour de l'école, lorsqu'un homme armé masqué a arrêté le bus, est monté à bord et a crié: «Qui est Malala? Puis il a tiré sur elle, touchant Malala à la tête avant de s'enfuir.

Malala a failli mourir. Les gens du monde entier étaient choqués et en colère. Le gouvernement pakistanais a adopté une nouvelle loi intitulée le droit à l'éducation gratuite et obligatoire. Obligatoire signifie que c'est quelque chose que vous devez faire. Donc, la nouvelle loi signifiait que l'école était gratuite et que chacun devait y aller. C'était vraiment incroyable.

Malala a survécu à l'attaque et aujourd'hui elle parle partout dans le monde en faveur de l'éducation, en particulier pour les filles. Elle est également étudiante dans l'une des meilleures universités du monde, l'Université d'Oxford en Grande-Bretagne.





# Le droit à L'EDUCATION



UDHR 26 and CRC 28 and 29

## Article 28

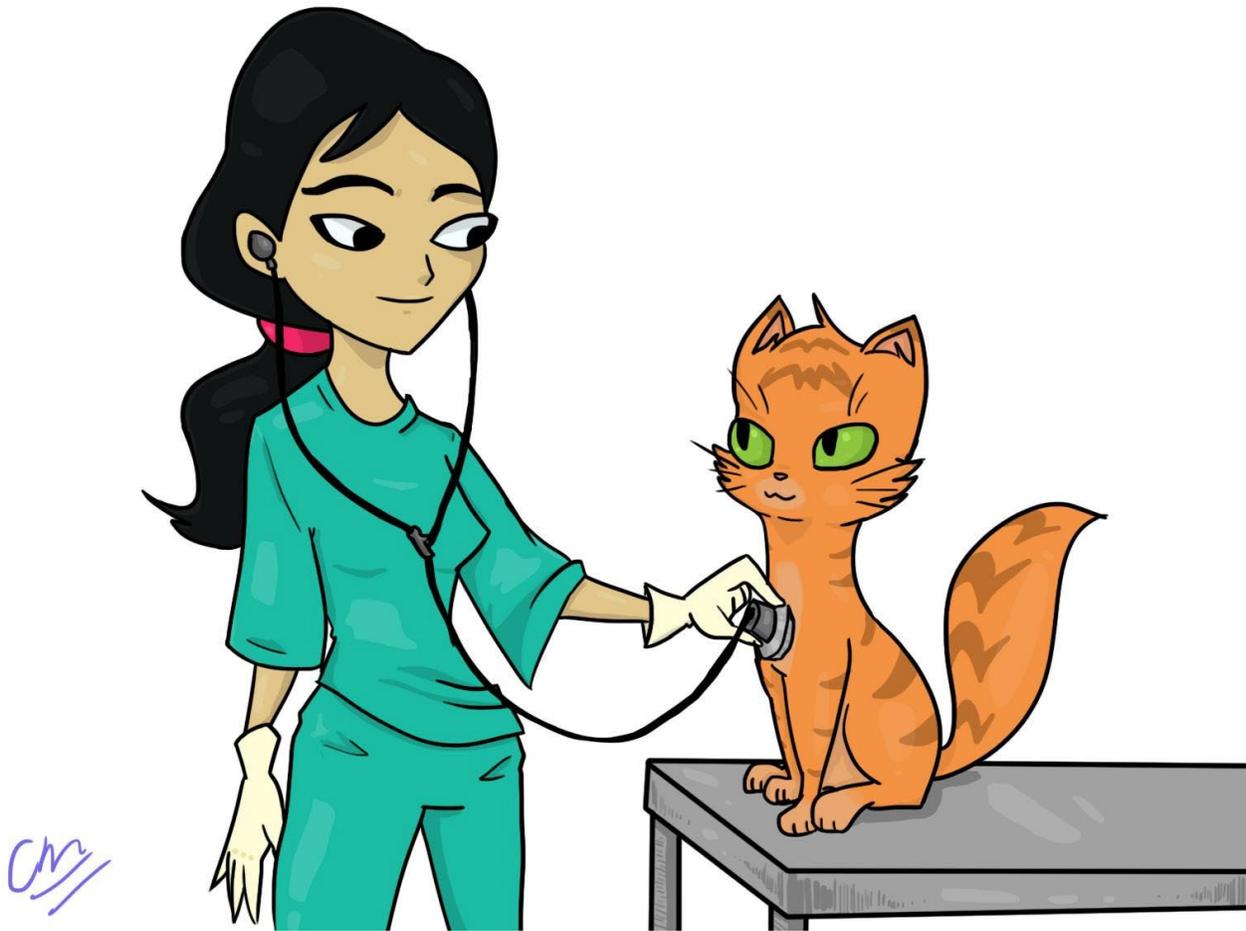
1. Les enfants ont droit à une éducation.
2. La discipline dans les écoles doit être appliquée équitablement, avec gentillesse et respect. (Cela signifie que les enseignants doivent vous traiter équitablement et ne pas être méchants ou se moquer de vous. Ils ne doivent pas vous frapper comme un moyen de vous punir.)
3. L'enseignement primaire doit être gratuit et obligatoire.

LA CONVENTION SUR LES DROITS DE L'ENFANT

## Article 26

1. Vous avez le droit d'aller à l'école. Vous devrez être capable d'apprendre un métier ou de poursuivre vos études autant que vous le pouvez.
2. Vos parents ont le droit de choisir comment et ce que vous apprenez.
3. Vous devriez en apprendre davantage sur l'Organisation des Nations Unies et vous entendre avec les autres et respecter leurs droits.

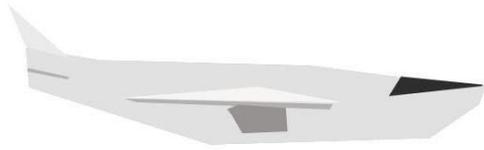
LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME



VÉTÉRINAIRE



**AGRICULTEUR OU TRAVAILLEUR AGRICOLE**



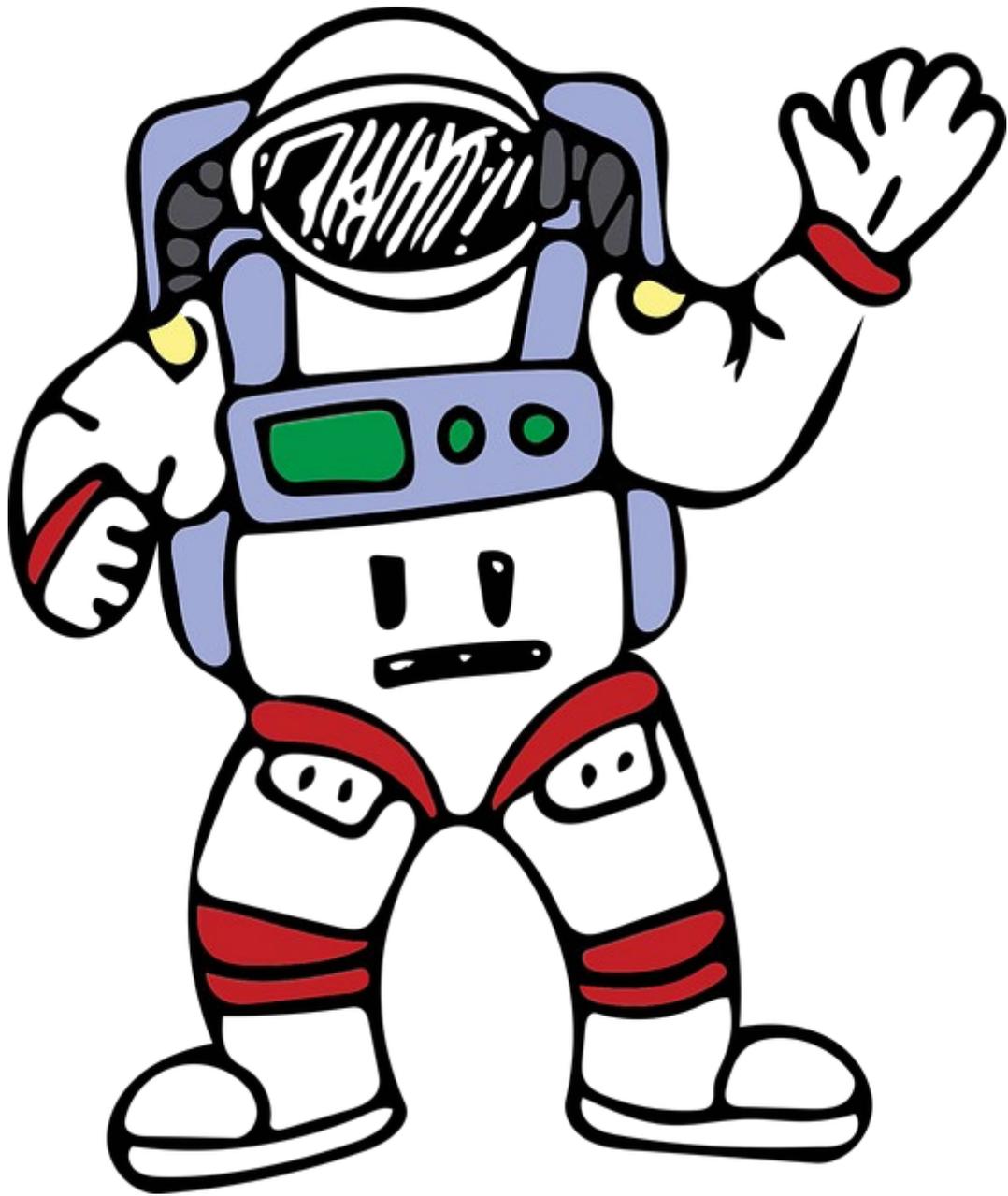
**PILOTE DE LIGNE**



ENSEIGNANT  
S



**OUVRIER DANS LE BÂTIMENT**



ASTRONAUTE



**CONDUCTEUR DE TAXI**



**PHARMACIEN OU CHIMISTE**

# Nous voilà ensemble

chanson traditionnelle

Ludique ♩ = 144

Musical score for the first system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "Nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble, en - semble, en - semble, Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en -".

Musical score for the second system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "semble a - vec no - tre vi - sage heu - reux. Il y a (nom) et (nom) et (nom) et".

Musical score for the third system of the song. It consists of a grand staff with a treble clef and a bass clef. The time signature is 3/4. The key signature has one flat (B-flat). The melody is written in the treble clef, and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "(nom); Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble \_\_\_ dans no - tre en - droit heu - reux."

\*phrases alternatives...

Ici nous allons une marche, une marche, une marche... Nous sommes en train de chanter, chanter, chanter ... Ici nous applaudissons, applaudissons, applaudissons ...

Pour écouter la mélodie:

<https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11ICKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3>

Nom de la ville ou du village \_\_\_\_\_

Âge des enfants (6 à 10 ou 11 à 18 ans) \_\_\_\_\_

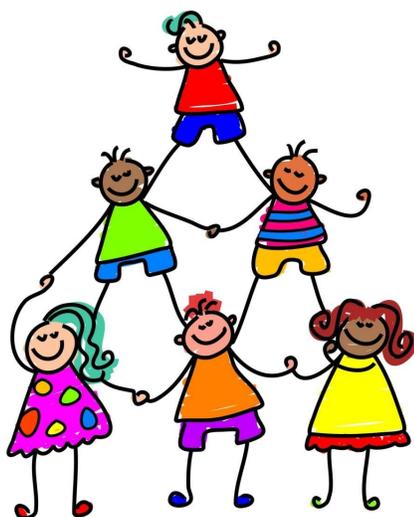
Ce n'est pas un test. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses.

	OUI	NON
<p>1. QUELQU'UN A-T-IL ENTENDU PARLER DES NATIONS UNIES?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Levez la main si c'est le cas. (Comptez les mains.)</li> <li>• Levez la main si vous n'avez PAS entendu parler des Nations Unies. (Comptez les mains.)</li> </ul>		
<p>2. AVEZ-VOUS DEJA ENTENDU DES «DROITS DE L'HOMME»?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Levez la main si c'est le cas. (Comptez les mains)</li> <li>• Levez la main si vous n'avez PAS entendu parler des droits de l'homme. (Comptez les mains)</li> </ul>		
<p>3. PENSEZ-VOUS AVOIR DES DROITS DE L'HOMME?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Levez la main si vous pensez que oui. (Compter)</li> </ul>		

<p>• Levez la main si vous pensez ne pas avoir de droits humains. (Compter)</p>		
<p>4. QUELQU'UN PEUT-IL ME DIRE LES DROITS DE L'HOMME QU'IL PENSE AVOIR ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Laissez tous les enfants répondre.</li> <li>• Ne vous inquiétez pas de savoir si les réponses sont bonnes ou pas. Comptez simplement le nombre d'enfants qui répondent.</li> </ul>		

Conservez le **Questionnaire d'évaluation de l'élève 2** avec votre manuel pour le comparer avec les réponses du **Questionnaire d'évaluation de l'étudiant 1** de la leçon 1, depuis le début de ce cours.

# Boîte à outils des facilitateurs



Contextes généraux  
Lignes directrices et conseils pédagogiques  
Activités, stimulants et évaluations  
Chants  
Glossaire  
Documents

# SECTION I : INFORMATIONS GÉNÉRALES

Contexte historique

Droits humains

Quels sont les droits de l'homme ?

Qu'est-ce que la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ?

Quel est le but des droits de l'homme ?

Qu'est-ce que la dignité humaine ?

Qu'est-ce que l'égalité ?

Droits des enfants

Quels sont les droits de l'enfant ?

Quel est le but des droits des enfants ?

Qu'est-ce que la *Convention relative aux droits de l'enfant* ?

Education aux droits de l'homme

Qu'est-ce que c'est ?

Comment l'éducation aux droits de l'homme produit-elle un changement social ?

L'importance d'éduquer les enfants aux droits de l'homme

*La Déclaration universelle des droits de l'homme*, résumé

*La Convention relative aux droits de l'enfant*, résumé

Musique dans le manuel *COLEGA*

## CONTEXTE HISTORIQUE

Au début de 1947, avec les horreurs des deux guerres mondiales fraîches dans leurs mémoires, les Nations Unies nouvellement créées ont nommé un comité de femmes et d'hommes remarquables pour créer un document qui garantirait que l'avenir de l'humanité serait différent. Ils en voulaient un qui précise la signification des droits et libertés fondamentaux auxquels nous avons tous droit, tels que la vie, la liberté, la nourriture, le logement, l'éducation et l'égalité.

Il a fallu à la commission près de deux ans de détermination et de travail acharné, aboutissant à la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, qui proclame les aspirations et les protections que chaque personne dans le monde devrait avoir. Elle a été adoptée le 10 décembre 1948 à Paris par les 56 membres de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les 30 articles de la *Déclaration* couvrent les *droits* économiques, sociaux, culturels, politiques et civils. Ces droits sont à la fois **inaliénables** (ils appartiennent à toute personne et ne peuvent être enlevés en aucune circonstance) et **interdépendants** (ils sont de nature complémentaire et se renforcent les uns sur les autres). Le document est également **indivisible** (tous les droits sont également importants pour la pleine réalisation de notre humanité) et **universel** (il s'applique à tous les peuples du monde).

Aucun droit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme n'est ni « moins important » ou ni « non essentiel ».

Au fil des ans, la Déclaration a acquis le statut de droit international coutumier parce que la plupart des pays la traitent comme si elle était une loi. Les États-nations sont désormais tenus d'honorer les droits de l'homme par les traités internationaux. Ils sont tenus d'enseigner les droits de l'homme à leurs citoyens par le biais de leurs systèmes éducatifs et d'autres institutions civiles. À ce titre, les États assument l'obligation de protéger leurs citoyens contre la discrimination et le déni de leurs droits garantis.

*Mais les droits ont peu de valeur pour une personne qui ne sait pas qu'elle ou qu'il les a. Dans de nombreux endroits du monde, les États tolèrent en fait l'exclusion sociale et l'inégalité de traitement afin de privilégier leur position sociale ou politique ou d'apaiser leur opposition.*

*COLEGA* s'associe aux nombreux autres efforts pour dénoncer un traitement discriminatoire à tous les niveaux. Il vise à enseigner aux jeunes une norme de comportement qu'ils devraient à la fois pratiquer et expérimenter dans la société.

## DROITS DE L'HOMME

### Que sont les droits de l'homme ?

Les droits de l'homme sont **des droits fondamentaux** qui appartiennent à toute personne simplement parce qu'elle est un être humain. Ils reposent sur le principe que tout être humain naît égal en dignité et en droits. Tous les droits de l'homme sont également importants. Ils sont indivisibles, inaliénables et interdépendants. Ils ne peuvent être légalement refusés, sauf dans des circonstances inhabituelles.

### Qu'est-ce que la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ?

La *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH) est le **document fondateur** créé par la commission des Nations Unies. Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948; il constitue un point de référence commun pour le monde et établit des normes communes de réalisation en matière de droits de l'homme.

Bien que la DUDH n'ait pas officiellement force de loi, ses principes fondamentaux sont devenus **des normes internationales** dans le monde entier, et la plupart des pays considèrent la DUDH comme un droit international. Les droits de l'homme ont été codifiés dans divers documents juridiques aux niveaux international, national, provincial et municipal.

### Quel est le but des droits de l'homme ?

Les droits de l'homme sont un outil pour **protéger les gens** de la violence et des abus. Ils sont importants car ils protègent notre droit de **vivre dans la dignité**, y compris le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité. Vivre dans la dignité signifie que nous devrions avoir des choses essentielles comme un endroit décent pour vivre et suffisamment à manger. Nous devrions pouvoir participer à la société, recevoir une éducation, travailler, pratiquer notre religion, parler notre propre langue et vivre en paix.

Les droits de l'homme favorisent le **respect mutuel** entre les personnes. Ils stimulent une action consciente et responsable pour garantir que les droits d'autrui ne sont pas violés. Par exemple, nous avons le droit de vivre à l'abri de toutes les formes de discrimination, mais en même temps, il est de notre responsabilité, de ne pas discriminer injustement les autres.

### Qu'est-ce que la dignité humaine ?

La dignité humaine est un principe fondamental des droits de l'homme, qui affirme que toutes les personnes méritent d'être respectées simplement parce qu'elles sont des êtres humains. Indépendamment de l'âge, de la culture, de la religion, de l'origine ethnique, de la couleur, du sexe, de l'orientation sexuelle, de la langue, des capacités, du statut social, de l'état civil ou des convictions politiques. **Tous les individus méritent la dignité.**

### Qu'est-ce que l'égalité ?

L'égalité est un autre principe fondamental des droits de l'homme. Il affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux. L'égalité présuppose que **tous les individus ont les mêmes droits** et méritent le même niveau de dignité et de respect.

**La non-discrimination** fait partie intégrante de la notion d'égalité. Il garantit que personne ne se voit refuser ses droits en raison de facteurs tels que l'âge, l'origine ethnique, le sexe, la religion, etc.

(Adapté de *Play It Fair! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants*, 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits de l'homme.)

## DROITS DES ENFANTS

### Quels sont les droits de l'enfant ?

Les droits de l'enfant sont des droits spécifiques documentés dans la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CRC). Ils sont destinés à tous les enfants du monde entier.

L'enfant est défini comme toute personne âgée de moins de 18 ans à moins que les lois d'un pays particulier ne fixent l'âge de la majorité à un plus jeune âge.

Les enfants ont droit à tous les droits de l'homme de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Cependant, en raison de leur position vulnérable dans la société, les enfants ont également des droits spécifiques qui leur offrent une protection spéciale.

### Quel est le but des droits des enfants ?

Les droits des enfants visent à garantir que chaque enfant a la possibilité de **réaliser son plein potentiel**. Les droits de l'enfant stipulent que tous les enfants - sans discrimination (article 2) - doivent pouvoir se développer pleinement, avoir accès à l'éducation et aux soins de santé, grandir dans un environnement approprié, être informés de leurs droits et participer activement à la société.

Les droits des enfants sont un outil de **protection des enfants** contre la violence et les abus.

Les droits des enfants favorisent le **respect mutuel** entre les enfants et le respect par les adultes des enfants. Le respect des droits de l'enfant ne peut être pleinement réalisé que lorsque tout le monde, y compris les enfants eux-mêmes, reconnaît que chaque personne a les mêmes droits, puis adopte des attitudes et des comportements de respect, d'inclusion et d'acceptation.

### Qu'est-ce que la *Convention relative aux droits de l'enfant* ?

La *Convention relative aux droits de l'enfant* est un **traité international** qui reconnaît les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants.

Ces droits tiennent compte de l'âge de l'enfant et des « capacités évolutives » (aptitudes à maturité). L'intérêt supérieur de l'enfant est la principale préoccupation. La *Convention* insiste à maintes reprises sur l'importance majeure du rôle, de l'autorité et de la responsabilité des parents et de la famille.

Ce traité a été adopté par les Nations Unies le 20 novembre 1989. En avril 2017, la *Convention relative aux droits de l'enfant* est le document le plus ratifié des Nations Unies.

La Convention demande aux gouvernements du monde entier de respecter et de faire respecter les droits des enfants, en particulier par le biais des lois qu'ils élaborent au niveau national. Cependant, pour que les enfants jouissent pleinement de leurs droits, les principes fondamentaux de la Convention doivent être respectés et promus par tous les membres de la société, des parents aux éducateurs en passant par les enfants eux-mêmes.

(Adapté de *Play It Fair! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants*, 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits humains)

Pour plus d'informations sur les droits des enfants, visitez le site Web de l'UNICEF : <http://www.unicef.org/crc>.

## ÉDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

« L'éducation aux droits de l'homme est un élément central de la campagne visant à développer une culture des droits de l'homme. » Nelson Mandela

### **Qu'est-ce que l'éducation aux droits de l'homme ?**

L'éducation aux droits de l'homme est une éducation **sur** et aussi **pour** les droits de l'homme; c'est tout l'apprentissage qui renforce les connaissances et les compétences, ainsi que les attitudes et les comportements des droits de l'homme.

- L'éducation aux droits de l'homme consiste à aider les gens à **comprendre** les droits de l'homme et à reconnaître qu'ils ont la responsabilité de respecter, protéger et promouvoir les droits de tous.
- Elle soutient les principes démocratiques de divers points de vue à travers une variété de pratiques éducatives.
- Elle aide à développer les compétences de communication ainsi que la pensée critique éclairée qui sont essentielles à un monde libre et sûr. Elle offre des perspectives multiculturelles et historiques sur la lutte universelle pour la justice et la dignité.
- L'éducation aux droits de l'homme affirme l'interdépendance de la famille humaine. Elle favorise la compréhension des forces mondiales complexes qui créent des abus ainsi que celle des moyens par lesquels les abus peuvent être évités et abolis.

(Adapté de *The Human Rights Education Handbook*, Nancy Flowers. Université du Minnesota 2000, p. 8.)

### **Comment l'éducation aux droits de l'homme produit-elle un changement social ?**

Pour que la connaissance des droits de l'homme produise un changement social, l'éducation aux droits de l'homme doit s'efforcer de développer des compétences pratiques et s'employer à favoriser des attitudes et des comportements appropriés.

L'éducation aux droits de l'homme engage le cœur aussi bien que l'esprit en mettant les enfants et les adultes au défi de se demander ce que les droits de l'homme signifient pour eux personnellement. Il les encourage à traduire la compassion en action éclairée.

«Nous ne devons pas simplement éduquer nos enfants et nos jeunes à « savoir » et « à faire » ; "nous devons aussi les éduquer" à être "et" à vivre ensemble ".» (Delores, Jacques et al. *Apprendre : le trésor intérieur* . Rapport à l'UNESCO de la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI<sup>e</sup> siècle. UNESCO .)

Les activités et les chansons de ce manuel visent à donner aux jeunes les compétences, les connaissances et les attitudes essentielles pour parvenir à un monde exempt de violations des droits humains.

Ils doivent être utilisés dans le cadre d'une méthode d'instruction participative et interactive, que les éducateurs aux droits de l'homme considèrent comme le moyen le plus efficace et le plus puissant d'atteindre ces objectifs chez les enfants et les adultes.

(Adapté de *Play It Fair! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants*, 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits de l'homme.)

## **L'IMPORTANCE D'ÉDUCER LES ENFANTS AUX DROITS DE L'HOMME**

C'est **leur droit** ! L'article 42 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* stipule que les enfants ont le droit de connaître leurs droits.

**Elle renforce le respect des droits humains de l'enfant.** Connaître vos droits alors que vous êtes encore enfant est la première étape et la plus efficace pour promouvoir un plus grand respect des droits de l'homme à l'âge adulte.

**Les droits de l'homme sont des valeurs universellement reconnues.** Les adultes qui travaillent avec des enfants sont constamment confrontés à la tâche d'essayer de déterminer quels comportements sont acceptables et lesquels ne le sont pas. Prendre ces types de décisions implique souvent de s'appuyer sur des

expériences ou des valeurs personnelles. L'éducation aux droits de l'homme fournit un cadre clair pour évaluer quand et comment intervenir en se référant aux valeurs universellement reconnues qui découlent directement de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

**Elle renforce les comportements positifs.** L'éducation aux droits de l'homme est l'un des moyens les plus efficaces d'encourager un comportement positif car elle implique à la fois une réflexion critique et un renforcement du sens des responsabilités de l'enfant.

**Elle encourage le développement de la confiance en soi et la participation active.** Une fois que les enfants prennent conscience de leurs droits, ils commencent à reconnaître leur propre importance en tant qu'êtres humains. Ils commencent à se rendre compte que la façon dont ils vivent, pensent et ressentent a de la valeur et qu'ils peuvent apporter une contribution positive à leur groupe, leur famille, leur école et leur communauté.

La connaissance des droits encourage les enfants à s'impliquer plus activement. Ils sont sensibles à la manière dont leurs paroles et leurs actions sont perçues par les autres. Ils reconnaissent et se sentent mal à l'aise lorsqu'ils sont témoins d'intimidation ou d'humiliation. Ils se sentent encouragés à fréquenter et à rester à l'école pendant la durée de son cycle annuel. Ils reconnaissent et dénoncent un comportement inacceptable chez les autres. En bref, à mesure que les enfants atteignent l'âge adulte, ils apportent avec eux une culture des droits de l'homme.

**Cela encourage l'empathie pour les autres.**

L'éducation aux droits de l'homme encourage les enfants à réfléchir à la manière dont ils interagissent avec les autres et à la manière dont ils peuvent changer leur comportement pour mieux refléter les valeurs des droits de l'homme.

Le résultat est qu'ils sont non seulement plus conscients de l'importance du respect, de la coopération et de l'inclusion, mais aussi mieux équipés pour mettre ces valeurs en pratique dans leur vie quotidienne.

(Adapté de *Play It Fair! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants*, 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits humains.)

**Sommaire des articles de**

## **LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME**

1. Droit à l'égalité
2. Absence de discrimination
3. Droit à la vie, à la liberté, à la sécurité personnelle
4. Se libérer de l'esclavage
5. Droit de ne pas être soumis à la torture et aux traitements dégradants
6. Droit à la reconnaissance en tant que personne devant la loi
7. Droit à l'égalité devant la loi
8. Droit de recours par un tribunal compétent
9. Liberté d'arrestation arbitraire, exil
10. Droit à une audience publique équitable
11. Droit d'être considéré comme innocent jusqu'à preuve du contraire
12. Absence d'ingérence dans la vie privée, la famille, le domicile et la correspondance
13. Droit à la libre circulation dans et hors de tout pays
14. Droit d'asile dans d'autres pays contre la persécution
15. Droit à une nationalité et liberté de la changer
16. Droit au mariage et à la famille
17. Droit de propriété
18. Liberté de croyance et de religion

19. Liberté d'opinion et d'information
20. Droit de réunion pacifique et d'association
21. Droit de participer au gouvernement et à des élections libres
22. Droit à la sécurité sociale
23. Droit au travail souhaité et d'adhérer à des syndicats
24. Droit au repos et aux loisirs
25. Droit à un niveau de vie suffisant
26. Droit à l'éducation
27. Droit de participer à la vie culturelle et communautaire
28. Droit à l'ordre social garantissant les droits de l'homme partout dans le monde
29. Responsabilités et devoirs communautaires essentiels à un développement libre et complet
30. Liberté de l'État et de l'ingérence personnelle

(Source : *Play It Fair ! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants*, 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits de l'homme.)

Voir la section DOCUMENTS à la fin du manuel pour la *déclaration* complète, ainsi que la version adaptée aux enfants.

### ***Sommaire des articles de***

### **LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT**

1. Définition d'un enfant
2. Absence de discrimination
3. Droit aux meilleurs intérêts de l'enfant
4. L'Enfant a tous ces droits
5. Droit à la surveillance parentale
6. Droit à la vie et au développement
7. Droit à un nom et à un enregistrement
8. Droit à une nationalité et à une famille
9. Droits en cas de séparation parentale
10. Droit au contact familial
11. Protection contre le kidnapping
12. Droit à un avis au tribunal

13. Droit à la liberté d'expression
14. Droit à la liberté de religion ou de conviction
15. Droit à la liberté d'association
16. Droit à la confidentialité et à la réputation
17. Droit à des informations fiables
18. Responsabilité parentale
19. Droit contre la violence et la négligence
20. Droit aux soins alternatifs
21. Droits des enfants adoptés
22. Droits des enfants réfugiés
23. Droits des enfants handicapés
24. Droit à la santé
25. Droit à un examen périodique
26. Droit à la sécurité sociale
27. Droit à des conditions de vie adéquates
28. Droit à l'éducation
29. Établissements d'enseignement et  
Responsabilités
30. Droits des enfants issus de minorités
31. Droit de se reposer et de jouer
32. Protection contre le travail des enfants
33. Protection contre l'abus des drogues
34. Protection contre l'exploitation sexuelle
35. Protection contre l'enlèvement et le trafic d'enfants
36. Protection contre toute autre exploitation
37. Protection contre la torture

38. Protection en cas de conflits armés
39. Droit à la réhabilitation
40. Droit à la justice pour mineurs
41. Droit à des normes plus élevées
42. Droit à la connaissance de la Convention
43. Devoirs du gouvernement

(Source: <http://unchildrights.blogspot.ch/2009/03/summary-childrens-rights-convention.html>.)

Voir la section DOCUMENTS à la fin du manuel pour la *Convention complète relative aux droits de l'enfant*, ainsi que la version adaptée aux enfants.

### **MUSIQUE DANS LE MANUEL COLEGA**

La musique et le chant sont bons pour les enfants de tous âges. En plus d'être amusantes, les scientifiques ont découvert que les expériences musicales renforcent le lien entre le cerveau et le corps et améliorent l'apprentissage à presque tous les niveaux.

Les enfants se souviennent mieux d'une leçon ou d'un message lorsque les mots sont associés à une mélodie. Ils aiment particulièrement les chansons à chanter qui impliquent le rythme et le mouvement combinés avec les mots qui fournissent des faits et des sentiments.

Lorsqu'ils apprennent les droits de l'homme, la musique peut être un moyen efficace d'aider les enfants à se souvenir et à réfléchir aux messages qu'ils entendent.

La musique procure également de la joie. Une grande chanson peut souvent illuminer nos yeux et nous stimuler. Plus important encore, cela peut également générer de la sympathie et de l'empathie pour les autres lorsque nous chantons des expériences à la fois heureuses et tristes.

Les chansons de ce manuel sont riches en allusions aux droits de l'homme (par exemple, La gentillesse commence avec moi, nous sommes ensemble, je marcherai avec vous). Mais ce n'est qu'un début. Chaque culture a ses propres chansons, bien sûr, qui peuvent être utilisées pour enseigner des principes importants relatifs aux droits de l'homme. Utilisez ceux qui plaisent ou qui sont familiers aux enfants que vous dirigez.

Utilisez la musique si vous êtes à l'aise et capable de le faire. C'est l'un des meilleurs outils disponibles, un moyen excellent et divertissant pour les enfants de tout âge pour s'informer sur les droits de l'homme.

Mieux ils connaîtront leurs droits, plus grande sera leur capacité à revendiquer ces droits tout en développant de l'empathie car ils reconnaissent que les droits de l'homme appartiennent à tous.

À mesure que les enfants grandissent avec les compétences et sont résolument engagés dans la préservation et la promotion des droits de l'homme, notre monde deviendra un endroit meilleur pour tous.

# SECTION II : LIGNES DIRECTRICES ET CONSEILS POUR L'ENSEIGNEMENT

## **COLEGA POUR LE FACILITATEUR**

Approche pédagogique de *COLEGA*

Meilleures pratiques et animateurs efficaces

Meilleures pratiques pour les animateurs

Bonnes pratiques pour la « salle de classe »

Méthodes d'enseignement

Évaluation et autocritique

En tant **qu'animateur**, il est essentiel de réfléchir à la façon dont vous pouvez créer un environnement qui respecte et promeut une culture des droits de l'homme, un exemple vivant de ce que vous enseignez. Cela est nécessaire pour qu'un enfant apprenne les droits de l'homme.

Cette partie du manuel est destinée à aider l'animateur avec des informations pratiques sur l'utilisation du manuel *COLEGA* pour faire exactement cela. Vous comprendrez votre contexte et vos enfants, leurs antécédents et leurs besoins, mieux que quiconque.

Prenez ce que vous pouvez dans le manuel et ces instructions. Utilisez tout ce qui est utile. Vous devrez peut-être vous adapter et innover et c'est très bien !

La chose importante à retenir est que lorsque vous créez un environnement qui promeut et respecte les droits de l'homme, les enfants apprennent les droits de l'homme.

Contrairement aux plans de cours destinés à être utilisés en classe dans un programme scolaire formel, *COLEGA* est conçu pour s'adapter à des environnements plus informels où les enfants peuvent en apprendre davantage sur les droits de l'homme.

## **APPROCHE ÉDUCATIVE DE COLEGA**

*COLEGA* utilise un modèle d'apprentissage **participatif et transformateur** pour enseigner aux enfants les droits de l'homme.

Les cours sont conçus pour créer une prise de conscience chez les enfants des valeurs des droits de l'homme et des idées fondées sur leurs propres expériences et à la réflexion critique. Ils sont ensuite mis au défi de rechercher des moyens d'intégrer **les valeurs des droits de l'homme** dans leur vie.

- **Vivant** le droit de l'homme à travers une activité pédagogique ou une histoire
- **Pensant au** droit à travers une discussion
- **Agissant** ou reflétant le droit de l'homme à travers le comportement ou le changement

(Adapté de *Play It Fair! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants*, 2008 Equitas - Centre international d'éducation aux droits de l'homme, référence 07.)

## MEILLEURES PRATIQUES ET ANIMATEURS EFFICACES

Les « **meilleures pratiques** » sont des stratégies et des méthodes d'enseignement qui ont fait l'objet de recherches approfondies et qui ont démontré qu'elles aidaient les animateurs à devenir plus efficaces dans leur enseignement.

Nous apprenons tous de différentes manières. Cette section offre aux animateurs une variété d'approches et de techniques qui aboutissent à de bons résultats globaux, où les enfants apprennent ce qui est enseigné.

(Source : *Document sur les domaines du Jordan Performance Appraisal System*, JPAS, Version 5.0, 2008, Jordan School District, Utah, USA.)

**Quel est le rôle de l'animateur (facilitateur) ?** « Animateur » (ou enseignant) est utilisé pour désigner un adulte ou un jeune qui travaille avec des enfants dans des classes formelles ou non formelles ou dans d'autres contextes éducatifs. Différentes organisations utilisent des termes tels que conseiller, animateur, moniteur ou enseignant pour désigner ce rôle. Pour des raisons de clarté, « animateur » a été choisi car il semble être le terme le plus largement compris et couramment utilisé dans ce contexte.

- Les animateurs **accompagnent et guident** les enfants dans leur apprentissage.
- Les animateurs sont des **modèles**. Ils donnent l'exemple aux enfants, intégrant les valeurs des droits de l'homme dans leurs propres comportements et attitudes, tout en étant constamment conscients de leur influence sur les enfants.
- Les animateurs **créent un environnement positif** propice à l'apprentissage. C'est peut-être le rôle le plus important du facilitateur.
- **Responsabilités clefs:** jeux de premier plan, encourageant la **participation**, facilitant la discussion et donnant aux enfants la possibilité de penser de façon critique sur leurs propres comportements.

(Source: *Play It Fair! Human Rights Education Toolkit for Children*, 2008 Equitas – International Centre for Human Rights Education.)

## MEILLEURES PRATIQUES POUR LES ANIMATEURS

**Au début du cours, révisez ou résumez les idées ou les compétences d'une leçon précédente.** Les révisions aident les animateurs à déterminer si les enfants ont les connaissances ou les compétences nécessaires pour la leçon en cours. Lorsque vous découvrez ce dont ils se souviennent ou savent, adaptez la leçon ou l'activité en conséquence.

**Donnez un bref aperçu du nouveau matériel afin que les enfants puissent anticiper ce qu'ils vont apprendre.** Commencez par un bref aperçu qui comprend les principes généraux, les grandes lignes ou les questions qui établissent un plan d'apprentissage.

**Utilisez un discours énergique et enthousiaste ou un intérêt évident pour le sujet.** Lorsque les animateurs sont enthousiastes, les enfants sont plus susceptibles d'être attentifs et de développer leur propre enthousiasme. En fin de compte, ils sont également plus susceptibles d'incorporer un comportement positif.

**Utilisez des questions qui demandent à l'enfant de reconnaître ou de se souvenir d'informations telles que des faits, des définitions, des noms, des détails, etc.** Plus les questions posées par l'animateur sont factuelles, plus les enfants se souviendront. L'utilisation de questions ouvertes, qui nécessitent plus qu'une réponse par oui ou par non, engage également la participation et l'intérêt.

**Encouragez les apprenants réticents.** Des animateurs efficaces font appel aux enfants dont les mains **ne** sont **pas** levées pour vérifier leur compréhension et encourager doucement leur participation.

**Attendez un peu après les questions.** Après avoir posé la question, attendez au moins cinq secondes que quelqu'un réponde avant d'appeler un autre enfant.

**Appliquer l'apprentissage à l'expérience personnelle, à la vie future ou à la situation de travail potentielle d'un enfant.**

Les connaissances de base de l'enfant jouent un rôle important dans tous les types d'apprentissage ; ce que les enfants savent déjà influe ce qu'ils apprendront dans l'avenir.

**Renforcez le comportement souhaité.** Les petites récompenses fréquentes sont plus efficaces que les récompenses importantes et peu fréquentes. **La louange** est une récompense particulièrement puissante, surtout si elle est délivrée sur un ton naturel aux enfants pour des réalisations spécifiques.

« Merci beaucoup d'avoir partagé vos idées, Bao. »

« J'adore la façon dont Asha s'est alignée rapidement. »

« Ce groupe a suivi exactement mes instructions ! » Est plus efficace que de signaler quel groupe **ne l'a pas** bien fait.

**Terminez sur une bonne note.** À la fin de la leçon, il est important de donner aux enfants l'occasion de résumer ce qu'ils ont appris individuellement et collectivement. La façon dont vous faites cela dépend des objectifs et de l'humeur ou du ton de la classe. Voir Méthodes d'enseignement, «Clôtures», page 201, pour des suggestions.

**Tenir un registre !** Un bon animateur apprend de son expérience tout en enseignant. Ce manuel comprend une page de journal intitulée « Notes et réflexions de l'animateur » à la fin de chaque leçon avec des remarques ou des questions rien que pour vous. **Utilise-le !** Notez brièvement ce qui s'est passé à chaque session, y compris les adaptations et les changements qui se sont produits, les nouvelles idées, les réussites et les difficultés particulières. Vos remarques vous aideront à reconnaître dans quelle mesure vous vous débrouillez ainsi qu'à trouver des idées pour de futurs changements ou améliorations.

**MEILLEURES PRATIQUES POUR LA « CLASSE »**

**Créez un environnement d'apprentissage positif.** L'un des principaux éléments du développement d'une salle de classe positive est de créer un environnement chaleureux et favorable dans lequel les élèves se sentent en sécurité et sont prêts à participer.

Un environnement critique, comme des coups ou des mots durs ou des menaces, des commentaires harcelants ou dégradants et des attitudes négatives, décourage la participation et empêche l'apprentissage.

Utilisez trois ou quatre **déclarations de louange** pour chaque déclaration négative afin que les enfants entendent des encouragements positifs la plupart du temps.

« Ali, j'aime la façon dont tu as levé la main pour parler.

« Oh, regarde ! Marta est assise tranquillement. »

« J'aime la façon dont Thomas a fait ce que j'ai demandé. »

« Merci, Sofia, d'avoir rapidement rangé ton crayon et ton papier. »

Les enfants croiront ce que vous leur dites simplement parce que vous êtes l'animateur. Il est utile de dire des choses telles que : "Ce sera votre meilleur moment !" parce qu'ils quitteront la classe et diront aux autres que ce sera leur meilleur moment simplement parce que vous avez dit que ce serait le cas.

**Règles et conséquences.** Il est important de créer des règles et des conséquences **et** de les appliquer de manière **cohérente**, aimable et patiemment.

Soyez **STRICT** mais soyez **AGRÉABLE**. Il est possible d'être strict, ou en d'autres termes, d'être cohérent en exigeant que les enfants fassent ce que vous demandez, sans être méchant. Faites-en votre devise - et souriez !

Créez une liste avec les enfants pour le comportement de groupe. Affichez les règles et consacrez du temps à en discuter afin que chacun les connaisse et les accepte.

**Répondez constamment au comportement.** Reconnaissez et **arrêtez** immédiatement les **comportements perturbateurs**. Ne permettez pas les conversations sociales, le bruit excessif ou les interruptions pendant le temps d'instruction de l'animateur .

Lorsque les animateurs et les enfants établissent ensemble des règles équitables et les appliquent de manière cohérente, les briseurs de règles ne peuvent être mécontents que d'eux-mêmes.

Si les enfants peuvent compter sur ce que disent les animateurs, ils seront moins susceptibles de les tester et plus capables d'accepter la responsabilité de leur propre comportement.

**Évaluer et ajuster les activités d'enseignement.** Si nécessaire, ajustez les leçons et les activités en fonction des besoins et de la participation des enfants, en réfléchissant aux moyens d'améliorer l'enseignement.

## MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Il existe d'innombrables techniques d'enseignement et il serait impossible de toutes les utiliser, mais la variété maintient les choses intéressantes. Les leçons et activités présentées dans le manuel **COLEGA** utilisent

de nombreuses méthodes d'enseignement différentes. Utilisez celle la plus appropriée à l'article des droits de l'homme discuté et dont vous pensez approfondir la compréhension.

Il est toujours important de donner des instructions claires sur l'activité et son résultat attendu.

La plupart des suggestions et informations de cette section sont adaptées à partir des deux publications :

1. *The Human Rights Handbook, Topic Book 4*, Nancy Flowers. Centre de ressources sur les droits de l'homme de Minneapolis, 2000.
2. *Siniko, Vers une culture des droits de l'homme en Afrique*, Amnesty International 1998.

### **Attribution et création de groupes**

Les enfants peuvent être divisés en groupes de deux, trois ou quatre élèves pour partager des idées et apprendre à travailler ensemble dans des jeux et des activités. Il existe de nombreuses façons de s'assurer qu'ils ne sont pas toujours avec les mêmes enfants et que personne n'a l'impression d'être toujours le dernier choisi.

- Demandez aux enfants de compter par trois ou quatre. Tous les <<Un>> sont dans un groupe, tous les <<Deux>> dans un autre groupe, etc.
- Attribuez à chaque enfant un fruit : pomme, orange, banane ou citron. Demandez à toutes les pommes de former un groupe, tous les citrons forment un groupe, etc. Vous pouvez également utiliser des animaux.
- À l'arrivée des enfants, donnez à chacun un papier ou un autocollant jaune ou bleu. Au moment opportun, réunissez tous les jaunes dans un groupe et tous les bleus dans un autre groupe.

### **Brainstorming (Le remue-méninges)**

Le brainstorming est un moyen de générer très rapidement beaucoup d'idées. Il peut être utilisé pour résoudre un problème spécifique ou répondre à une question. Pour introduire un nouveau sujet, posez la question, par exemple : « De quelles manières pouvons-nous améliorer notre communauté ? » Demandez au groupe de partager tout ce qu'il sait déjà sur le sujet.

Demandez à un enregistreur d'écrire les idées présentées au tableau ou sur une affiche. Notez chaque suggestion et arrêtez lorsque les idées commencent à s'épuiser.

Après le brainstorming, les apprenants pourraient prioriser les idées afin de centrer la discussion. (Fleurs, p. 60.)

### **"Buzz Session"**

Une «séance buzz» est lorsque les enfants ont la possibilité de parler librement en petits groupes de deux ou trois pendant trois à cinq minutes. Ils sont chargés de discuter d'une question pertinente soulevée par l'animateur. Un «reporter» est choisi par le groupe pour suivre ce qui est discuté ou décidé afin que le groupe puisse faire rapport lorsque les groupes sont invités à partager des idées. (Fleurs, p. 63.)

Cette stratégie est une pause courte mais importante pendant que les apprenants réfléchissent aux problèmes qui ont été soulevés pendant la discussion en classe. Il est utilisé pour renforcer la compréhension des enfants de la leçon. C'est un moyen efficace de changer de rythme et de retenir l'attention des enfants .

### **Études de cas**

Une étude de cas est une étude approfondie d'une situation particulière. Ils fournissent des exemples de situations réelles ou hypothétiques dont les enfants peuvent discuter et réfléchir. Ils sont généralement basés sur du texte, mais peuvent également être de courts extraits vidéo ou audio et les animateurs peuvent raconter la situation d'un autre pays plutôt que du leur.

Accordez aux enfants du temps de lecture et de discussion pour l'étude de cas, qui peut être réalisée individuellement, en paires ou en petits groupes. Énumérez au tableau les questions / problèmes dont l'animateur souhaite discuter. Passez en revue avec les participants leurs réponses et dégagez des points d'apprentissage. (Fleurs, p. 60.)

### **Fermetures**

La façon dont vous clôturez votre leçon dépend des objectifs et du ton de la classe. Il est important de terminer sur la bonne note pour que les enfants quittent la classe en pensant à ce qu'ils ont appris et à ce qu'ils ressentent en étant là. C'est un élément essentiel de votre enseignement.

- **Lancer de balle**

Les enfants se tiennent en cercle ou sur deux lignes en face l'un de l'autre, pas trop éloignés l'un de l'autre. Ils se lancent une balle l'un à l'autre, en s'assurant de toujours la lancer à quelqu'un qui n'a pas eu de tour. Chaque personne qui attrape la balle déclare une chose qu'elle a apprise ou peut se souvenir de la leçon. Continuez jusqu'à ce que tout le monde ait eu son tour.

- **Résumé du groupe**

Posez une question récapitulative, telle que « De quelles remarques que vous avez entendues aujourd'hui vous souviendrez-vous particulièrement ? » Ou « Quelle idée pouvez-vous emporter chez vous et utiliser dans votre famille ? » ou "Quelqu'un a-t-il une question pour moi?" Demandez à chaque enfant de répondre à son tour. (Fleurs, p. 82.)

### **Discussions de groupe**

- **Discussion en petit groupe**

La division de la classe en paires ou en groupes donne aux enfants l'occasion de participer activement. Les petits groupes peuvent générer beaucoup d'idées très rapidement. L'animateur pose une question, telle que : « Est-il juste de diffuser de fausses informations sur quelqu'un? » Expliquez clairement la tâche. Faites asseoir les participants où ils peuvent se voir et leur dire combien de temps ils doivent accomplir la tâche. Il peut être nécessaire d'avoir un président et une personne pour prendre les notes de chaque groupe. (Fleurs, p. 63.)

Après le temps imparti, demandez à chaque groupe de rapporter ses idées à toute la classe en résumant la discussion, en présentant sa décision ou en énumérant ses différentes idées.

- **Discussion en groupe entier**

Afin d'avoir une discussion ouverte, il est important d'avoir une atmosphère de confiance et de respect mutuel dans le groupe. Une façon d'aider à créer un environnement « sûr » est de demander au groupe d'élaborer des « **règles de discussion** ». Ceci est mieux fait au début du cours, lorsque des normes de comportement sont généralement établies.

Les discussions sont un bon moyen pour l'animateur et les enfants de découvrir quelles sont leurs attitudes concernant les questions de droits de l'homme. Ils offrent l'occasion de pratiquer l'écoute, la parole à son tour et d'autres compétences de groupe nécessaires au respect des droits des autres. Il est préférable de placer les participants en cercle ou en demi-cercle où ils peuvent se voir. (Fleurs, p. 63.)

### **Entretien**

Les entretiens sont un bon moyen d'intégrer la communauté dans son ensemble au groupe de jeunes. Les personnes interrogées peuvent relier l'apprentissage à la vie réelle et également améliorer les compétences des enfants à traiter avec des personnes et des idées différentes.

Par exemple, si le groupe apprend les droits de l'enfant, leurs parents et leurs grands-parents seront une source importante d'informations sur la manière dont la vie des enfants a changé au fil des ans. (Fleurs, p. 68.)

## **Médias**

- **Dessins animés et bandes dessinées**

Les dessins animés et les bandes dessinées sont de puissantes influences sur les jeunes non seulement pour divertir, mais aussi pour encourager les préjugés et les stéréotypes. Discutez de ces points avec la classe.

Découpez des dessins animés et des bandes dessinées dans des journaux, des magazines, des bandes dessinées et des publicités qui se rapportent au sujet traité.

Posez des questions liées à la bande dessinée, telles que : « Quel est le message ? Les images sont-elles efficaces ? Quelle est votre première réaction émotionnelle ? Inclut-elle des stéréotypes ou des préjugés envers un groupe en particulier ? Est-ce drôle ou ironique ? » (Siniko, p. 33.)

- **Images et photographies**

Nous interprétons tous de différentes manières et pouvons être efficaces pour montrer aux apprenants comment nous voyons tous les choses différemment.

Donnez aux paires de participants une image liée au sujet dont vous discutez. Chaque paire aura une image différente. Donnez à chaque binôme cinq minutes pour noter les quatre questions les plus importantes qu'ils se posent à propos de leur image. Demandez à chaque binôme de montrer sa photo et ses questions à un autre binôme et donnez-leur dix minutes pour trouver ensemble les réponses à toutes les questions.

Demandez à tous les enfants de regarder toutes les images, avec des questions et réponses, et de faire d'autres commentaires si nécessaire. (Fleurs, p. 68.)

- **Films vidéo et documentaires**

Consultez tous les documents à l'avance pour déterminer leur pertinence pour le groupe. Les courtes vidéos sur des questions pertinentes relatives aux droits de l'homme sont plus efficaces que les productions à grande échelle et elles laissent plus de temps pour une discussion interactive avec le groupe.

Les enfants devraient analyser les informations médiatiques pour un contenu significatif. Ils peuvent écrire leur interprétation de la vidéo ou l'utiliser comme base pour une discussion de groupe. (Fleurs, p. 66.)

## **Haut-parleurs extérieurs**

Vous pouvez inviter deux ou trois orateurs à partager des points de vue différents sur un même sujet. Il est toujours intéressant qu'un expert d'une profession particulière vienne parler de son travail.

Discutez avec la classe des orateurs que vous avez invités et du sujet qu'ils discuteront afin que les élèves puissent être préparés à poser des questions appropriées. Donnez une brève introduction de chaque orateur.

Après la présentation, lorsque vous êtes seul avec les enfants, demandez aux élèves ce qu'ils ont trouvé intéressant. Assurez-vous de passer en revue avec eux les problèmes qui ont été présentés. (Fleurs, p. 68.)

### **Jeu de rôle**

Un jeu de rôle est un court drame joué par les participants de la classe. Il est principalement improvisé, même si les élèves peuvent s'inspirer de leurs expériences de vie pour la situation. L'animateur identifie le problème, par exemple : « Le droit à la propriété .» Deux élèves ou plus pourraient jouer le rôle de quelqu'un prenant la propriété d'un autre. Deux autres pourraient représenter ceux dont les biens sont enlevés en raison de discrimination ethnique ou religieuse.

- Pendant le jeu de rôle, il peut être utile d'arrêter l'action et de demander à tout le monde ce qui se passe et comment la situation peut être résolue équitablement pour toutes les parties.
- Après le jeu de rôle, il est important que les participants parlent de ce qui s'est passé et discutent des moyens appropriés pour résoudre la situation. (Fleurs, p. 63.)

### **Chansons et histoires**

Dans de nombreuses sociétés, les chansons et les histoires sont le moyen de préserver et de transmettre les valeurs sociales. Ils peuvent être utilisés pour transmettre diverses réalités historiques, culturelles et sociales et nombre d'entre eux **incluent des concepts et des valeurs relatifs aux droits de l'homme**.

- Pour explorer un sujet que vous avez choisi, vous pouvez demander au groupe de rechercher des chansons locales et des histoires qu'ils ont entendues et qui soutiennent le droit de l'homme que vous apprenez.
- Vous pouvez affecter différents problèmes à de petits groupes. Donnez-leur le temps de poser des questions aux parents, aux grands-parents et aux autres membres de la communauté sur des histoires et des chansons. Demandez-leur de rassembler et de rapporter les textes ou la musique, et laissez-leur le temps de les présenter au reste de la classe ou d'enseigner une nouvelle chanson.
- Organisez une discussion en comparant ce que disent les chansons ou les histoires et comment cela se rapporte à la réalité du monde d'aujourd'hui. (Siniko, p. 29.)

## **ÉVALUATION ET AUTO-CRITIQUE**

Un bon animateur apprend de son expérience tout en enseignant. L'une des façons dont il le fait est de tenir un journal ou un journal d'enseignement. Vous trouverez une page «Notes et réflexions de l'animateur» à la fin de chaque leçon pour vous aider à réfléchir et à noter ce que vous faites. Veuillez décrire brièvement votre expérience après **chaque** leçon.

### **Notes et réflexions de l'animateur**

Cette page comprend quelques invités pour vous aider à vous voir (1) à travers vos propres yeux, (2) à travers les yeux de vos élèves et (3) à travers les yeux de vos collègues.

1. Comment est-ce que je ressens ce qui s'est passé avec la leçon d'aujourd'hui ?

En d'autres termes, qu'est-ce qui s'est bien passé ?  
Pourquoi ça s'est bien passé ?

Qu'est-ce que j'ai essayé de faire ?  
Comment savoir que ça s'est bien passé ?

2. Que ferai-je ou devrais-je faire différemment la prochaine fois ?

### **Autocritique**

Demande toi:

1. Comment les activités encouragent-elles les élèves à jouer un rôle actif dans l'apprentissage ?
2. Existe-t-il d'autres moyens de les aider à apprendre divers articles de la *Déclaration universelle* ?
3. Que puis-je faire pour me sentir à l'aise et en confiance lorsque je discute de questions controversées ?
4. Quelles bonnes pratiques puis-je utiliser pour évaluer l'apprentissage des élèves ?

### **Évaluation des étudiants**

À la fin du cours, demandez aux étudiants :

1. Comprenez-vous ce qu'est la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ?
2. Comment savez-vous quels sont vos droits ?
3. Que feriez-vous pour montrer à quelqu'un que vous vous en souciez ?
4. Comment feriez-vous cela?

(Adapté de Keating-Chetwynd, Sarah, éd. *Comment tous les enseignants peuvent soutenir l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme : un cadre pour le développement des compétences*. Conseil de l'Europe, mars 2009, p. 61.)

## SECTION III : ACTIVITÉS, ÉNERGISANTS ET EXAMENS

La plupart des activités suivantes sont adaptées des deux publications :

1. *Le curriculum des jeunes réfugiés, Orientation canadienne à l'étranger (YRC)*, Organisation internationale pour les migrations, Suisse, 2013.
2. *Jouez juste ! Boîte à outils d'éducation aux droits de l'homme pour les enfants (PIF)*, Equitas - Centre international d'éducation aux droits de l'homme, Canada, 2008.

### ACTIVITÉS : FAITES CONNAISSANCE

#### **S'il vous plaît dites-moi**

Tout le monde se promène dans la pièce dans des directions différentes, en se disant « Bonjour » en passant l'un à côté de l'autre. Lorsque l'animateur tape des mains, chacun doit s'arrêter là où il se trouve et se tourner vers la personne la plus proche et poser une question pour savoir quelque chose qu'il aimerait savoir sur l'autre personne. Ils commencent par les mots : « Veuillez me dire . . . »

Lorsque les premières questions ont été posées et répondues, l'animateur tape des mains pour signaler aux enfants de marcher à nouveau, tout le monde se disant « bonjour » l'un à l'autre. Lorsque l'animateur applaudit à nouveau, ils s'arrêtent et posent à nouveau des questions. Et ainsi de suite jusqu'à ce que l'animateur décide qu'il est temps de terminer. (YRC, p. 115.)

#### **Je vous connais**

Découvrez qui connaît déjà quelqu'un d'autre dans la classe en demandant à un élève de venir au premier plan, de dire son nom et de demander aux autres de lever la main s'ils le connaissent déjà. Ils pourraient dire quelque chose de gentil qu'ils savent sur cette personne.

#### **Qui est votre voisin ?**

Associez les enfants et demandez à chaque paire de s'interroger à tour de rôle en posant des questions pour découvrir cinq choses qu'ils ne savaient pas sur l'autre personne avant de jouer au jeu. Ils le font très rapidement puisque chacun n'a que deux ou trois minutes pour faire l'entrevue.

Après cinq ou six minutes, demandez aux élèves de se réunir et de présenter à tour de rôle leur «voisin» à toute la classe. (YRC p. 116.)

#### **Lancer de balle**

Tenez-vous ensemble en cercle. Expliquez que vous allez dire votre nom et que vous lancerez ensuite la balle à quelqu'un. Cette personne doit l'attraper, faire un pas en avant et dire son nom d'une voix forte et claire, puis VOTRE nom (en d'autres termes, le nom de la personne qui a lancé la balle). La personne lance alors le ballon à quelqu'un d'autre qui doit à son tour l'attraper, s'avancer et dire son nom, ainsi que le nom de la personne qui lui a lancé le ballon.

Continuez à lancer la balle dans les deux sens à travers le cercle à une nouvelle personne à chaque fois jusqu'à ce que tout le monde ait dit son nom. (YRC, p. 112.)

#### **C'est bon de te connaître**

Demandez aux élèves de se tenir ensemble au centre de la salle. Criez : « Tous les participants portant quelque chose de noir se tiennent ensemble. Tous les élèves avec des chemises bleues, » etc. Ensuite, les élèves de chaque groupe se présentent aux autres de leur groupe. Continuez le jeu en nommant d'autres regroupements possibles.

À présent, rendez ces éléments non visuels afin que les participants aient besoin de se parler pour voir à quel groupe ils appartiennent, par exemple, « Tous les participants âgés de 8 ans » ou « Tous les élèves nés le même mois ». Ou « Les gens qui ont une chemise jaune à la maison. »

Vous pouvez également utiliser les sentiments : des gens qui ont peur de voler dans un avion, des gens qui aiment la pluie, des gens qui détestent les araignées, des gens qui aiment chanter , etc. (YRC, p. 128.)

## **ÉNERGISANTS**

Les dynamisants sont des activités très courtes pour aider à élever le moral du groupe et créer la solidarité. Utilisez-les chaque fois que vous sentez que l'intérêt est à la traîne et que vous avez besoin d'une pause rapide pour recentrer votre énergie et votre attention. Veillez à ne pas les substituer aux activités d'apprentissage.

En plus de ceux ci-dessous, vous pouvez utiliser des jeux courts que les enfants connaissent déjà, tels que des chansons avec des actions (« Tête, épaules, genoux et orteils »). Vous pouvez également demander si quelqu'un a un jeu à suggérer, comme "Duck, Duck, Goose !" Vous voulez quelque chose de court et de vivant.

### **Canard, canard, oie !**

Les enfants s'assoient en cercle, tandis qu'un enfant qui est le « chasseur » se promène en tapotant chaque enfant assis et en disant « canard » jusqu'à ce que finalement il dise « Oie ».

L' Oie saute et essaie de toucher le « chasseur » avant qu'il ne fasse tout le tour du cercle pour s'asseoir à l'endroit où « l'oie » était assise auparavant. Si le « chasseur » réussit, « l'oie » devient le « chasseur » et le processus recommence. Si « l'oie » touche le « chasseur », elle retourne à sa place et le « chasseur » recommence.

### **La machine à laver**

Demandez aux enfants de former deux lignes parallèles rapprochées, face à face. Envoyez un enfant d'un bout entre les lignes, « à travers le lavage ». Tout le monde (où t son est adapté à la culture) lui tapote ou lui sur le dos ou secouer main de tandis que les mots offrant de louange, d'affection et d'encouragement. À la fin du «lavage», sort un enfant joyeux, brillant et étincelant. Elle ou il rejoint tout le monde, et un autre enfant passe à travers.

C'est plus amusant fait quotidiennement (à une heure différente chaque jour) avec un ou deux enfants plutôt que tout le monde dans un grand «lavage». Ou vous pouvez le faire tous les deux jours si vous n'avez pas le temps tous les jours. (ActivityVillage.co.uk)

### **S'aligner !**

Formez des équipes de cinq ou six si vous avez plus de 10 ou 12 enfants. L'animateur crie: «Tout le monde, s'il vous plaît, faites la queue maintenant ... » et complète une déclaration comme celle ci-dessous. Les joueurs courent pour trouver le bon ordre et l'équipe crie quand ils ont terminé.

- par ordre d'âge, le plus âgé à l'avant
- par ordre alphabétique du prénom
- par hauteur, le plus court en premier
- Combien de cousins as-tu? Aligned-vous avec les moindres cousins devant.
- Par ordre de longueur de cheveux, le plus long en premier.

Vous pouvez également le faire avec des gestes uniquement, pas de mots autorisés! (ActivityVillage.co.uk)

### **L'heure du conte**

Commencez une histoire pour le groupe en prononçant une courte phrase. Ensuite, faites le tour du cercle en demandant à chaque personne d'ajouter une phrase à l'histoire après avoir répété les phrases précédentes. Si quelqu'un a des problèmes, dites «Et puis...» pour commencer la phrase suivante. (stevevernonstoryteller.wordpress.com)

### **C'est bon**

D'une voix forte et claire, une personne crie: «HEY, tout le monde, soyons tous \_\_\_\_\_!» et elle choisit une action (telle que HOP). Tout le monde répond: «OUI, HOP!» Et ils font tous l'action pendant quelques secondes. Le jeu se termine lorsque le facilitateur décide qu'il est temps. (PIF # 12. )

Ramper en avant     Sauter sur un pied ou sautez dans la pièce  
Rampe à reculons     Ferme les yeux et tape dans nos mains  
Danse     Attrapez nos chevilles (ou coudes ou épaules) à deux mains  
Asseyez-vous droit     Maintenez le pied gauche avec la main droite

### **Feux d'artifice**

Attribuez à de petits groupes les sons et les gestes de différents feux d'artifice. Certaines sont des bombes qui sifflent et explosent. D'autres sont des pétards imités par des coups de main. Certains sont des moulins à vent qui tournent et ainsi de suite. Appelez chaque groupe à jouer séparément, puis tout le groupe fait un grand écran. (ActivityVillage.co.uk)

### **Simon dit**

Les enfants créent des actions pour représenter les droits de l'homme. Pratiquez pendant quelques minutes avec celles ci-dessous ou celles suggérées par les enfants.

*Éducation* : Tenez vos mains comme si vous lisiez un livre  
*Expression* : Tenez votre main contre votre oreille comme si vous écoutez  
*Famille* : Enroulez vos bras autour de vous  
*Religion* : Agenouillez-vous à genoux

Ensuite, ils s'alignent pour le match. L'animateur dit que l'un des droits (comme «Simon dit l'éducation») et que les enfants font l'action. L'animateur dit rapidement le nom d'un autre droit (Simon dit Famille) et chacun montre la bonne action. Le facilitateur continue avec les droits dans n'importe quel ordre, passant rapidement de l'un à l'autre, jusqu'à ce que quelqu'un rate l'action ou le fasse mal, et qu'il soit exclu. Continuez jusqu'à ce que tout le monde soit sorti. (PIF # 28)

## **EXAMEN ET ÉVALUATION**

### **Lancer de balle**

Tenez-vous debout avec les enfants en cercle. Expliquez que vous allez jouer à un jeu pour les aider à se souvenir de certains des droits humains qu'ils ont appris.

Vous allez dire l'un des droits de l'homme et ensuite lancer la balle à quelqu'un. Cette personne attrape la balle et dit le nom d'un droit de l'homme ou quelque chose qu'elle a appris sur un droit de l'homme. Il ou elle lance ensuite rapidement le ballon à une autre personne qui fait la même chose.

Continuez à lancer la balle dans les deux sens à travers le cercle à une personne différente à chaque fois jusqu'à ce que chacun ait la possibilité de dire quelque chose sur l'un des droits de l'homme. (Adapté de YRC, p. 112.)

### **Question dans une boîte**

Mettez les questions liées à la leçon dans une boîte ou un chapeau. Les enfants forment un cercle et font passer la boîte tout en jouant de la musique. Lorsque la musique s'arrête, celui qui tient la boîte doit sortir une question et y répondre.

Cela peut également être utilisé pour revoir les leçons précédentes: Qu'avez-vous appris la dernière fois? Nommez un des droits que vous avez appris. Citez la façon dont vous avez aidé votre famille cette semaine. Citez une façon dont vous avez pensé aider une personne handicapée que vous connaissez

### **Discussion d'image**

À la fin d'une leçon, demandez aux enfants de dessiner ce qu'ils ont appris ou aimé de la leçon ou de l'activité. Après cinq minutes, demandez à chacun de présenter brièvement son dessin et d'expliquer ce qu'il a appris. Vous pouvez afficher les dessins auxquels vous vous réferez ultérieurement.

### **Dessinez bien**

Nécessaire:

- Craie et tableau noir
- Liste de cinq à dix droits humains

Créez deux ou trois équipes de 4 à 6 enfants par équipe. Tracez des lignes sur le tableau pour faire deux ou trois colonnes, selon le nombre d'équipes que vous avez. Demandez à chaque équipe de s'asseoir en groupe près de sa section du tableau.

Expliquez aux enfants qu'il s'agit d'une course. Les membres de chaque équipe doivent identifier le droit de l'homme qui sera dessiné par leurs coéquipiers.

L'animateur se tient seul à l'autre bout de la salle et demande à un membre de chaque équipe de courir vers lui et il murmure un droit de l'homme à l'oreille de chaque membre de l'équipe .

Les joueurs retournent au tableau et dessinent rapidement une image du droit de l'homme dans la colonne de leur équipe. Les autres enfants des équipes individuelles doivent deviner ce que dessine leur joueur.

Lorsque le droit humain correct a été identifié, un autre membre de l'équipe court vers l'enseignant pour le droit suivant.

Le jeu se termine lorsque l'une des équipes a identifié tous les droits. (PIF # 45)

#### **Droits des enfants**

- Le droit d'aller à l'école
- Le droit d'avoir une religion
- Le droit à une maison
- Le droit aux soins médicaux
- Le droit de s'exprimer
- Le droit de vivre avec ses parents
- Le droit de ne pas subir de discrimination
- Le droit de jouer
- Le droit à la sécurité

## SECTION IV: CHANTS

Ici Nous Sommes Ensemble  
Je Viens vers Toi  
Soyons Gentils  
Cette Petite Lumière en Moi  
Nous Sommes Différents  
Colega

La plupart des chansons dans cette section proviennent de *Chants pour l'enfance de l'Église de Jésus - Christ des Saints des Derniers Jours*, qui est le recueil de chansons officielles pour les enfants dans l'Église de Jésus - Christ des Saints des Derniers Jours (Eglise des SDJ). Il a été publié pour la première fois en anglais en 1989 pour la Primaire, qui est une organisation d'enfants pour les jeunes âgés de 18 mois à 12 ans. Cependant, les chansons peuvent être utilisées et appréciées à tout âge.

Pour écouter les mélodies:

<https://www.youtube.com/watch?v=N-WqqfG8jGA&list=PL1p11lCKMm7vUpyDMd39yUSVUUwUJ-Wa5&index=3>

# Nous voilà ensemble

chanson traditionnelle

Ludique ♩ = 144

Musical notation for the first system, measures 1-5. The score is in 3/4 time with a key signature of one flat (Bb). The melody is in the treble clef and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "Nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble, en - semble, en - semble, Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en -"

Musical notation for the second system, measures 6-11. The score is in 3/4 time with a key signature of one flat (Bb). The melody is in the treble clef and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "semble a - vec no - tre vi - sage heu - reux. Il y a (nom) et (nom) et (nom) et"

Musical notation for the third system, measures 12-16. The score is in 3/4 time with a key signature of one flat (Bb). The melody is in the treble clef and the bass line is in the bass clef. The lyrics are: "(nom); Oh, nous \_\_\_\_\_ voilà en - semble \_\_\_ dans no - tre en - droit heu - reux."

\*phrases alternatives...

Ici nous allons une marche, une marche, une marche...

Nous sommes en train de chanter, chanter, chanter ...

Ici nous applaudissons, applaudissons, applaudissons ...

# Jer viens vers toi

Lyrics: Carol Lynn Pearson

Music: Reid N. Nibley

Tranquillement ♩ = 88

Si tu ne marches pas tout comme eux,

5

Cer-tains s'en vont, bais-sant les yeux, Mais pas moi! pas moi! Si tu ne par-les

10

pas bein comme eux, Cer-tains se mo-quent, dé-dai-gneux, Mais pas moi! pas moi! Je

15

viens vers toi, parle a-vec toi, Je mon-tre mon a-mour pour toi.

## Soyons gentils

Avec simplicité ♩. = 60

Clara W. McMaster

So - yons gen - tils a - vec tout le monde, Car c'est vrai, vo - yez - vous. — A -

The first system of the musical score consists of two staves. The upper staff is in treble clef with a key signature of one flat (Bb) and a 6/8 time signature. The lower staff is in bass clef with the same key signature and time signature. The music is written in a simple, folk-like style. The lyrics are written below the notes in the upper staff.

6  
lors je me dis: "Sou - viens - toi de ce - ci: La gen - ti - llesse com - mence a - vec moi." —

The second system of the musical score continues from the first. It begins with a measure rest marked with the number '6'. The upper staff is in treble clef with a key signature of one flat (Bb) and a 6/8 time signature. The lower staff is in bass clef with the same key signature and time signature. The music is written in a simple, folk-like style. The lyrics are written below the notes in the upper staff.

# Cette petite lumière à moi

Chanson populaire

Musical notation for the first system, measures 1-5. The key signature has one flat (Bb) and the time signature is 4/4. The melody is in the treble clef and the accompaniment is in the bass clef.

6

Musical notation for the second system, measures 6-9. The melody is in the treble clef and the accompaniment is in the bass clef. The lyrics are written below the treble clef.

Cette pe - tite lu - mière à moi Je vais le lais - ser briller  
Par - tout où je vais, Je vais le lais - ser briller  
Dans la maison de mon voi - sin, Je vais le lais - ser briller

10

Musical notation for the third system, measures 10-14. The melody is in the treble clef and the accompaniment is in the bass clef. The lyrics are written below the treble clef.

Cette pe-tite lu-mière à moi Je vais le lais-ser briller Cette pe-tite lu-mière à  
Par - tout où je vais, Je vais le lais-ser briller Par - tout où je  
Dans la maison de mon voi - sin, Je vais le lais-ser briller Dans la maison de mon voi -

15

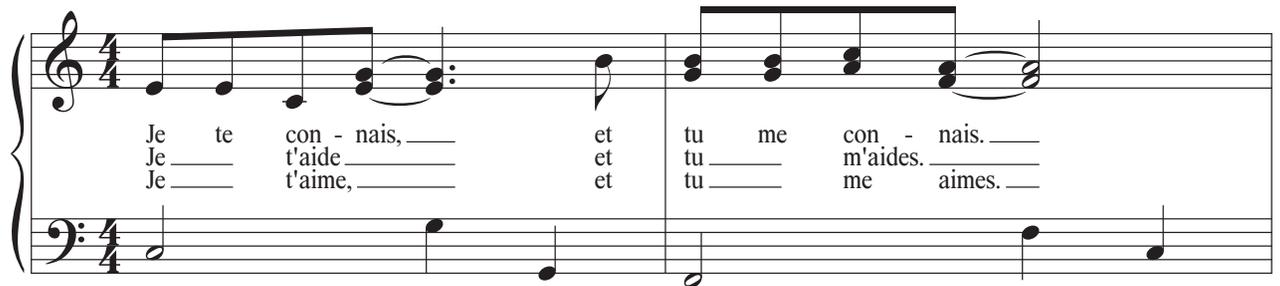
Musical notation for the fourth system, measures 15-19. The melody is in the treble clef and the accompaniment is in the bass clef. The lyrics are written below the treble clef.

moi Je vais le lais-ser briller Laisse-le briller, tout le temps, laisse-le briller  
vais, Je vais le lais-ser briller Laisse-le briller, tout le temps, laisse-le briller  
sin, Je vais le lais-ser briller Laisse-le briller, tout le temps, laisse-le briller

# Nous sommes différents

Patricia Kelsey Graham

Avec rythme ♩ = 116



Je te con - nais, et tu me con - nais.  
 Je t'aide et tu m'aides.  
 Je t'aime, et tu me aimes.

3



Nous som - mes aussi dif - fé - rents que le so - leil et la mer.  
 Nous ap - pre - nons des pro - blèmes, et nous com - men - çons à voir.  
 Nous vi - sons en - semble le mei - leur que nous pou - vons.  
 Je te con - nais, et  
 Je t'aide et  
 Je t'aime, et

6



tu me con - nais, Et c'est comme ça que c'est censé être.  
 tu m'aides, Et c'est comme ça que c'est censé être.  
 tu me aimes, Et c'est comme ça que c'est censé être.

## SECTION V: GLOSSAIRE

**Avocat:** une personne qui soutient ou parle en faveur de quelqu'un ou de quelque chose.

**Action positive:** action entreprise par un gouvernement ou une organisation privée pour lutter contre la discrimination dans l'éducation ou l'emploi.

**Charte africaine des droits de l'homme et des peuples**, 1981: Un traité régional des droits de l'homme pour le continent africain adopté par l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

**Article:** Une section d'un document qui traite d'un point particulier, comme les 30 articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

**Asile:** protection ou sécurité contre les dangers ou les dommages, généralement trouvés ou fournis par un lieu sûr, comme un autre pays.

**Censurer:** examiner différentes formes de communication (comme des livres, des discours ou des films, etc.) et les supprimer ou les modifier parce que quelqu'un pense qu'elles sont nuisibles.

**Droits collectifs** : droits des groupes de protéger leurs intérêts et leurs identités; également appelés «droits de troisième génération».

**Copyright:** Le droit légal d'être le seul à faire des copies d'un écrit, d'un art, d'une photographie, d'une musique ou d'une autre création artistique. Il n'appartient qu'à la personne qui l'a créé et à personne d'autre, à moins que la personne n'autorise quelqu'un d'autre à le copier.

**Pacte** : accord contraignant entre les États- nations ; *utilisé comme synonyme de convention et de traité*. Les principaux pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, tous deux adoptés en 1966, sont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC).

**Convention** : accord contraignant entre les États- nations pour se conformer à une action convenue ; utilisé comme synonyme de traité et de Pacte. *Une convention et une alliance signifient la même chose* . Ils sont tous deux **juridiquement contraignants** pour les gouvernements qui les ont ratifiés. En ce sens, les **pactes et les conventions sont plus forts que les déclarations** . Lorsque, par exemple, l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte une convention, elle crée des normes et standards internationaux. Une fois que l'Assemblée Générale des Nations Unies adopte une convention, les États membres peuvent ensuite ratifier la convention, le transformant en droit international.

**Convention relative aux droits de l'enfant (CRC)** : adoptée par l'Assemblée Générale le 20 novembre 1989. Document primaire des Nations Unies reconnaissant les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des enfants. C'est le document le plus ratifié de l'ONU, les États-Unis étant le seul État membre à s'abstenir.

**Déclaration** : Document énonçant les principes et normes convenus mais qui n'est **pas** juridiquement contraignant. Les conférences des Nations Unies, comme la Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme de 1993 à Vienne et la Conférence mondiale sur les femmes de 1995 à Pékin, produisent généralement deux séries de déclarations: l'une rédigée par des représentants du gouvernement et l'autre par des organisations non gouvernementales (ONG). L'Assemblée générale des Nations Unies publie souvent des déclarations influentes mais juridiquement non contraignantes.

**Déclaration sur les droits de l'enfant :** Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1959, cet instrument non contraignant énonce dix principes généraux, qui ont ensuite formé la base de la Convention relative aux droits de l'enfant (CRC).

**Dignité:** Un sens approprié de fierté et de respect. Traiter les autres avec gentillesse, courtoisie et respect.

**Discrimination:** une différence de traitement injuste; refuser l'égalité des droits à certains groupes de personnes.

### **Éducation**

- **Éducation formelle :** le système éducatif structuré (généralement par le gouvernement) qui va de l'école maternelle et primaire à l'université . Il peut souvent inclure des programmes spécialisés de formation technique et professionnelle .
- **Éducation informelle :** processus tout au long de la vie par lequel chaque individu acquiert des attitudes, des valeurs, des compétences et des connaissances des influences et des ressources éducatives de son propre environnement et de l'expérience quotidienne (par exemple avec la famille et les voisins, sur le marché et à la bibliothèque, médias et lecture).
- **Éducation non formelle :** tout programme planifié d'éducation personnelle et sociale en dehors du programme d'enseignement formel qui est conçu pour améliorer un éventail de connaissances, d'aptitudes et de compétences (par exemple, groupes de jeunes, groupes confessionnels, clubs parascolaires, scouts).

**Capacités en évolution:** les compétences renforcées que les enfants acquièrent en vieillissant. Les enfants dans des environnements et des cultures différents et confrontés à des expériences de vie diverses, acquerront des compétences à différents âges. À mesure qu'ils acquièrent de l'expérience et des capacités, les enfants ont une plus grande capacité à assumer la responsabilité de leurs propres décisions. Au fur et à mesure que cette progression se produit, le besoin de protection diminue. (CRC n ° 5)

**Genre:** La façon dont la société définit le rôle d'un garçon ou d'une fille, ou comment une personne se perçoit. Cela ne doit pas être confondu avec le sexe, qui fait généralement référence aux différences biologiques entre filles et garçons.

**Conventions de Genève :** Quatre traités adoptés en 1949 par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève, Suisse. Ils concernent le traitement des soldats et des marins malades et blessés, des prisonniers de guerre et des civils sous contrôle ennemi. Ces traités révisent et élargissent les traités originaux adoptés en 1864 et 1929.

**Droit humanitaire :** L'ensemble du droit, principalement basé sur les Conventions de Genève, qui protège certaines personnes en temps de conflit armé, aide les victimes et limite les méthodes et moyens de combat afin de minimiser les destructions, les pertes en vies humaines et les souffrances humaines inutiles.

**Droits de l'homme:** selon la *Déclaration universelle des droits de l'homme* , les droits de l'homme sont certaines choses ou principes fondamentaux auxquels toute personne partout dans le monde a droit de sa naissance à sa mort, simplement parce qu'elle est un être humain. Ce sont des choses que vous êtes légalement et moralement en droit d'avoir dans le cadre de votre existence. Ils s'appliquent peu importe d'où vous venez, ce que vous croyez ou comment vous choisissez de vivre votre vie. Ils ne peuvent jamais être

enlevés, bien qu'ils puissent parfois être restreints, par exemple, si une personne enfreint la loi ou dans l'intérêt de la sécurité nationale.

**Immigrant:** une personne qui a quitté son pays d'origine pour vivre dans un autre pays. Les immigrants décident généralement de changer de pays de leur plein gré.

**Inaliénable :** Désigne les droits qui appartiennent à toute personne et qui ne peuvent en aucun cas être enlevés à une personne.

**Indivisible:** fait référence à l'importance égale de chaque loi relative aux droits de l'homme. Cela signifie que les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ne peuvent être séparés les uns des autres. Une personne ne peut se voir refuser un droit de l'homme au motif qu'il est «moins important» ou «non essentiel».

**Interdépendant :** fait référence au cadre complémentaire du droit des droits de l'homme. Par exemple, votre capacité à participer à votre gouvernement est directement affectée par votre droit de vous exprimer, de recevoir une éducation et même d'obtenir les nécessités de la vie.

**États membres:** pays ou nations membres d'organisations intergouvernementales (par exemple, les Nations Unies, le Conseil de l'Europe).

**Organisations non gouvernementales (ONG) :** organisations formées par la société civile ou des personnes extérieures au gouvernement. Les ONG surveillent les travaux des organes des droits de l'homme tels que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, et peuvent jouer un rôle majeur en influençant la politique de l'ONU. Ils sont les «chiens de garde» des droits humains qui relèvent de leur mandat. Certaines sont importantes et internationales (par exemple, la Croix-Rouge ou Amnesty International); d'autres peuvent être petits et locaux (comme une organisation de défense des personnes handicapées dans une ville particulière).

**Ratification, Ratifier :** processus par lequel l'organe législatif d'un État (généralement un parlement) confirme l'action d'un gouvernement en signant un traité; procédure formelle par laquelle un État devient lié à un traité après son acceptation.

**Réfugié:** Une personne qui a été forcée de quitter son pays d'origine pour échapper à la guerre, à la persécution ou à une catastrophe naturelle. Les réfugiés ne peuvent généralement pas rentrer chez eux en toute sécurité.

**Religion:** Un ensemble de croyances, de pratiques et d'organisations sociales qui ajoutent un sens à la vie d'une personne. La religion implique généralement la croyance et la dévotion à une puissance supérieure, en particulier un Dieu personnel ou des dieux. Les principales religions comprennent des groupes tels que le christianisme, l'islam, le judaïsme, l'athéisme et le bouddhisme.

**Responsabilité:** un devoir ou une obligation. Être prêt à prendre en charge quelque chose, à faire bouger quelque chose, à reconnaître être la cause de quelque chose et à continuer d'en prendre soin. Par exemple, John a le devoir ou la *responsabilité* d'aider ses parents.

**Droits:** Revendications (choses que vous êtes légalement autorisé à avoir) ou libertés de faire, d'être ou d'avoir quelque chose. Il existe des droits juridiques conférés par les lois d'un gouvernement. Il existe d'autres droits, tels que les droits de l'homme, qui sont des principes éthiques de liberté ou de droit. Les droits sont les règles fondamentales sur ce qui est autorisé ou dû aux personnes, selon un système juridique ou des coutumes sociales ou un comportement éthique.

**Rapporteur spécial** : une personne choisie par un organe des Nations Unies chargé des droits de l'homme pour rendre compte d'un thème particulier (par exemple, la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants; sur la liberté de religion ou de conviction) ou sur la situation des droits de l'homme dans un pays particulier .

**Stéréotype** : Une idée trop simplifiée et généralisée de ce à quoi ressemble quelque chose ou quelqu'un, en particulier une idée qui est fautive et peut conduire à des préjugés et à la discrimination.

**Nations Unies**: Une organisation composée de nombreux pays qui ont accepté d'œuvrer pour la paix et les droits de l'homme pour tous. Elle a été créée en 1945 après la Seconde Guerre mondiale dans le but de prévenir un autre conflit de ce type. Lors de sa création, l'ONU comptait 51 États membres. Aujourd'hui, il y en a 193.

**Déclaration universelle des droits de l'homme ( Déclaration universelle, DUDH )**: Adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948. C'est le principal document des Nations Unies établissant les règles et normes des droits de l'homme. Tous les États membres ont accepté de respecter la DUDH. Même si la déclaration était censée être non contraignante, au fil du temps, ses diverses dispositions sont devenues si largement reconnues qu'on peut désormais dire qu'il s'agit du *droit international coutumier*.

**Xénophobie**: aversion ou préjugés contre des personnes d'autres pays ou tout ce qui est étrange ou étranger. La xénophobie peut également inclure la discrimination, le racisme, la violence et même les conflits armés contre les étrangers.

## SECTION VI: DOCUMENTS

### **Versions adaptées aux enfants**

*La Déclaration universelle des droits de l'homme*

*La Convention relative aux droits de l'enfant*

### **Les documents complets**

*La Déclaration universelle des droits de l'homme*

*La Convention relative aux droits de l'enfant*

# LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

*Version adaptée aux enfants*

## **Article 1, Droit à l'égalité**

Vous êtes né libre et égal en dignité et en droits comme tout autre être humain. Vous avez la capacité de penser et de distinguer le bien du mal. Vous devez traiter les autres avec amitié.

## **Article 2, Absence de discrimination**

Vous avez tous ces droits de l'homme, quelle que soit votre race, votre couleur de peau, votre sexe, votre langue, votre religion, vos opinions, vos antécédents familiaux, votre statut social ou économique, votre naissance ou votre nationalité.

## **Article 3, Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité personnelle**

Vous avez le droit de vivre, d'être libre et de vous sentir en sécurité.

## **Article 4, Liberté de l'esclavage**

Personne n'a le droit de vous traiter comme un esclave et vous ne devez faire de personne votre esclave.

## **Article 5, Droit de ne pas être soumis à la torture et aux traitements dégradants**

Personne n'a le droit de vous torturer, de vous blesser ou de vous humilier.

## **Article 6, Droit à la reconnaissance en tant que personne devant la loi**

Vous avez le droit d'être accepté partout en tant que personne conformément à la loi.

## **Article 7, Droit à l'égalité devant la loi**

Vous avez le droit d'être protégé et traité de manière égale par la loi sans discrimination d'aucune sorte.

## **Article 8, Droit de recours par des juges compétents**

Si vos droits légaux sont violés, vous avez le droit à des juges justes et compétents pour faire respecter vos droits.

## **Article 9, Protection contre les arrestations arbitraires et l'exil**

Personne n'a le droit de vous arrêter, de vous mettre en prison ou de vous forcer à quitter votre pays sans de bonnes raisons.

## **Article 10, Droit à un procès public équitable**

Si vous êtes accusé d'un crime, vous avez le droit à une audience équitable et publique.

## **Article 11, Droit d'être considéré comme innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie**

- 1) Vous devez être considéré comme innocent jusqu'à ce qu'il puisse être prouvé dans un procès équitable que vous êtes coupable.
- 2) Vous ne pouvez pas être puni pour avoir fait quelque chose qui n'était pas considéré comme un crime au moment où vous l'avez fait.

## **Article 12, Droit de ne pas s'ingérer dans la vie privée, la famille, le domicile et la correspondance**

Vous avez le droit d'être protégé si quelqu'un essaie de nuire à votre bonne réputation ou d'entrer dans votre maison, d'ouvrir votre courrier ou de vous déranger ou de déranger votre famille sans raison valable.

## **Article 13, droit à la libre circulation**

- 1) Vous avez le droit d'aller et venir à votre guise dans votre pays.
- 2) Vous avez le droit de quitter votre pays pour aller dans un autre et vous devriez pouvoir retourner dans votre pays si vous le souhaitez.

**Article 14, Droit à la protection dans un autre pays**

- 1) Si quelqu'un menace de vous blesser, vous avez le droit d'aller dans un autre pays et de demander protection en tant que réfugié.
- 2) Vous perdez ce droit si vous avez commis un crime grave.

**Article 15, Droit à une nationalité et liberté d'en changer**

- 1) Vous avez le droit d'appartenir à un pays et d'avoir une nationalité.
- 2) Personne ne peut vous retirer votre nationalité sans une bonne raison. Vous avez le droit de changer de nationalité si vous le souhaitez.

**Article 16, Droit au mariage et à la famille**

- 1) Lorsque vous êtes légalement assez vieux, vous avez le droit de vous marier et de fonder une famille sans aucune restriction fondée sur votre race, votre pays ou votre religion. Les deux partenaires ont les mêmes droits lorsqu'ils sont mariés et aussi lorsqu'ils sont séparés.
- 2) Personne ne devrait vous forcer à vous marier.
- 3) La famille est l'unité de base de la société et le gouvernement devrait la protéger.

**Article 17, Droit de propriété**

- 1) Vous avez le droit de posséder des choses.
- 2) Personne n'a le droit de vous retirer ces choses sans une bonne raison.

**Article 18, Liberté de pensée, de conscience et de religion**

Vous avez le droit d'avoir vos propres pensées et de croire en n'importe quelle religion. Vous êtes libre de pratiquer votre religion ou vos croyances et aussi de les changer.

**Article 19, Liberté d'opinion et d'information**

Vous avez le droit d'avoir et d'exprimer vos propres opinions. Vous devriez être en mesure de partager vos opinions avec d'autres personnes, y compris des personnes d'autres pays, par tout moyen ou type de communication.

**Article 20, Droit de réunion pacifique et d'association**

- 1) Vous avez le droit de rencontrer pacifiquement d'autres personnes.
- 2) Personne ne peut vous forcer à appartenir à un groupe.

**Article 21, Droit de participer au gouvernement et aux élections**

- 1) Vous avez le droit de participer à votre gouvernement, soit en occupant un poste, soit en élisant quelqu'un pour vous représenter.
- 2) Vous et tout le monde avez le droit de servir votre pays.
- 3) Les gouvernements devraient être élus régulièrement par un vote juste et secret.

**Article 22, Droit à la sécurité sociale**

Vous avez le droit de répondre à vos besoins fondamentaux et devez avoir tout ce qu'il faut pour vivre avec fierté et devenir la personne que vous voulez être. La société dans laquelle vous vivez doit faire tout ce qu'elle peut pour y parvenir, en vous garantissant la sécurité sociale et les droits nécessaires à votre dignité et à votre développement.

**Article 23, Droit au travail souhaitable et de s'affilier à des syndicats**

- 1) Vous avez le droit de travailler, de choisir votre travail et de travailler dans de bonnes conditions.
- 2) Les personnes qui font le même travail devraient recevoir le même salaire.
- 3) Vous devriez pouvoir gagner un salaire qui vous permet de vivre et de subvenir aux besoins de votre famille.
- 4) Toutes les personnes qui travaillent ont le droit de se regrouper en syndicats pour défendre leurs intérêts.

**Article 24, Droit au repos et aux loisirs**

Vous avez le droit au repos et au temps libre. Votre journée de travail ne devrait pas être trop longue et vous devriez pouvoir prendre des vacances payées régulièrement.

**Article 25, Droit à un niveau de vie suffisant**

- 1) Vous avez droit aux choses dont vous et votre famille avez besoin pour mener une vie saine et confortable, y compris la nourriture, les vêtements, le logement, les soins médicaux et autres services sociaux. Vous avez le droit d'aider si vous êtes sans travail ou incapable de travailler.
- 2) Les mères et les enfants devraient recevoir des soins et une aide particuliers.

**Article 26, Droit à l'éducation**

- 1) Vous avez le droit d'aller à l'école. L'enseignement primaire devrait être gratuit et obligatoire. Vous devriez pouvoir apprendre un métier ou poursuivre vos études autant que vous le pouvez.
- 2) A l'école, vous devez pouvoir développer tous vos talents et apprendre à respecter les autres, quelles que soient leur race, leur religion ou leur nationalité.
- 3) Vos parents devraient avoir leur mot à dire sur le type d'éducation que vous recevez.

**Article 27, Droit de participer à la vie culturelle de la communauté**

- 1) Vous avez le droit de participer aux traditions et aux apprentissages de votre communauté, de profiter des arts et de bénéficier du progrès scientifique.
- 2) Si vous êtes artiste, écrivain ou scientifique, votre travail doit être protégé et vous devriez pouvoir en bénéficier.

**Article 28, Droit à l'ordre social**

Vous avez droit au genre de monde où vous et tout le monde pouvez jouir de ces droits et libertés.

**Article 29, Responsabilités envers la communauté**

- 1) Votre personnalité ne peut se développer pleinement qu'au sein de votre communauté, et vous avez des responsabilités envers cette communauté.
- 2) La loi devrait garantir les droits de l'homme. Il doit permettre à chacun de respecter les autres et d'être respecté.
- 3) Ces droits et libertés devraient soutenir les buts et principes des Nations Unies.

**Article 30, Droit de ne pas s'immiscer dans ces droits de l'homme**

Aucune personne, aucun groupe ou aucun gouvernement dans le monde ne devrait faire quoi que ce soit pour détruire ces droits.

( Source: [http://www.eycb.coe.int/compasito/chapter\\_6/pdf/1.pdf](http://www.eycb.coe.int/compasito/chapter_6/pdf/1.pdf))

# **LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT**

*Version adaptée aux enfants*

## **Article 1, Définition de l'enfant**

Jusqu'à l'âge de dix-huit ans, vous êtes considéré comme un enfant et avez tous les droits dans cette convention.

## **Article 2, Absence de discrimination**

Vous ne devriez pas être victime de discrimination pour une raison quelconque, y compris votre race, la couleur, le sexe, le langage, la religion, l'opinion, l'origine, le statut social ou économique, le handicap, la naissance ou toute autre qualité de vous, vos parents ou d'un tuteur.

## **Article 3, L'intérêt supérieur de l'enfant**

Toutes les actions et décisions qui affectent les enfants doivent être basées sur ce qui est le mieux pour vous ou pour n'importe quel enfant.

## **Article 4, Jouissance des droits de la Convention**

Les gouvernements devraient mettre ces droits à votre disposition ainsi qu'à tous les enfants.

## **Article 5, Accompagnement parental et développement des capacités de l'enfant**

Votre famille a la responsabilité principale de vous guider, de sorte qu'à mesure que vous grandissez, vous appreniez à utiliser correctement vos droits. Les gouvernements devraient respecter ce droit.

## **Article 6, Droit à la vie et au développement**

Vous avez le droit de bien vivre et de bien grandir. Les gouvernements doivent s'assurer que vous survivez et vous développez sainement.

## **Article 7, Enregistrement des naissances, nom, nationalité et soins parentaux**

Vous avez le droit de faire enregistrer légalement votre naissance, d'avoir un nom et une nationalité, de connaître et d'être pris en charge par vos parents.

## **Article 8, Préservation de l'identité**

Les gouvernements doivent respecter votre droit à un nom, une nationalité et des liens familiaux.

## **Article 9, Séparation des parents**

Vous ne devriez pas être séparé de vos parents à moins que ce ne soit pour votre propre bien (par exemple, si un parent vous maltraite ou vous néglige). Si vos parents se sont séparés, vous avez le droit de rester en contact avec eux deux à moins que cela puisse vous blesser.

## **Article 10, Regroupement familial**

Si vos parents vivent dans des pays différents, vous devriez être autorisé à vous déplacer entre ces pays afin de pouvoir rester en contact avec vos parents ou vous retrouver en famille.

## **Article 11, Protection contre le transfert illégal vers un autre pays**

Les gouvernements doivent prendre des mesures pour éviter que vous ne soyez illégalement expulsé de leur propre pays.

## **Article 12, Respect de l'opinion de l'enfant**

Lorsque les adultes prennent des décisions qui vous concernent, vous avez le droit de dire librement ce que vous pensez qu'il devrait se passer et de voir vos opinions prises en compte.

## **Article 13, Liberté d'expression et d'information**

Vous avez le droit de rechercher, d'obtenir et de partager des informations sous toutes les formes (par exemple par l'écriture, l'art, la télévision, la radio et Internet) tant que ces informations ne sont pas dommageables pour vous ou pour autrui.

#### **Article 14, Liberté de pensée, de conscience et de religion**

Vous avez le droit de penser et de croire ce que vous voulez et de pratiquer votre religion tant que vous n'empêchez pas les autres de jouir de leurs droits. Vos parents devraient vous guider sur ces questions.

#### **Article 15, Liberté d'association et de réunion pacifique**

Vous avez le droit de rencontrer et de rejoindre des groupes et des organisations avec d'autres enfants tant que cela n'empêche pas d'autres personnes de jouir de leurs droits.

**Article 16, Vie privée, honneur et réputation** Vous avez droit à la vie privée. Personne ne devrait ouvrir vos lettres et courriels ou vous déranger, vous ou votre famille, sans une bonne raison.

#### **Article 17, Accès à l'information et aux médias**

Vous avez droit à des informations fiables provenant de diverses sources, notamment des livres, des journaux et des magazines, la télévision, la radio et Internet. Les informations doivent vous être utiles et compréhensibles.

#### **Article 18, Responsabilités conjointes des parents**

Vos parents partagent la responsabilité de vous élever et devraient toujours réfléchir à ce qui est le mieux pour vous. Les gouvernements devraient fournir des services pour aider les parents, surtout si les deux parents travaillent.

#### **Article 19, Protection contre toutes les formes de violence, d'abus et de négligence**

Les gouvernements devraient veiller à ce que vous soyez correctement pris en charge et à vous protéger contre la violence, les abus et la négligence de la part de vos parents ou de toute autre personne qui s'occupe de vous.

#### **Article 20, Protection alternative**

Si les parents et la famille ne peuvent pas prendre soin de vous correctement, alors vous devez être pris en charge par des personnes qui respectent votre religion, vos traditions et votre langue.

#### **Article 21, Adoption**

Si vous êtes adopté, la première préoccupation doit être de savoir ce qui vous convient le mieux, que vous soyez adopté dans votre pays de naissance ou que vous soyez amené à vivre dans un autre pays.

#### **Article 22, Enfants réfugiés**

Si vous êtes venu dans un nouveau pays parce que votre pays d'origine n'était pas sûr, vous avez droit à la protection et au soutien. Vous avez les mêmes droits que les enfants nés dans ce pays.

#### **Article 23, Enfants handicapés**

Si vous souffrez de toute sorte de handicap, vous devez bénéficier de soins, d'un soutien et d'une éducation spéciaux afin de pouvoir mener une vie pleine et indépendante et de participer au mieux à la communauté.

#### **Article 24, Santé et services de santé**

Vous avez droit à des soins de santé de bonne qualité (par exemple, médicaments, hôpitaux, professionnels de la santé). Vous avez également le droit de de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et à une éducation sanitaire afin de rester en bonne santé. Les pays riches devraient aider les pays plus pauvres à atteindre cet objectif.

**Article 25, Examen périodique du traitement**

Si vous êtes pris en charge par les autorités ou institutions locales plutôt que par vos parents, vous devriez faire réviser votre situation régulièrement pour vous assurer que vous êtes bien soigné et traité.

**Article 26, Bénéficiaire de la sécurité sociale**

La société dans laquelle vous vivez doit vous offrir des prestations de sécurité sociale (aide monétaire) qui vous aident à vous développer et à vivre dans de bonnes conditions (par exemple, éducation, culture, nutrition, santé, protection sociale). Le gouvernement devrait fournir des fonds supplémentaires aux enfants des familles dans le besoin.

**Article 27, Niveau de vie suffisant**

Vous devez vivre dans de bonnes conditions qui vous aident à vous développer physiquement, mentalement, spirituellement, moralement et socialement. Le gouvernement devrait aider les familles qui n'ont pas les moyens de le faire.

**Article 28, Droit à l'éducation**

Vous avez droit à l'éducation. La discipline dans les écoles doit respecter votre dignité humaine. L'enseignement primaire devrait être gratuit et obligatoire. Les pays riches devraient aider les pays plus pauvres à atteindre cet objectif.

**Article 29, Les buts de l'éducation**

L'éducation doit développer au maximum votre personnalité, vos talents et vos capacités mentales et physiques. Elle doit vous préparer à la vie et vous encourager à respecter vos parents et votre pays, ainsi que les autres nations et cultures. Vous avez le droit de connaître vos droits.

**Article 30, Enfants des minorités et d'origine autochtone**

Vous avez le droit d'apprendre et d'utiliser les traditions, la religion et la langue de votre famille, qu'elles soient ou non partagées par la plupart des habitants de votre pays.

**Article 31, Loisirs, jeux et culture**

Vous avez le droit de vous détendre, de jouer et de participer à un large éventail d'activités récréatives et culturelles.

**Article 32, Travail des enfants**

Le gouvernement devrait vous protéger contre les travaux dangereux pour votre santé ou votre développement, qui interfèrent avec votre éducation ou qui pourraient amener les gens à profiter de vous.

**Article 33, Enfants et abus de drogues**

Le gouvernement devrait fournir des moyens de vous protéger contre l'utilisation, la production ou la distribution de drogues dangereuses.

**Article 34, Protection contre l'exploitation sexuelle**

Le gouvernement devrait vous protéger des abus sexuels.

**Article 35, Protection contre la traite, la vente et l'enlèvement**

Le gouvernement doit s'assurer que vous n'êtes pas kidnappé, vendu ou emmené dans d'autres pays pour être exploité.

**Article 36, Protection contre d'autres formes d'exploitation**

Vous devez être protégé de toute activité qui pourrait nuire à votre développement et à votre bien-être.

**Article 37, Protection contre la torture, les traitements dégradants et la perte de liberté**

Si vous enfreignez la loi, vous ne devriez pas être traité cruellement. Vous ne devez pas être mis en prison avec des adultes et devez pouvoir rester en contact avec votre famille.

#### **Article 38, Protection des enfants touchés par les conflits armés**

Si vous avez moins de quinze ans (moins de dix-huit ans dans la plupart des pays européens), les gouvernements ne devraient pas vous permettre de rejoindre l'armée ou de participer directement à la guerre. Les enfants des zones de guerre devraient bénéficier d'une protection spéciale.

#### **Article 39, Réhabilitation des enfants victimes**

Si vous avez été négligé, torturé ou maltraité, victime d'exploitation et de guerre, ou mis en prison, vous devriez recevoir une aide spéciale pour retrouver votre santé physique et mentale et rejoindre la société.

#### **Article 40, Justice pour mineurs**

Si vous êtes accusé d'avoir enfreint la loi, vous devez être traité d'une manière qui respecte votre dignité. Vous devriez recevoir une aide juridique et ne recevoir une peine de prison que pour les crimes les plus graves.

#### **Article 41, Respect de normes plus élevées en matière de droits de l'homme**

Si les lois de votre pays sont meilleures pour les enfants que les articles de la Convention, ces lois doivent être respectées.

#### **Article 42, Faire largement connaître la Convention**

Le Gouvernement devrait faire connaître la Convention à tous les parents, institutions et enfants.

#### **Articles 43-54, Devoirs des gouvernements**

Ces articles expliquent comment les adultes et les gouvernements devraient travailler ensemble pour s'assurer que tous les enfants jouissent de tous leurs droits .

( Source: [http://www.eycb.coe.int/compasito/chapter\\_6/pdf/1.pdf](http://www.eycb.coe.int/compasito/chapter_6/pdf/1.pdf) , page 296.)

*Remarque* : La CRC a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989 et elle est entrée en vigueur en tant que loi internationale en 1990. La CRC comprend 54 articles qui définissent les droits des enfants et la manière dont ces droits doivent être protégés et promus par les gouvernements.

#### **Déclaration universelle des droits de l'homme**

##### *Préambule*

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme,

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression,

Considérant qu'il est essentiel d'encourager le développement de relations amicales entre nations, considérant que dans la Charte les peuples des Nations Unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande

Considérant que les Etats Membres se sont engagés à assurer, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Considérant qu'une conception commune de ces droits et libertés est de la plus haute importance pour remplir pleinement cet engagement,

Donc, maintenant L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations afin que tous les individus et tous les organes de la société, ayant cette Déclaration constamment à l'esprit, s'efforcent, par l'enseignement et l'éducation, de développer le respect de ces droits et libertés et d'en assurer, par des mesures progressives d'ordre national et international, la reconnaissance et l'application universelles et effectives, tant parmi les populations des Etats Membres eux-mêmes que parmi celles des territoires placés sous leur juridiction.

### **Article premier**

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

### **Article 2**

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.

### **Article 3**

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

### **Article 4**

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

### **Article 5**

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

### **Article 6**

Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

### **Article 7**

Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

### **Article 8**

Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

**Article 9**

Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.

**Article 10**

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

**Article 11**

1. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.
2. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis.

**Article 12**

Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

**Article 13**

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien et de revenir dans son pays.

**Article 14**

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile dans d'autres pays.
2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies.

**Article 15**

1. Tout individu a droit à une nationalité.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité.

**Article 16**

1. A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.
2. Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.
3. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.

**Article 17**

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.
2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété

**Article 18**

Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

**Article 19**

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

**Article 20**

1. Toute personne a droit à la liberté de réunion et d'association pacifiques.
2. Nul ne peut être obligé de faire partie d'une association.

**Article 21**

1. Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.
2. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays.
3. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

**Article 22**

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.

**Article 23**

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

**Article 24**

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

**Article 25**

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.
2. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciales. Tous les enfants, qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, jouissent de la même protection sociale.

#### **Article 26**

1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.
2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.
3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

#### **Article 27**

1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent
2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur.

#### **Article 28**

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

#### **Article 29**

1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible.
2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.
3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations Unies.

#### **Article 30**

Aucune disposition de la présente Déclaration ne peut être interprétée comme impliquant, pour un Etat, un groupement ou un individu, un droit quelconque de se livrer à une activité ou d'accomplir un acte visant à la destruction des droits et libertés qui y sont énoncés.

## **Convention relative aux droits de l'enfant**

Adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989, entrée en vigueur le 2 septembre 1990, conformément à l'article 49

### *Préambule*

Les Etats parties à la présente Convention,

Considérant que, conformément aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies, la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits sont le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Ayant à l'esprit le fait que les peuples des Nations Unies ont, dans la Charte, proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et qu'ils ont résolu de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Reconnaissant que les Nations Unies, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ont proclamé et ont convenu que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation,

Rappelant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations Unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciale,

Convaincus que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté,

Reconnaissant que l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension,

Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,

Ayant à l'esprit que la nécessité d'accorder une protection spéciale à l'enfant a été énoncée dans la Déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant et dans la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1959 et qu'elle a été reconnue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (en particulier aux articles 23 et 24), dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (en particulier à l'article 10) et dans les statuts et instruments pertinents des institutions spécialisées et des organisations internationales qui se préoccupent du bien-être de l'enfant,

Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant, « l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance »,

Rappelant les dispositions de la Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial sur les plans national et international, de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing) et de la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé,

Reconnaissant qu'il y a dans tous les pays du monde des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles et qu'il est nécessaire d'accorder à ces enfants une attention particulière,

Tenant dûment compte de l'importance des traditions et valeurs culturelles de chaque peuple dans la protection et le développement harmonieux de l'enfant,  
Reconnaissant l'importance de la coopération internationale pour l'amélioration des conditions de vie des enfants dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement,  
Ont convenu de ce qui suit :

## **Première partie**

### **Article premier**

Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

### **Article 2**

1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanctions motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.

### **Article 3**

1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

3. Les Etats parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection, soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.

### **Article 4**

Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les droits reconnus dans la présente Convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale.

### **Article 5**

Les Etats parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention.

### **Article 6**

1. Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie.

2. Les Etats parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant.

### **Article 7**

1. L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a, dès celle-ci, le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

2. Les Etats parties veillent à mettre ces droits en œuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où faute de cela l'enfant se trouverait apatride.

## **Article 8**

1. Les Etats parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale.
2. Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les Etats parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible.

## **Article 9**

1. Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation soit nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Une décision en ce sens peut être nécessaire dans certains cas particuliers, par exemple lorsque les parents maltraitent ou négligent l'enfant, ou lorsqu'ils vivent séparément et qu'une décision doit être prise au sujet du lieu de résidence de l'enfant.
2. Dans tous les cas prévus au paragraphe 1 du présent article, toutes les parties intéressées doivent avoir la possibilité de participer aux délibérations et de faire connaître leurs vues.
3. Les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.
4. Lorsque la séparation résulte de mesures prises par un Etat partie, telles que la détention, l'emprisonnement, l'exil, l'expulsion ou la mort (y compris la mort, quelle qu'en soit la cause, survenue en cours de détention) des deux parents ou de l'un d'eux, ou de l'enfant, l'Etat partie donne sur demande aux parents, à l'enfant ou, s'il y a lieu, à un autre membre de la famille les renseignements essentiels sur le lieu où se trouvent le membre ou les membres de la famille, à moins que la divulgation de ces renseignements ne soit préjudiciable au bien-être de l'enfant. Les Etats parties veillent en outre à ce que la présentation d'une telle demande n'entraîne pas en elle-même de conséquences fâcheuses pour la personne ou les personnes intéressées.

## **Article 10**

1. Conformément à l'obligation incombant aux Etats parties en vertu du paragraphe 1 de l'article 9, toute demande faite par un enfant ou ses parents en vue d'entrer dans un Etat partie ou de le quitter aux fins de réunification familiale est considérée par les Etats parties dans un esprit positif, avec humanité et diligence. Les Etats parties veillent en outre à ce que la présentation d'une telle demande n'entraîne pas de conséquences fâcheuses pour les auteurs de la demande et les membres de leur famille.
2. Un enfant dont les parents résident dans des Etats différents a le droit d'entretenir, sauf circonstances exceptionnelles, des relations personnelles et des contacts directs réguliers avec ses deux parents. A cette fin, et conformément à l'obligation incombant aux Etats parties en vertu du paragraphe 1 de l'article 9, les Etats parties respectent le droit qu'ont l'enfant et ses parents de quitter tout pays, y compris le leur et de revenir dans leur propre pays. Le droit de quitter tout pays ne peut faire l'objet que des restrictions prescrites par la loi qui sont nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui et qui sont compatibles avec les autres droits reconnus dans la présente Convention.

## **Article 11**

1. Les Etats parties prennent des mesures pour lutter contre les déplacements et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger.
2. A cette fin, les Etats parties favorisent la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux ou l'adhésion aux accords existants.

## **Article 12**

1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.
2. A cette fin, on donnera, notamment à l'enfant, la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation appropriée, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

## **Article 13**

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :

a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui; ou

b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

#### **Article 14**

1. Les Etats parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

2. Les Etats parties respectent le droit et le devoir des parents ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de guider celui-ci dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires pour préserver la sûreté publique, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui.

#### **Article 15**

1. Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.

2. L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou de l'ordre public, ou pour protéger la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui.

#### **Article 16**

1. Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation

2. L'enfant a droit à la

protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

#### **Article 17**

Les Etats parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. A cette fin, les Etats parties :

a) Encouragent les médias à diffuser une information et des matériels qui présentent une utilité sociale et culturelle pour l'enfant et répondent à l'esprit de l'article 29;

b) Encouragent la coopération internationale en vue de produire, d'échanger et de diffuser une information et des matériels de ce type provenant de différentes sources culturelles, nationales et internationales;

c) Encouragent la production et la diffusion de livres pour enfants;

d) Encouragent les médias à tenir particulièrement compte des besoins linguistiques des enfants autochtones ou appartenant à un groupe minoritaire;

e) Favorisent l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être, compte tenu des dispositions des articles 13 et 18.

#### **Article 18**

1. Les Etats parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.

2. Pour garantir et promouvoir les droits énoncés dans la présente Convention, les Etats parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.

3. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises.

## **Article 19**

1. Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

2. Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

## **Article 20**

1. Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat. < 2. Les Etats parties prévoient pour cet enfant une protection de remplacement conforme à leur législation nationale.

3. Cette protection de remplacement peut notamment avoir la forme du placement dans une famille, de la kafala de droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement pour enfants approprié. Dans le choix entre ces solutions, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique.

## **Article 21**

Les Etats parties qui admettent et/ou autorisent l'adoption s'assurent que l'intérêt supérieur de l'enfant est la considération primordiale en la matière, et :

a) Veillent à ce que l'adoption d'un enfant ne soit autorisée que par les autorités compétentes, qui vérifient, conformément à la loi et aux procédures applicables et sur la base de tous les renseignements fiables relatifs au cas considéré, que l'adoption peut avoir lieu eu égard à la situation de l'enfant par rapport à ses père et mère, parents et représentants légaux et que, le cas échéant, les personnes intéressées ont donné leur consentement à l'adoption en connaissance de cause, après s'être entourées des avis nécessaires;

b) Reconnassent que l'adoption à l'étranger peut être envisagée comme un autre moyen d'assurer les soins nécessaires à l'enfant, si celui-ci ne peut, dans son pays d'origine, être placé dans une famille nourricière ou adoptive ou être convenablement élevé;

c) Veillent, en cas d'adoption à l'étranger, à ce que l'enfant ait le bénéfice de garanties et de normes équivalant à celles existant en cas d'adoption nationale;

d) Prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que, en cas d'adoption à l'étranger, le placement de l'enfant ne se traduise pas par un profit matériel indu pour les personnes qui en sont responsables;

e) Poursuivent les objectifs du présent article en concluant des arrangements ou des accords bilatéraux ou multilatéraux, selon les cas, et s'efforcent dans ce cadre de veiller à ce que les placements d'enfants à l'étranger soient effectués par des autorités ou des organes compétents.

## **Article 22**

1. Les Etats parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié en vertu des règles et procédures du droit international ou national applicable, qu'il soit seul ou accompagné de ses père et mère ou de toute autre personne, bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire voulues pour lui permettre de jouir des droits que lui reconnaissent la présente Convention et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou de caractère humanitaire auxquels lesdits Etats sont parties.

2. A cette fin, les Etats parties collaborent, selon qu'ils le jugent nécessaire, à tous les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales compétentes collaborant avec l'Organisation des Nations Unies pour protéger et aider les enfants qui se trouvent en pareille situation et pour rechercher les père et mère ou autres membres de la famille de tout enfant réfugié en vue d'obtenir les renseignements nécessaires pour le réunir à sa famille. Lorsque ni le père, ni la mère, ni aucun autre membre de la famille ne peut être retrouvé, l'enfant se voit accorder, selon les principes énoncés dans la présente Convention, la même protection que tout autre enfant définitivement ou temporairement privé de son milieu familial pour quelque raison que ce soit.

### **Article 23**

1. Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.

2. Les Etats parties reconnaissent le droit à des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux et encouragent et assurent, dans la mesure des ressources disponibles, l'octroi, sur demande, aux enfants handicapés remplissant les conditions requises et à ceux qui en ont la charge, d'une aide adaptée à l'état de l'enfant et à la situation de ses parents ou de ceux à qui il est confié.

3. Eu égard aux besoins particuliers des enfants handicapés, l'aide fournie conformément au paragraphe 2 du présent article est gratuite chaque fois qu'il est possible, compte tenu des ressources financières de leurs parents ou de ceux à qui l'enfant est confié et elle est conçue de telle sorte que les enfants handicapés aient effectivement accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives et bénéficient de ces services de façon propre à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel.

4. Dans un esprit de coopération internationale, les Etats parties favorisent l'échange d'informations pertinentes dans le domaine des soins de santé préventifs et du traitement médical, psychologique et fonctionnel des enfants handicapés, y compris par la diffusion d'informations concernant les méthodes de rééducation et les services de formation professionnelle, ainsi que l'accès à ces données, en vue de permettre aux Etats parties d'améliorer leurs capacités et leurs compétences et d'élargir leur expérience dans ces domaines. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

### **Article 24**

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services.

2. Les Etats parties s'efforcent d'assurer la réalisation intégrale du droit susmentionné et, en particulier, prennent les mesures appropriées pour :

- a) Réduire la mortalité parmi les nourrissons et les enfants;
- b) Assurer à tous les enfants l'assistance médicale et les soins de santé nécessaires, l'accent étant mis sur le développement des soins de santé primaires;
- c) Lutter contre la maladie et la malnutrition, y compris dans le cadre de soins de santé primaires, grâce notamment à l'utilisation de techniques aisément disponibles et à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable, compte tenu des dangers et des risques de pollution du milieu naturel;
- d) Assurer aux mères des soins prénatals et postnatals appropriés;
- e) Faire en sorte que tous les groupes de la société, en particulier les parents et les enfants, reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant, les avantages de l'allaitement au sein, l'hygiène et la salubrité de l'environnement et la prévention des accidents et bénéficient d'une aide leur permettant de mettre à profit cette information;
- f) Développer les soins de santé préventifs, les conseils aux parents et l'éducation et les services en matière de planification familiale.

3. Les Etats parties prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants.

4. Les Etats parties s'engagent à favoriser et à encourager la coopération internationale en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation du droit reconnu dans le présent article. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

### **Article 25**

Les Etats parties reconnaissent à l'enfant qui a été placé par les autorités compétentes pour recevoir des soins, une protection ou un traitement physique ou mental, le droit à un examen périodique dudit traitement et de toute autre circonstance relative à son placement.

### **Article 26**

1. Les Etats parties reconnaissent à tout enfant le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales, et prennent les mesures nécessaires pour assurer la pleine réalisation de ce droit en conformité avec leur législation nationale.

2. Les prestations doivent, lorsqu'il y a lieu, être accordées compte tenu des ressources et de la situation de l'enfant et des personnes responsables de son entretien, ainsi que de toute autre considération applicable à la demande de prestation faite par l'enfant ou en son nom.

#### **Article 27**

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

2. C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.

3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, les vêtements et le logement.

4. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger. En particulier, pour tenir compte des cas où la personne qui a une responsabilité financière à l'égard de l'enfant vit dans un Etat autre que celui de l'enfant, les Etats parties favorisent l'adhésion à des accords internationaux ou la conclusion de tels accords ainsi que l'adoption de tous autres arrangements appropriés.

#### **Article 28**

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;

b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;

c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;

d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;

e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

3. Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Article 29 Observation générale sur son application:

1. Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;

b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies;

c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne;

d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone;

e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

2. Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'Etat aura prescrites.

#### **Article 30**

Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités, ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe.

#### **Article 31**

1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

#### **Article 32**

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

2. Les Etats parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour assurer l'application du présent article. A cette fin et compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux, les Etats parties, en particulier :

- a) Fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi;
- b) Prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi;
- c) Prévoient des peines ou autres sanctions appropriées pour assurer l'application effective du présent article.

#### **Article 33**

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives, pour protéger les enfants contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes et pour empêcher que des enfants ne soient utilisés pour la production et le trafic illicites de ces substances.

#### **Article 34**

Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. A cette fin, les Etats prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher :

- a) Que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale;
- b) Que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales;
- c) Que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel à caractère pornographique.

#### **Article 35**

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

#### **Article 36**

Les Etats parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être.

#### **Article 37**

Les Etats parties veillent à ce que :

- a) Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans;

b) Nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire. L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible;

c) Tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge. En particulier, tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, à moins que l'on estime préférable de ne pas le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant et il a le droit de rester en contact avec sa famille par la correspondance et par les visites, sauf circonstances exceptionnelles;

d) Les enfants privés de liberté aient le droit d'avoir rapidement accès à l'assistance juridique ou à toute autre assistance appropriée, ainsi que le droit de contester la légalité de leur privation de liberté devant un tribunal ou une autre autorité compétente, indépendante et impartiale et à ce qu'une décision rapide soit prise en la matière.

#### **Article 38**

1. Les Etats parties s'engagent à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de conflit armé et dont la protection s'étend aux enfants.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités.

3. Les Etats parties s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans. Lorsqu'ils incorporent des personnes de plus de quinze ans mais de moins de dix-huit ans, les Etats parties s'efforcent d'enrôler en priorité les plus âgées.

4. Conformément à l'obligation qui leur incombe en vertu du droit humanitaire international de protéger la population civile en cas de conflit armé, les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants qui sont touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins.

#### **Article 39**

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant.

#### **Article 40**

1. Les Etats parties reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui et qui tienne compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci.

2. A cette fin et compte tenu des dispositions pertinentes des instruments internationaux, les Etats parties veillent en particulier :

a) À ce qu'aucun enfant ne soit suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale en raison d'actions ou d'omissions qui n'étaient pas interdites par le droit national ou international au moment où elles ont été commises;

b) A ce que tout enfant suspecté ou accusé d'infraction à la loi pénale ait au moins le droit aux garanties suivantes :

I) Être présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie;

II) Être informé dans le plus court délai et directement des accusations portées contre lui, ou, le cas échéant, par l'intermédiaire de ses parents ou représentants légaux et bénéficier d'une assistance juridique ou de toute autre assistance appropriée pour la préparation et la présentation de sa défense;

III) Que sa cause soit entendue sans retard par une autorité ou une instance judiciaire compétentes, indépendantes et impartiales, selon une procédure équitable aux termes de la loi, en présence de son conseil juridique ou autre et, à moins que cela ne soit jugé contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant en raison notamment de son âge ou de sa situation, en présence de ses parents ou représentants légaux;

IV) Ne pas être contraint de témoigner ou de s'avouer coupable; interroger ou faire interroger les témoins à charge et obtenir la comparution et l'interrogatoire des témoins à décharge dans des conditions d'égalité;

V) S'il est reconnu avoir enfreint la loi pénale, faire appel de cette décision et de toute mesure arrêtée en conséquence devant une autorité ou une instance judiciaire supérieure compétentes, indépendantes et impartiales, conformément à la loi;

VI) Se faire assister gratuitement d'un interprète s'il ne comprend ou ne parle pas la langue utilisée;

VII) Que sa vie privée soit pleinement respectée à tous les stades de la procédure.

3. Les Etats parties s'efforcent de promouvoir l'adoption de lois, des procédures, la mise en place d'autorités et d'institutions spécialement conçues pour les enfants suspectés, accusés ou convaincus d'infraction à la loi pénale et en particulier :

a) D'établir un âge minimum au-dessous duquel les enfants seront présumés n'avoir pas la capacité d'enfreindre la loi pénale;

b) De prendre des mesures, chaque fois que cela est possible et souhaitable, pour traiter ces enfants sans recourir à la procédure judiciaire, étant cependant entendu que les droits de l'homme et les garanties légales doivent être pleinement respectés.

4. Toute une gamme de dispositions, relatives notamment aux soins, à l'orientation et à la supervision, aux conseils, à la probation, au placement familial, aux programmes d'éducation générale et professionnelle et aux solutions autres qu'institutionnelles seront prévues en vue d'assurer aux enfants un traitement conforme à leur bien-être et proportionné à leur situation et à l'infraction.

#### **Article 41**

Aucune des dispositions de la présente Convention ne porte atteinte aux dispositions plus propices à la réalisation des droits de l'enfant qui peuvent figurer :

a) Dans la législation d'un Etat partie; ou

b) Dans le droit international en vigueur pour cet Etat.

## **Parties II et III**

Les autres articles concernaient les devoirs des gouvernements concernant la manière dont les droits doivent être protégés et promus.

(Source: <http://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx>)